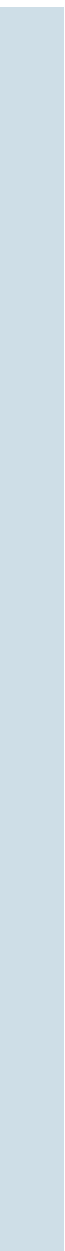




30 Juin 2022

Rapport 2021 Article 29 de la Loi Energie Climat de Candriam France

CANDRIAM 
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY



Rapport 2021 Article 29 de la Loi Energie Climat de Candriam France

Candriam France
Société par actions simplifiée
RCS Paris B 344032743
40, rue Washington
F-75408 Paris Cedex 08

Candriam France est une filiale détenue à 100 % par Candriam Luxembourg, Société en commandite par actions¹. Candriam, qui signifie « *Conviction AND Responsibility In Asset Management* », est un gestionnaire d'actifs européen multi-spécialiste, pionnier et leader dans le domaine des investissements durables depuis 1996.

La société dispose de centres de gestion à Luxembourg, Bruxelles, Paris et Londres et ses responsables de clientèle couvrent plus de 20 pays dans toute l'Europe continentale, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Moyen-Orient.

Candriam propose des solutions d'investissement innovantes et diversifiées dans plusieurs domaines clés : obligations, actions, stratégies à performance absolue et allocation d'actifs. Une gamme large et innovante couvre toutes ces classes d'actifs.

Candriam est une société New York Life. New York Life Investments² se classe parmi les principaux gestionnaires d'actifs mondiaux³.

Plus d'informations sur : [Candriam | Candriam.fr](https://www.candriam.fr)

CANDRIAM 
A NEW YORK LIFE INVESTMENTS COMPANY

¹ La maison-mère est New York Life Investment Management Global Holdings S.à r.l.

² « New York Life Investments » est une appellation opérationnelle et le nom commun de certains conseillers en investissement affiliés à New York Life Insurance.

³ Source : New York Life Investments se classe au 27ème rang des plus importants gestionnaires d'actifs au monde (Pensions & Investments, juin 2021. Le classement est basé sur le total mondial des actifs institutionnels sous gestion à fin 2020. Les actifs de New York Life Investments incluent les actifs des conseillers en investissement affiliés.

Table des matières

Disposition Rapport Article 29 Candriam France	6
---	----------

Liste des liens vers d'autres documents publiés par Candriam	7
---	----------

Section 1 - Démarche générale de Candriam	16
--	-----------

1.1. Démarche ESG de Candriam	16
1.2. Prise en compte de critères ESG par les produits financiers	22
1.3. La gestion des risques de durabilité chez Candriam	28
1.4. Objectifs de mixité de la Loi Rixain	28
1.5. Les informations à destination des investisseurs	29
1.6. Encours classés Art.8 ou Art.9 selon la réglementation SFDR dans le périmètre de Candriam France	31
1.7. Produits financiers concernés par des labels et/ou codes de transparence	32
1.8. Participation de Candriam Groupe à des Initiatives d'engagement	32

Section 2 - Moyens internes déployés par Candriam	34
--	-----------

2.1. Ressources financières dédiées à l'ESG	34
2.2. Ressources humaines dédiées à l'ESG	34
2.3. Ressources techniques dédiées à l'ESG	35
2.4. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de Candriam Groupe	36
2.4.1 Stratégie et actions de formation à l'ESG des collaborateurs	36
2.4.2. Stratégie Candriam de communication ciblée sur l'ESG	37
2.5. Stratégie Candriam de développement de produits/services financiers ESG	38

Section 3 - Gouvernance de la démarche ESG	39
---	-----------

3.1. Gouvernance de Candriam	39
3.2. Le dispositif de supervision de la stratégie de développement durable de Candriam	41
3.3. La politique de rémunération de Candriam	43
3.4. Les critères ESG dans les règlements internes	44

Section 4 - Gestion des risques de durabilité	45
--	-----------

4.1. Démarche d'identification, évaluation, priorisation et gestion des risques de durabilité	45
4.2. Présentation des principaux risques identifiés et impacts sur les rendements	46
4.3. Encours du périmètre de Candriam France concernés par la gestion de risques de durabilité	46

Section 5 - Considération des Principales Incidences Négatives	47
---	-----------

Section 6 - La politique d'engagement de Candriam

48

6.1. Principes de la politique de vote de Candriam	52
6.2. Bilan de l'exercice des droits de vote 2021	54
6.2.1. Principaux enseignements de la saison de vote 2021	54
6.2.2. Bilan 2021 de l'exercice des droits de vote pour les portefeuilles qui suivent la politique de vote Candriam	55
6.2.3. Bilan 2021 de l'exercice des droits de vote pour les portefeuilles qui suivent une politique de vote dédiée	60
6.3. Principes de la politique d'engagement de Candriam	61
6.4. Bilan de la stratégie d'engagement 2021	63
6.4.1. Principales tendances de la saison d'engagement 2021 de Candriam	63
6.4.2. Les dialogues directs	63
6.4.3. Les dialogues collaboratifs	68
6.5. Décisions en matière de désengagement sectoriel et impacts sur les processus	72

Section 7 - Références aux standards internationaux climat & biodiversité

73

7.1. Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris	73
7.2. Stratégie d'alignement sur la biodiversité	80
7.2.1. Le défi de l'intégration de la biodiversité par les acteurs économiques	80
7.2.2. Considération des enjeux de biodiversité par les produits du périmètre art 29 de Candriam France	80

Annexe I - Informations sur les piliers d'analyse ESG des émetteurs privés/entreprises

82

Annexe II - Description des engagements de Candriam Groupe

87

Annexe III - Ressources techniques - Prestataires externes ESG

98

Annexe IV - Compétences et expériences des membres du Conseil d'administration de Candriam Luxembourg, du Comité stratégique de Candriam France et de la Gestion effective de Candriam France

100

Annexe V - Détail des résolutions actionnariales 2021

108

Annexe VI - Détails des dialogues directs du périmètre Article 29 Candriam France

113

Annexe VII - Précisions sur les données carbone des entreprises

126

Disposition Rapport Article 29 Candriam France

Candriam France en tant que société de gestion de droit français est soumis aux obligations de l'article 29 de la Loi Energie et Climat (« art 29 LEC ») et de son décret d'application n° 2021-663 du 27 mai 2021⁴.

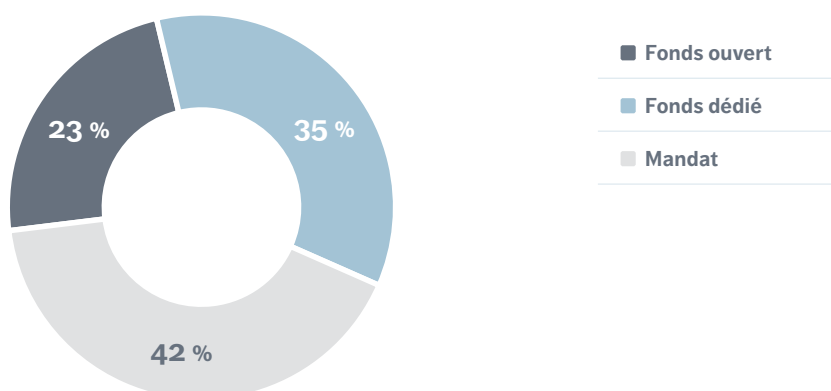
Cette nouvelle législation s'applique aux sociétés de gestion et vient remplacer les dispositions de l'article 173 de la Loi de Transition Energétique tout en coordonnant la réglementation française, européenne SFDR⁵ et de la Taxonomie.^{6,7}

Ce rapport répond aux exigences de transparence en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) que cette nouvelle législation a introduites. Le périmètre des produits financiers est celui des fonds et mandats gérés par Candriam France au 31 décembre 2021 qui sont présentés dans le tableau 1 suivant.

Les encours de Candriam France représentent 17,922,448,232 euros soit 11 % des encours totaux gérés par Candriam. Le périmètre de Candriam France est composé de 52 fonds et mandats.

Parmi les produits dans le périmètre du rapport art 29 de Candriam France, 42 % sont des mandats de gestion, 35 % des fonds dédiés et 23 % des fonds ouverts.

Graphique 1 : Répartition des produits par type (fonds ouvert, dédié, mandat)



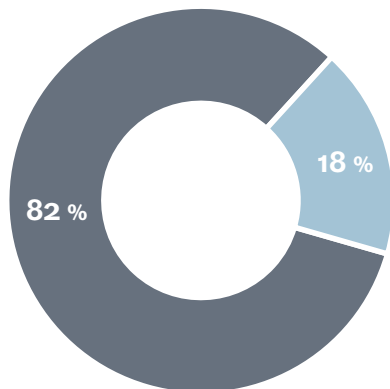
⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043541738#:text=Objet%20%3A%20pr%C3%A9sentation%20des%20informations%20%C3%A0%20la%20transition%20%C3%A9nerg%C3%A9tique%20et%20%C3%A9cologique>.

⁵ Règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)

⁶ Source AFG « Loi Énergie-Climat – application aux sociétés de gestion de l'article 29 »

⁷ Règlement européen (EU) 2020/852 dit Taxonomie (TR)

Graphique 2 : Répartition par type de processus d'investissement

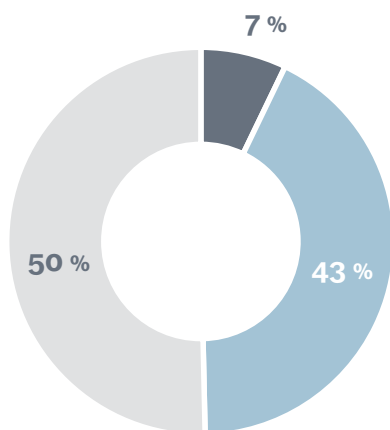


■ Traditionnel

■ Alternatif

82 % des encours des produits de Candriam France suivent une stratégie de gestion traditionnelle et 18 % suivent une stratégie de gestion alternative.

Graphique 3 : Investissement traditionnel - répartition par type de produits



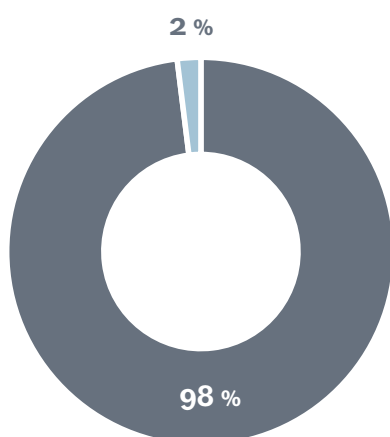
■ Fonds ouvert

■ Fonds dédié

■ Mandat

Parmi les produits de Candriam France qui suivent une stratégie de gestion traditionnelle, 50 % sont des mandats, 43 % des fonds dédiés et 7 % des fonds ouverts.

Graphique 4 : Investissement alternatif - répartition par type de produits



■ Fonds ouvert

■ Fonds dédié

Les produits de Candriam France qui suivent une stratégie de gestion alternative sont pour 98 % des fonds ouverts et pour 2 % des fonds dédiés.

Ce périmètre de produits présente une variété importante de stratégies. Les produits appliquant des stratégies alternatives sont notamment des stratégies d'arbitrage qui consistent à tirer profit d'écarts de prix constatés (ou anticipés) d'obligations convertibles, de taux d'intérêts..., ainsi que des stratégies consistant à acheter les actifs présentant un potentiel d'appréciation (position « long ») et à vendre (position « short »).

Ces produits peuvent appliquer une seule ou plusieurs stratégies alternatives (cas des produits multi-stratégies alternatives). Certains produits ont des structures de fonds de fonds.

Ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable et ne promeuvent pas spécifiquement de caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Parmi les produits appliquant une stratégie traditionnelle, on retrouve des investissements dans des classes d'actifs actions/obligations/monétaire ou diversifiée.

Dans ce cas, la gestion peut être active et éventuellement faire référence à un indice de marché ou avoir un objectif de rendement absolu.

Tableau 1 : Liste des produits financiers dans le périmètre de Candriam France

Dénomination du produit	Type de produit	Encours au 31.12.2021 (€)	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR (1)	Classification AMF (2)	Prise en compte des risques ESG	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Candriam Monétaire SICAV	Fonds	1 051 997 182,00	Traditionnel	Monétaire	Fondamental	Article 8	Approche ESG non significativement engageante/ Communication réduite	OUI	5,87 %
Fonds dédié 1	Fonds dédié	1 311 354 150,00	Traditionnel	Allocation d'actifs	Fondamental	Article 8	NA	OUI	7,32 %
Fonds dédié 2	Fonds dédié	279 017 589,50	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 6 (A)	NA	NON	1,56 %
Fonds dédié 3	Fonds dédié	44 838 811,77	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6	NA	OUI	0,25 %
Fonds dédié 4	Fonds dédié	72 575 127,25	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 6	NA	OUI	0,40 %
Fonds dédié 5	Fonds dédié	273 290 701,00	Traditionnel	Actions	Fondamental	Article 6 (B)	Non-significatif	OUI	1,52 %
Fonds dédié 6	Fonds dédié	99 736 907,14	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6 (C)	NA	OUI	0,56 %
Fonds dédié 7	Fonds dédié	58 738 636,06	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6	NA	OUI	0,33 %
Fonds dédié 8	Fonds dédié	101 907 242,60	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 6 (D)	NA	OUI	0,57 %
Fonds dédié 9	Fonds dédié	1 003 826 853,00	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	NA	OUI	5,60 %
Fonds dédié 10	Fonds dédié	23 896 035,37	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6	Non-significatif	OUI	0,13 %
Fonds dédié 11	Fonds dédié	222 903 674,10	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 8 (E)	NA	OUI	1,24 %
Fonds dédié 12	Fonds dédié	33 260 502,83	Traditionnel	Actions	Fondamental	Article 8	NA	OUI	0,19 %
Fonds dédié 13	Fonds dédié	934 512 551,30	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 8 (F)	NA	OUI	5,21 %

Dénomination du produit	Type de produit	Encours au 31.12.2021 (€)	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR (1)	Classification AMF (2)	Prise en compte des risques ESG	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Fonds dédié 14	Fonds dédié	100 514 177,50	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 8 (G)	NA	OUI	0,56 %
Fonds dédié 15	Fonds dédié	43 620 090,56	Traditionnel	Allocation d'actifs	Total return	Article 6	NA	NON	0,24 %
Fonds dédié 16	Fonds dédié	92 765 546,12	Traditionnel	Allocation d'actifs	Total return	Article 8	NA	OUI	0,52 %
Fonds dédié 17	Fonds dédié	450 481 409,80	Traditionnel	Allocation d'actifs	Total return	Article 6	NA	OUI	2,51 %
Fonds dédié 18	Fonds dédié	1 123 229 749,00	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	NA	OUI	6,27 %
Mandat 1	Mandat	50 807 901,43	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8 (H)	NA	OUI	0,28 %
Mandat 2	Mandat	103 532 386,90	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8 (I)	NA	OUI	0,58 %
Mandat 3	Mandat	237 787 907,28	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	NA	OUI	1,33 %
Mandat 4	Mandat	247 648 546,56	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	NA	OUI	1,38 %
Mandat 5	Mandat	997 897 707,96	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	NA	OUI	5,57 %
Mandat 6	Mandat	552 698 300,47	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	NA	OUI	3,08 %
Mandat 7	Mandat	396 800 498,77	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	NA	OUI	2,21 %
Mandat 8	Mandat	54 936 705,46	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	NA	OUI	0,31 %
Mandat 9	Mandat	247 764 523,96	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	NA	OUI	1,38 %
Mandat 10	Mandat	44 302 036,62	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	NA	OUI	0,25 %
Mandat 11	Mandat	302 205 227,00	Traditionnel	Allocation d'actifs	ISR	Article 8	NA	OUI	1,69 %
Mandat 12	Mandat	263 527 049,00	Traditionnel	Allocation d'actifs	ISR	Article 8	NA	OUI	1,47 %
Mandat 13	Mandat	3 341 247 663,00	Traditionnel	Allocation d'actifs	ISR	Article 8	NA	OUI	18,64 %
Mandat 14	Mandat	193 834 325,00	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	NA	OUI	1,08 %

Dénomination du produit	Type de produit	Encours au 31.12.2021 (€)	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR (1)	Classification AMF (2)	Prise en compte des risques ESG	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Mandat 15	Mandat	19 078 485,02	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	NA	NON	0,11%
Mandat 16	Mandat	142 374 642,27	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	NA	NON	0,79 %
Mandat 17	Mandat	37 681 656,59	Traditionnel	Allocation d'actifs	Assurance	Article 6	NA	NON	0,21 %
Mandat 18	Mandat	121 119 669,00	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	NA	NON	0,68 %
Mandat 19	Mandat	0,00	Traditionnel	Actions	Assurance	Article 6	NA	NON	0,00 %
Mandat 20	Mandat	596 202,19	Traditionnel	Actions	Assurance	Article 6	NA	NON	0,003 %
Mandat 21	Mandat	72 613 184,67	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 8	NA	OUI	0,41 %
Mandat 22	Mandat	687,00	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	NA	NON	0,000004 %
Candriam Impact One	Fonds d'investissement privé*	2 829 782,36	Traditionnel	Actions	ISR	Article 9	NA	OUI	0,02 %
Candriam Diversified Futures	Fonds	247 435 678,60	Alternatif	Medium / High Volatility	Modelised	Article 6	Non-significatif	NON	1,38 %
Candriam MM Long/Short Global	Fonds	56 893 603,34	Alternatif	Medium / High Volatility	Multi-Strategies	Article 6	Non-significatif	NON	0,32 %
Candriam MM Multi Strategies	Fonds	118 904 720,40	Alternatif	Low Volatility	Multi-Strategies	Article 6	Non-significatif	NON	0,66 %
Candriam Multi-Strategies	Fonds	40 230 265,35	Alternatif	Low Volatility	Multi-Strategies	Article 6	Non-significatif	NON	0,22 %
Candriam Patrimoine Obli-Inter	Fonds	158 063 208,70	Alternatif	Medium / High Volatility	Directional Bias	Article 6	Non-significatif	OUI	0,88 %
Candriam Index Arbitrage	Fonds	967 759 197,40	Alternatif	Low Volatility	Event Driven	Article 6	Non-significatif	OUI	5,40 %
Candriam Long Short Credit	Fonds	816 420 532,20	Alternatif	Low Volatility	Directional Bias	Article 6	Non-significatif	OUI	4,56 %
Candriam Risk Arbitrage	Fonds	700 843 354,40	Alternatif	Low Volatility	Event Driven	Article 6	Non-significatif	OUI	3,91 %

Dénomination du produit	Type de produit	Encours au 31.12.2021 (€)	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR (1)	Classification AMF (2)	Prise en compte des risques ESG	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Fonds dédié 19	Fonds dédié	61 643 885,18	Alternatif	Medium / High Volatility	Multi-Strategies	Article 6	NA	NON	0,34 %
Fonds dédié 20	Fonds dédié	501 760,63	Alternatif	Low Volatility	Multi-Strategies	Article 6	NA	NON	0,003 %

Notes :

(1) Cette colonne se réfère à la classification issue du règlement européen relative à la transparence en matière de facteurs ESG (SFDR) (Règlement (UE) 2019/2088). Ce règlement prévoit la classification suivante pour les produits : article 9 produit avec objectif Environnemental et /ou Social (E /S), article 8 produit avec caractéristiques E /S, produit qui ne promeuvent pas de caractéristiques E /s et n'ont pas d'objectif E/S

(2) Cette colonne fait référence à la classification issue de la doctrine AMF 2020-03 (<https://www.amf-france.org/sites/default/files/doctrine/Position/Informations%20a%20fournir%20par%20les%20placements%20collectifs%20integrant%20des%20approches%20extra-financieres.pdf>) qui demande de définir pour les fonds ouverts au public l'approche ESG appliquée.

Légende :

**fonds d'actions privé qui est réservé aux investisseurs institutionnels*

(A) Classé Article 8 à partir du 01/01/2022

(B) Classé Article 8 à partir de 2022

(C) Classé Article 8 à partir du 01/01/2022

(D) Classé Article 8 à partir du 01/01/2022

(E) Classé Article 8 à partir du 24/09/2021

(F) Classé Article 8 à partir du 02/09/2021

(G) Classé Article 8 à partir de Décembre 2021

(H) Classé Article 9 à partir de 2022

(I) Classé Article 9 à partir de 2022 l'approche ESG appliquée.



Liste des liens vers d'autres documents publiés par Candriam

A titre informatif, veuillez trouver ci-dessous les liens vers les politiques, déclarations et autres rapports de transparence de Candriam auxquels il est fait référence dans ce rapport au 31 décembre 2021.

Tableau 2 : Liste des documents publiés par Candriam

Nom du document	Lien vers le site internet
Page du site Candriam dédié à SFDR ⁸	https://www.candriam.fr/fr/professional/market-insights/sfdr/
Politique d'intégration ESG de Candriam	https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/sri-publications---candriam-policies/candriams-integration-policy_fr.pdf
Politique de Gestion des Risques de Durabilité de Candriam	https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/sfdr/fr/candriam_sustainability-risk-policy-fr_vdef.pdf
Politique d'exclusion de Candriam	https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/exclusion-policy/candriam-exclusion-policy_fr.pdf
Déclaration sur la politique de rémunération	https://www.candriam.com/siteassets/legal-and-disclaimer/external_disclosure_remuneration_policy_fr.pdf
Déclaration relative aux principales incidences négatives sur la durabilité	https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/sfdr/fr/principal-adverse-sustainability-impact_fr.pdf
Rapport des principales incidences négatives sur la durabilité (PAI) 2021	https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/sfdr/pai_report_fr.pdf
Politique de vote de Candriam	https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/proxy-voting/proxy_voting_policy_fr_web.pdf
2021 Revue annuelle des votes	https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/brochure/commercial-brochures/sri-brochure/2022_candriam_voting-annual-review-fr_web.pdf
Gestion responsable @ Candriam : Politique d'engagement	https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/engagement-policy/candriam_engagement_policy_fr.pdf

⁸ Directive européenne de transparence en matière de durabilité

Nom du document	Lien vers le site internet
2021 Revue annuelle de l'engagement	https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/brochure/commercial-brochures/sri-brochure/2022_candriam_engagement-annual-review-fr_web.pdf
Politique climat de Candriam	https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/sri-publications---candriam-polices/candriams-climate-policy_fr.pdf
Indicateurs ESG et d'incidence – Définitions et méthodologie	https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/sfdr/fr/indicateurs-esg-def-et-methode_fr.pdf
Stratégies Actions, Obligations et Multi-Actifs de Candriam relevant de l'Article 8 - Code de transparence	https://www.candriam.com/documents/candriam/article_205/fr/document.pdf
Stratégies durables core « Article 9 » de Candriam - Code de transparence	https://www.candriam.com/documents/candriam/article_206/fr/document.pdf

Section 1

Démarche générale de Candriam

1.1. Démarche ESG de Candriam

Le développement durable fait partie intégrante du modèle opérationnel et de la culture d'entreprise de Candriam. Notre stratégie en matière de développement durable nous amène à prendre en compte les tendances globales qui façonneront le monde de demain au moment d'élaborer nos décisions stratégiques et opérationnelles. L'objectif de cette stratégie est d'assurer l'équilibre en adoptant un comportement responsable à l'égard de toutes les parties prenantes d'une part, et (a) en réalisant des synergies entre nos activités ISR et d'investissement traditionnel et (b) en gérant notre entreprise dans le respect de l'environnement et de la collectivité, d'autre part.

Candriam gère des investissements responsables et durables depuis 1996. En effet, nous sommes engagés sans relâche depuis plus de vingt ans dans le développement de nos approches de longue date entièrement dédiées à l'analyse environnementale, sociale et de gouvernance, ainsi que dans l'expansion continue de notre processus d'intégration ESG dans notre éventail de produits d'investissement.

En tant que société de gestion d'actifs durable, Candriam sait combien il est important de tenir compte des risques et des opportunités liés au développement durable dans les portefeuilles qu'elle gère, ainsi que des impacts qu'il génère.

Depuis 1996, l'analyse ESG fait partie intégrante de nos investissements.

Chez Candriam, nous sommes convaincus que la valeur à long terme d'une société n'est pas mesurable par des indicateurs purement financiers. Grâce à l'évaluation des critères ESG, les investisseurs peuvent identifier de nouveaux facteurs susceptibles d'avoir un impact sur la valeur à long terme d'une entreprise.

Les enjeux ESG sont placés au cœur de la philosophie d'investissement de Candriam. À ce titre, Candriam a formalisé son processus d'investissement responsable par

- [sa politique de gestion des risques en matière de durabilité](#)
- [ses politiques d'engagement et de vote par procuration](#)

La politique de Candriam sur les activités controversées ou les controverses graves tient compte des facteurs ESG et se traduit notamment par des exclusions pour exposition au charbon thermique, au tabac et à des armes controversées autres que celles légalement exclues par la réglementation française à savoir les armes à base d'uranium appauvri et armes à phosphore blanc⁹.

La politique est applicable à l'ensemble des fonds qui relèvent de l'entière discrétion de Candriam en sa qualité de société de gestion et de gérant de fonds.

Concernant les portefeuilles en gestion discrétionnaire, ces exclusions s'appliquent si les parties l'acceptent.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique de Candriam sur les exclusions, [disponible sur notre site internet](#)

⁹ Les armes controversées légalement exclues par la réglementation française sont les mines antipersonnel et les bombes à fragmentation, les armes chimiques et biologiques.

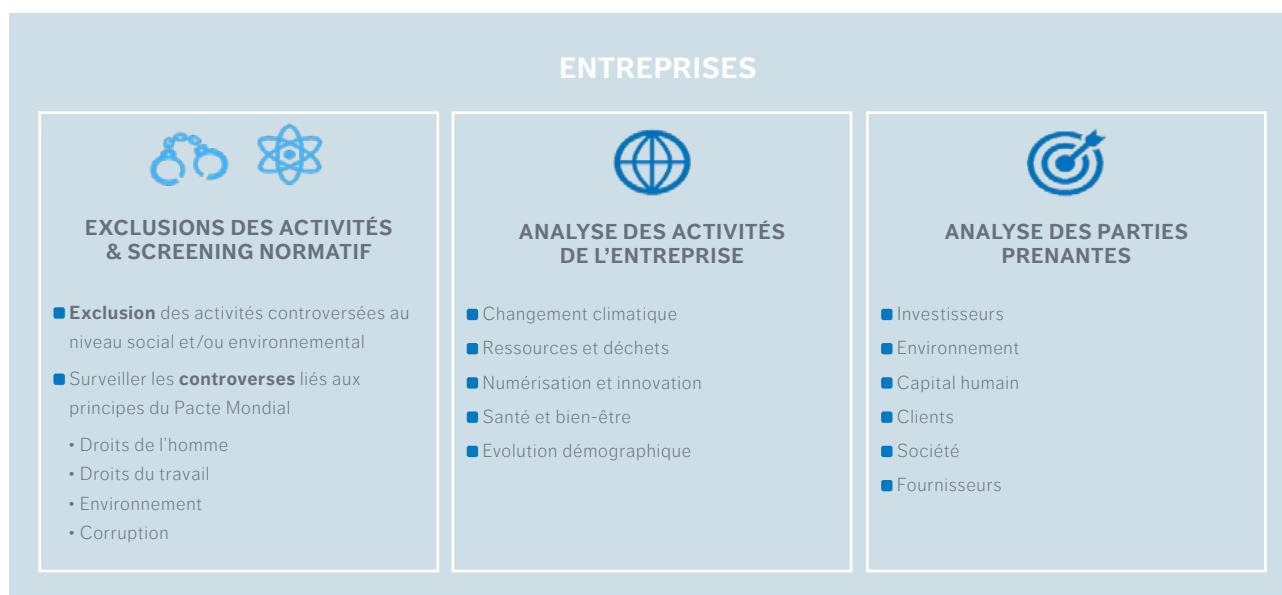
Par ailleurs, une analyse ESG propriétaire permet d'évaluer les émetteurs privés et souverains et ainsi d'informer les décisions d'investissement.

Une analyse ESG propriétaire des émetteurs

A. L'analyse ESG des émetteurs privés/entreprises comprend les piliers suivants :

1. L'exclusion pour activités controversées
2. L'analyse normative
3. L'analyse des activités commerciales
4. L'analyse des parties prenantes

Schéma 1.1 : Analyse ESG des émetteurs privés



Les filtres d'exclusion pour activités controversées (autres que celles exclues par la réglementation française) et d'analyse normative visent à exclure les entreprises dont les activités ou les pratiques reflètent des risques excessifs ou mettent en danger l'activité de l'entreprise ou sa réputation.

L'analyse des activités et des parties prenantes de l'entreprise évalue la capacité de l'entreprise à créer de la valeur tout en intégrant le développement durable dans ses activités commerciales, ainsi que l'intérêt des parties prenantes au sein de son processus de gestion opérationnelle et financière. Des scores ESG sont calculés au départ de ces deux angles d'analyse pour tous les émetteurs sur la base d'une analyse approfondie réalisée par notre équipe de Recherche ESG. Ces scores sont calculés via une méthodologie propriétaire qui combine recherche interne et données issues de fournisseurs externes.

Plus d'informations concernant ces quatre piliers de l'analyse ESG des émetteurs privés/entreprises sont présentées à l'annexe I.

La méthodologie propriétaire de Candriam permet de prendre en considération, dans nos grilles d'analyse, les critères propres à nos clients, en fonction de leur sensibilité et de leur propre charte d'investissement responsable. Cela peut s'exprimer par la prise en compte de seuils différents appliqués aux critères d'exclusion pour activités controversées, de pondérations différentes de facteurs ESG ou des facteurs ESG autres que ceux considérés par l'analyse propriétaire de Candriam ainsi que par le pilotage d'indicateurs ESG spécifiques (ex. empreinte carbone).

B. L'analyse des émetteurs souverains

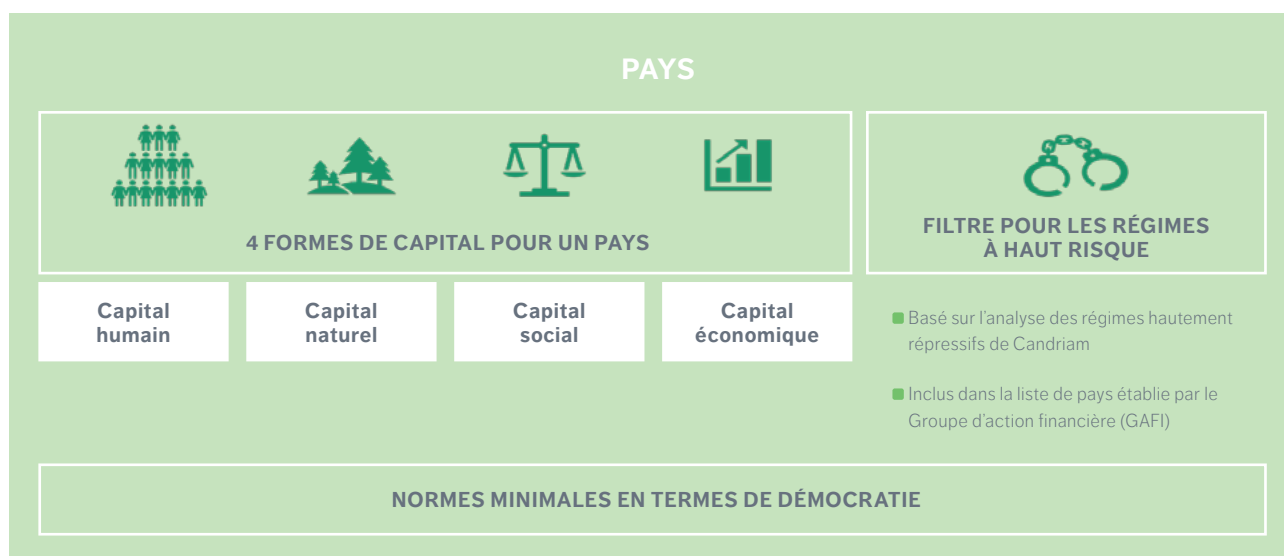
L'analyse ESG des émetteurs souverains a pour objectif d'évaluer les performances des pays au regard de quatre catégories de critères de développement durable : le capital naturel, humain, social et économique.

Ces quatre domaines de capital intègrent un grand nombre de facteurs ESG importants que l'équipe ESG évalue grâce à des indicateurs clés de performance définis en interne. Cela

génère une arborescence analytique et dynamique basée sur le capital, qui couvre les enjeux et les opportunités du développement durable auxquels chaque nation est confrontée, ce qui représente une source d'information précieuse pour les gestionnaires de portefeuille.

De plus, le classement « non libre » d'un pays par Freedom House est également pris en compte. En effet, nous aspirons à établir des normes minimales en matière de démocratie et à éviter les pays impliqués dans le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

Schéma 1.2 : Analyse des émetteurs souverains



Le changement climatique dans l'évaluation des émetteurs développée par Candriam

• Entreprises émettrices

L'**analyse des activités commerciales** permet d'évaluer l'exposition d'une entreprise (services/produits, zones de production, segments de marché, etc.) aux grands enjeux du développement durable. Ces enjeux sont des tendances à long terme susceptibles d'exercer une influence considérable sur l'environnement économique dans lequel les entreprises opèrent et de déterminer les prochains défis auxquels le marché sera confronté, ainsi que les opportunités de croissance à long terme. Candriam a identifié cinq grands défis, dont fait partie le **Changement climatique**.

L'**analyse des parties prenantes**, quant à elle, permet d'évaluer la capacité d'une entreprise à tenir compte des intérêts des parties prenantes dans sa stratégie à long terme, dans la mesure où il s'agit d'une source de risques et d'opportunités pour l'entreprise concernée. Les six catégories de parties prenantes sont les investisseurs, les employés, les clients, les fournisseurs, la société et **l'environnement**.

À ce titre, nous évaluons les risques et opportunités liés au changement climatique dans nos analyses des activités commerciales et des parties prenantes. Dans cette approche « top-down », nous évaluons l'exposition du **modèle d'affaires** d'une entreprise au **changement climatique** grâce à l'analyse des activités commerciales. À l'inverse, l'analyse des parties prenantes nous permet de comprendre comment une organisation agit sur son environnement naturel pour **exercer ses activités**.

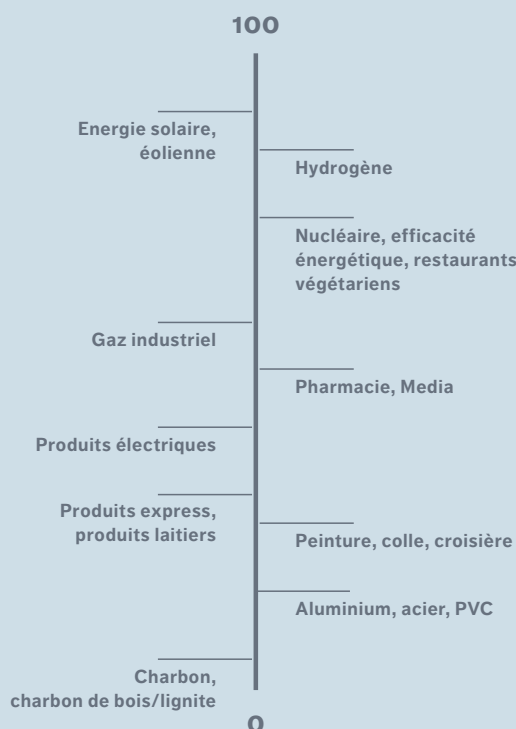
Vous trouverez ci-dessous davantage d'informations concernant nos évaluations sur le **changement climatique** et **l'environnement** dans le cadre de nos analyses **Activités commerciales** et **Parties prenantes** (respectivement) :

Analyse des activités commerciales :

Enjeux liés au changement climatique

Le changement climatique constitue un enjeu de taille pour le développement durable. C'est pour cette raison qu'il est évalué dans tous les modèles sectoriels et constitue une importante source de risque (avec, par conséquent, un faible score) pour les secteurs à fort impact tels que l'énergie, le transport et les matériaux. Dans le cadre de cette évaluation, l'impact des différentes activités est estimé et tient compte des émissions de gaz à effet de serre de la source à la consommation finale (c'est-à-dire dans les Scopes 1, 2 et 3).

À partir de cette estimation, l'impact de chaque activité est classé sur une échelle allant de 0 à 100 (voir image ci-contre). La mesure de l'impact en lui-même est calculée en fonction de l'exposition de l'entreprise (chiffre d'affaires généré par l'activité), à l'exception des secteurs de l'énergie et des services aux collectivités, qui dépend respectivement des réserves en énergies fossiles et des capacités installées.



Analyse des parties prenantes :

Gestion des relations environnementales

L'exposition aux risques et opportunités relatifs à la gestion des relations environnementales est particulièrement importante pour les secteurs à fort impact tels que l'énergie, les matériaux, les services aux collectivités, l'automobile et l'immobilier. Au cours de cette analyse, d'autres problématiques sont également prises en considération, notamment : la pollution de l'air, l'utilisation énergétique, la biodiversité, l'utilisation des sols, la gestion des déchets et le recyclage, la consommation en eau et les produits à impact environnemental.

Exemples dans le secteur de l'énergie :

■ Stratégies mises en œuvre

- Impact environnemental des nouveaux projets avant le lancement ;
- Projets dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
- Rémunération variable accordée aux responsables exécutifs selon les performances environnementales ;
- Technologies et mesures utilisées pour prévenir les fuites au niveau des oléoducs (câbles de fibres optiques capables de détecter les fuites, surveillance de la pression).

■ Performances

- Mix énergétique et émissions CO₂ ;
- Taux de fuites de pétrole < moyenne sectorielle ;
- Taux de gaz brûlé < moyenne sectorielle ;
- Pourcentage élevé de sites certifiés 45001 selon la norme OHSAS (Occupational Health and Safety Assessment)

• Emetteurs souverains

Les considérations environnementales telles que le changement climatique sont naturellement intégrées dans la méthodologie via le pilier Capital naturel.

Notre méthodologie place le changement climatique et la préservation de l'environnement au premier plan, car le capital naturel n'est pas interchangeable avec le capital humain, social ou encore économique. Notre pilier Capital naturel évalue dans quelle mesure un pays conserve et utilise de manière durable ses ressources naturelles, en gérant son interaction avec les questions et les défis environnementaux mondiaux (tels que le réchauffement climatique), sa consommation de combustibles fossiles, sa gestion de la biodiversité et son traitement des déchets.

La biodiversité dans l'approche ESG des émetteurs privés de Candriam

Candriam reconnaît l'importance de la biodiversité et son rôle clé dans différents secteurs. La notion de double matérialité est, pour ce sujet, cruciale. Les entreprises ont des impacts importants, directs et indirects, sur la biodiversité, et la perte de biodiversité impacte à son tour de nombreux secteurs et nos économies toutes entières. Ces impacts sont malheureusement difficilement quantifiables à ce jour, mais cela ne signifie pas qu'il ne faille pas intégrer cette dimension à notre analyse et à la façon dont nous sélectionnons les entreprises. A ce titre, le sujet de la biodiversité et l'impact qu'ont les entreprises sur les écosystèmes sont depuis longtemps intégrés à notre analyse ESG au travers des piliers suivants :

■ **Analyse des activités de l'entreprise** : l'impact plus ou moins positif ou négatif de chaque activité à la biodiversité est inclus dans le score « Ressources & Déchets ». Ainsi, les activités liées à l'extraction de ressources (énergie et minières) sont parmi les moins bien notées sur ce pilier, tandis que les activités de recyclage ou d'efficacité dans l'utilisation des ressources vont être parmi les plus positives.

Voici quelques illustrations de la prise en compte de l'aspect impact biodiversité dans l'analyse des activités des entreprises :

■ **Analyse des parties prenantes** : pour les secteurs pour lesquels le sujet biodiversité est pertinent et matériel, le **critère « Impact sur les sols et biodiversité »** est activé. Ce critère permet notamment d'analyser comment l'entreprise a mis en place une stratégie de réduction de l'impact de ses activités sur les écosystèmes environnants. Nous analysons notamment si la société dispose d'une stratégie biodiversité, a mis en place des actions concrètes sur le sujet, et fournit des indicateurs de suivi. Malheureusement, il n'est pas toujours évident de trouver des indicateurs pertinents et standardisés sur ce sujet, c'est pourquoi la biodiversité est un sujet clé dans nos dialogues avec ces entreprises sur les sujets environnementaux afin de pousser à une meilleure transparence.

■ **Analyse normative** : l'analyse normative de Candriam, fondée sur les 10 Principes du Pacte mondial des Nations-Unies, tient également compte de la biodiversité dans son pilier « Environnement ». Les infractions graves ou significatives et répétées au Pacte mondial, y compris en matière de biodiversité, sont sanctionnées et entraînent l'exclusion de la société de l'univers éligible d'investissement en fonction de la politique d'exclusion appliquée.

Secteur	Activité	Description
Mines & Métaux	Extraction aurifère	L'extraction aurifère accentue le changement d'utilisation des sols, ainsi que la pollution des écosystèmes et des sources d'eau (en surface et en profondeur), du fait de l'utilisation intensive de produits chimiques polluants. L'impact sur les écosystèmes et sur la santé des populations locales est souvent très important. Les impacts négatifs sur la biodiversité incluent la déforestation, l'excavation de vastes zones de biodiversité, la génération importantes de déchets miniers (« tailings »), un prélèvement important d'eau douce et des risques significatifs de pollution de l'air, du sol et des sources d'eau environnantes.
Chimie	Production de composés organiques et pétrochimiques	La production de produits chimiques organiques et pétrochimiques peut contribuer à la pollution des écosystèmes environnants, si elle n'est pas gérée de manière responsable. Plus spécifiquement, les déchets et les eaux « de processus » peuvent contenir des substances eutrophiques, des métaux lourds ainsi que des composés médicaux actifs qui s'ils ne sont pas gérés correctement peuvent se retrouver dans les sources d'eau environnantes, avec des conséquences dramatiques pour les écosystèmes ainsi que des risques de santé pour les populations voisines. Les substances déversées d'unités de production ont pu entraîner des modifications importantes de la faune et de la flore locale.

1.2. Prise en compte de critères ESG par les produits financiers

Candriam a développé plusieurs approches ESG qui sont appliquées dans les fonds qui sont commercialisés et proposés à ses clients dans le cadre d'une gestion discrétionnaire de leur portefeuille.

La sélection positive

La sélection positive vise à créer un univers ESG qui comprend les entreprises les mieux positionnées dans leur secteur sur la base des scores obtenus suite à l'analyse des activités commerciales et des parties prenantes. Ces entreprises doivent aussi respecter le filtre d'analyse normative et des exclusions pour activités controversées.

Selon la stratégie, l'univers éligible est constitué des 50 % ou 70 % d'entreprises les mieux positionnées.

Il n'est pas autorisé d'investir en dehors de l'univers ESG.

L'intégration ESG

Les gérants de portefeuille intègrent des critères durables dans leurs processus et décisions d'investissement afin de mieux évaluer les risques et les opportunités pour chaque émetteur. Cette approche d'intégration ESG basée sur les éléments de l'analyse ESG impacte l'analyse fondamentale et de crédit des émetteurs, leur valorisation ainsi que la construction finale du portefeuille.

Les exclusions

1. L'exclusion normative

Afin de réduire les risques ESG associés aux investissements, l'analyse normative exclut les entreprises qui ont violé de manière significative et répétée les 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies ou les guidances relatives aux entreprises multinationales définies par l'Organisation de Coopération au Développement Economique (OCDE). Ces principes et guidances couvrent quatre piliers : Droits Humains, Droits du Travail, Environnement, Corruption.

L'analyse permet de procéder à deux types d'exclusion :

1. « Signal Rouge », le niveau le plus large des exclusions fondées sur les normes, visant à identifier les entreprises sujettes à des controverses graves et très graves en termes d'impact, de durée, de fréquence ou d'absence de réponse de la part de la direction de l'entreprise. Étant donné que cette liste se concentre sur le degré de la controverse, quel que soit son domaine, elle dépasse les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, et englobe toute pratique d'entreprise négative importante.
2. Liste « out », une liste plus restreinte d'entreprises exclues, qui se concentre sur une interprétation des violations du Pacte mondial des Nations Unies, telles qu'évaluées par les analystes ESG de Candriam, qui vise à exclure les entreprises qui ont fait l'objet de controverses très graves.

2. L'exclusion pour activités controversées : la Politique Candriam Groupe, Etendue ou ISR

La politique d'exclusion en matière d'activités controversées définit quelles activités, en raison de leur caractère éthique et économique non durable unanimement reconnu, doivent être exclues des investissements de Candriam selon trois niveaux différents :

- la Politique d'exclusion de Candriam Groupe : celle-ci exclut de tous les investissements les activités les plus controversées et les moins durables que sont les armes controversées¹⁰, le charbon thermique¹¹ et le tabac¹².
- la Politique d'exclusion étendue, niveau intermédiaire ajoutant des exclusions relatives aux armes conventionnelles, aux régimes répressifs et aux risques liés au climat.
- la Politique d'exclusion ISR, niveau d'exclusion le plus complet comprenant un large éventail d'activités controversées (contenu pour adulte, alcool, jeux d'argent, énergies fossiles non conventionnelles et conventionnelles etc.)

¹⁰ Toute entreprise exposée et ce quel que soit son niveau d'implication à la fabrication ou vente de mines antipersonnel (obligation légale), de bombes à fragmentation (obligation légale), chimiques ou biologiques (obligation légale), et/ou d'armes à base d'uranium appauvri indépendamment du chiffre d'affaires généré ; ventes/revenus de la production, de la fabrication, de la commercialisation, de la maintenance ou des essais d'armes au phosphore blanc pour plus de 5 % (cf. le caractère dual de l'utilisation du phosphore).

¹¹ Toute entreprise exposée à plus de 10 % du chiffre d'affaires au charbon thermique et/ou développant de nouveaux projets d'exploitation.

¹² Toute entreprise exposée au tabac pour plus de 5 % du chiffre d'affaires.

Tableau 1.1 : Approches ESG des produits du périmètre Candriam France

Dénomination du produit	Type de produit	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR	Type d'approche ESG	Exclusion - Activités controversées	Exclusion normative	En cas de sélection positive : univers d'investissement	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Candriam Monétaire SICAV	Fonds	Traditionnel	Monétaire	Fondamental	Article 8	Intégration ESG	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	5,87 %
Fonds dédié 1	Fonds dédié	Traditionnel	Allocation d'actifs	Fondamental	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Développé par Candriam	7,32 %
Fonds dédié 2	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 6 (A)	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	1,56 %
Fonds dédié 3	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	0,25 %
Fonds dédié 4	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	0,40 %
Fonds dédié 5	Fonds dédié	Traditionnel	Actions	Fondamental	Article 6 (B)	Exclusions	Spécifique	Liste OUT	-	1,52 %
Fonds dédié 6	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6 (C)	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	0,56 %
Fonds dédié 7	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	0,33 %
Fonds dédié 8	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 6 (D)	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	0,57 %
Fonds dédié 9	Fonds dédié	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Spécifique	5,60 %
Fonds dédié 10	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	0,13 %
Fonds dédié 11	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 8 (E)	Intégration ESG	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	1,24 %
Fonds dédié 12	Fonds dédié	Traditionnel	Actions	Fondamental	Article 8	Intégration ESG	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	0,19 %
Fonds dédié 13	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 8 (F)	Intégration ESG	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	5,21 %
Fonds dédié 14	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 8 (G)	Intégration ESG	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	0,56 %
Fonds dédié 15	Fonds dédié	Traditionnel	Allocation d'actifs	Total return	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	0,24 %

Dénomination du produit	Type de produit	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR	Type d'approche ESG	Exclusion - Activités controversées	Exclusion normative	En cas de sélection positive : univers d'investissement	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Fonds dédié 16	Fonds dédié	Traditionnel	Allocation d'actifs	Total return	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Développé par Candriam	0,52 %
Fonds dédié 17	Fonds dédié	Traditionnel	Allocation d'actifs	Total return	Article 6	Exclusions	Spécifique	Signal rouge	-	2,51%
Fonds dédié 18	Fonds dédié	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Spécifique	6,27%
Mandat 1	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8 (H)	Sélection positive	Politique d'exclusion ISR de Candriam	Signal rouge	Développé par Candriam	0,28 %
Mandat 2	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8 (I)	Sélection positive	Politique d'exclusion ISR de Candriam	Signal rouge	Développé par Candriam	0,58 %
Mandat 3	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	Thématique carbone	Spécifique	Signal rouge	Spécifique	1,33 %
Mandat 4	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	Thématique carbone	Spécifique	Signal rouge	Spécifique	1,38 %
Mandat 5	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	Thématique carbone	Spécifique	Signal rouge	Spécifique	5,57%
Mandat 6	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	Thématique carbone	Spécifique	Signal rouge	Spécifique	3,08 %
Mandat 7	Mandat	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	Thématique carbone	Spécifique	Signal rouge	Spécifique	2,21%
Mandat 8	Mandat	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	Intégration ESG	Spécifique	Signal rouge	-	0,31%
Mandat 9	Mandat	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	Intégration ESG	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	1,38 %
Mandat 10	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	Intégration ESG	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	0,25 %
Mandat 11	Mandat	Traditionnel	Allocation d'actifs	ISR	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Développé par Candriam	1,69 %
Mandat 12	Mandat	Traditionnel	Allocation d'actifs	ISR	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Développé par Candriam	1,47 %
Mandat 13	Mandat	Traditionnel	Allocation d'actifs	ISR	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Développé par Candriam	18,64 %
Mandat 14	Mandat	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Développé par Candriam	1,08 %
Mandat 15	Mandat	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	Aucune	Aucune	NON	-	0,11%

Dénomination du produit	Type de produit	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR	Type d'approche ESG	Exclusion - Activités controversées	Exclusion normative	En cas de sélection positive : univers d'investissement	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Mandat 16	Mandat	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	0,79 %
Mandat 17	Mandat	Traditionnel	Allocation d'actifs	Assurance	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	0,21%
Mandat 18	Mandat	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	0,68 %
Mandat 19	Mandat	Traditionnel	Actions	Assurance	Article 6	Aucune	Aucune	NON	-	0,00 %
Mandat 20	Mandat	Traditionnel	Actions	Assurance	Article 6	Aucune	Aucune	NON	-	0,003 %
Mandat 21	Mandat	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Développé par Candriam	0,41%
Mandat 22	Mandat	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	Aucune	Aucune	NON	-	0,000004 %
Candriam Impact One	Fonds d'investissement privé*	Traditionnel	Actions	ISR	Article 9	Impact	Spécifique	NA	Spécifique	0,02 %
Candriam Diversified Futures	Fonds	Alternatif	Medium / High Volatility	Modelised	Article 6	Aucune	Aucune	NA	-	1,38 %
Candriam MM Long/Short Global	Fonds	Alternatif	Medium / High Volatility	Multi-Strategies	Article 6	Aucune	Aucune	NA	-	0,32 %
Candriam MM Multi Strategies	Fonds	Alternatif	Low Volatility	Multi-Strategies	Article 6	Aucune	Aucune	NA	-	0,66 %
Candriam Multi-Strategies	Fonds	Alternatif	Low Volatility	Multi-Strategies	Article 6	Aucune	Aucune	NA	-	0,22 %
Candriam Patrimoine Obli-Inter	Fonds	Alternatif	Medium / High Volatility	Directional Bias	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	0,88 %
Candriam Index Arbitrage	Fonds	Alternatif	Low Volatility	Event Driven	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	5,40 %
Candriam Long Short Credit	Fonds	Alternatif	Low Volatility	Directional Bias	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	4,56 %
Candriam Risk Arbitrage	Fonds	Alternatif	Low Volatility	Event Driven	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	3,91%

Dénomination du produit	Type de produit	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR	Type d'approche ESG	Exclusion - Activités controversées	Exclusion normative	En cas de sélection positive: univers d'investissement	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Fonds dédié 19	Fonds dédié	Alternatif	Medium/ High Volatility	Multi-Strategies	Article 6	Aucune	Aucune	NA	-	0,34 %
Fonds dédié 20	Fonds dédié	Alternatif	Low Volatility	Multi-Strategies	Article 6	Aucune	Aucune	NA	-	0,003 %

Note :

La mention « spécifique » affichée dans le tableau pour certains fonds dédiés ou mandats se réfère à l'application partielle de l'approche de Candriam ou par l'application de critères additionnels ou externes spécifiques définis par le client qui résulte en univers d'investissement différents de ceux issus de l'approche de Candriam.

Légende :

**fonds d'actions privé qui est réservé aux investisseurs institutionnels*

(A) Classé Article 8 à partir du 01/01/2022

(B) Classé Article 8 à partir de 2022

(C) Classé Article 8 à partir du 01/01/2022

(D) Classé Article 8 à partir du 01/01/2022

(E) Classé Article 8 à partir du 24/09/2021

(F) Classé Article 8 à partir du 02/09/2021

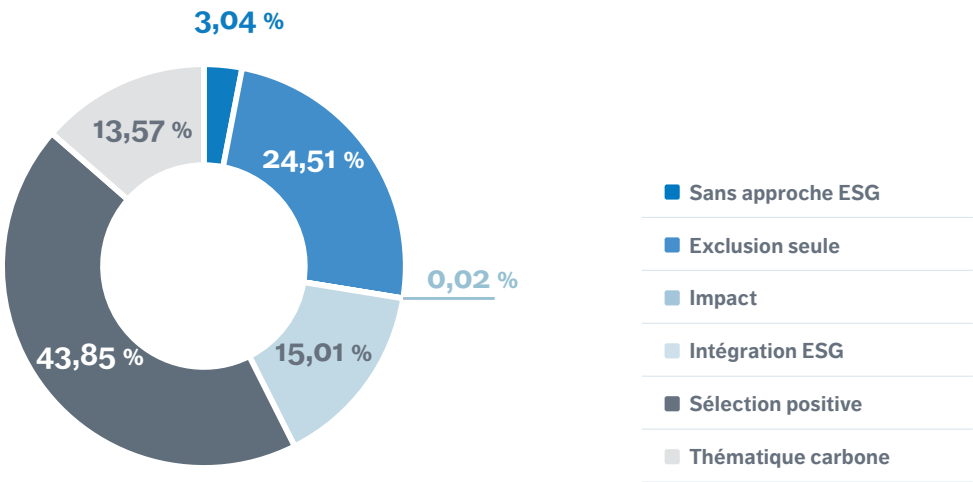
(G) Classé Article 8 à partir de Décembre 2021

(H) Classé Article 9 à partir de 2022

(I) Classé Article 9 à partir de 2022 l'approche ESG appliquée.

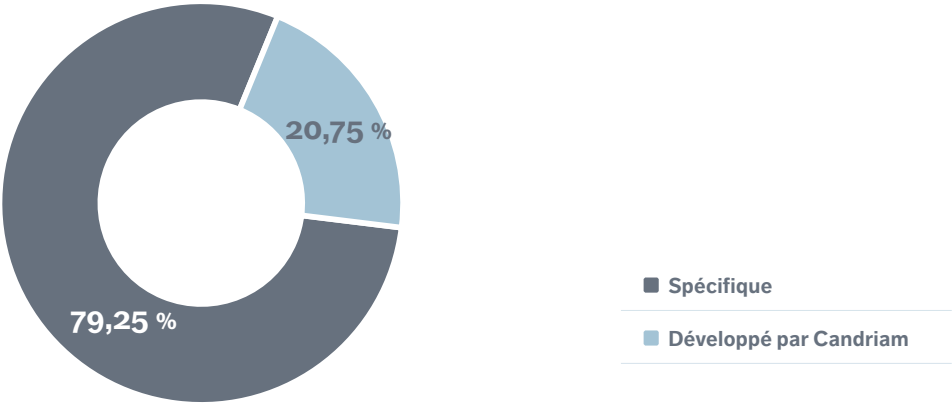
Le périmètre des produits présente la répartition suivante en termes d'approche ESG appliquée :

Graphique 1.1 : Répartition par type d'Approche ESG



Parmi les produits qui suivent une approche « Sélection positive », l'approche développée par Candriam représente 43,85 % des encours.

Graphique 1.2 : Approche ESG - Sélection Positive



Les produits financiers du périmètre de Candriam France qui suivent une politique d'exclusion appliquent pour 62,89 % une politique d'exclusion dédiée/externe, 36,23 % la politique d'exclusion du Groupe Candriam et 0,89 % la politique d'exclusion ISR de Candriam.

1.3. La gestion des risques de durabilité chez Candriam

Le développement économique durable étant l'une des pierres angulaires de notre stratégie d'entreprise, Candriam a développé une politique d'identification, de suivi et de gestion des risques de durabilité sur l'ensemble des actifs que nous gérons pour le compte de nos clients.

Le Comité Solutions client est en charge de la **définition des caractéristiques ESG des produits Candriam**. En fonction des caractéristiques ESG finales des produits, Candriam gère le risque de durabilité principalement au travers de trois approches :

1. L'évaluation ESG et sélection d'investissement ESG, exclusion comprise

Les mises à jour des politiques sont proposées par l'équipe ESG et validées par le Comité des risques de durabilité.

2. Le dialogue avec les émetteurs

L'engagement prend la forme d'un dialogue direct et individuel entre les analystes ESG, les représentants de l'entreprise et d'autres parties prenantes.

3. Le suivi des indicateurs ESG et des indicateurs de Principales incidences négatives (« Principal Adverse Impact », PAI).

Les indicateurs ESG et PAI sont suivis par le service Gestion des risques de marché et intégrés dans des rapports de suivi de risque.

En matière de gouvernance des risques, le Comité des risques de durabilité rend compte au Comité Stratégique du Groupe (CSG) et évalue la réputation de l'entreprise et des pays et les risques financiers en matière de développement durable, y compris les risques climatiques, et définit une liste de surveillance des entreprises et des pays controversés pour toutes les activités de Candriam.

Pour plus d'informations, veuillez consulter [la Politique de Gestion des Risques de Durabilité](#) de Candriam dans la [section SFDR](#) du site internet de Candriam.

1.4. Objectifs de mixité de la Loi Rixain

Dans le cadre de la loi Rixain (N°2021-1774¹³) promulguée le 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, l'art. 17 exige des sociétés de gestion de portefeuille de définir « un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement »¹⁴.

Cette information est disponible sur le [site internet de la société de gestion](#).

¹³ LOI n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle (1) - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

¹⁴ Article 17 - LOI n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle (1) - Légifrance ([legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

1.5. Les informations à destination des investisseurs

Pour les fonds UCITS et FIA, conformément à la réglementation en vigueur, les documents suivants sont mis à la disposition de l'investisseur :

- **Le prospectus du fonds** publié sur le site internet de la société de gestion décrit la structure juridique du fonds, son objectif de gestion et ses orientations d'investissement, ainsi que les risques et les coûts associés à sa gestion.
- **Les rapports annuels de gestion des fonds** rendent compte de l'activité du fonds au cours de la période sous-revue et de la composition de son portefeuille à la fin de la période sous-revue. Ils sont disponibles sur le site internet de la société de gestion au plus tard à la date prévue par la réglementation soit pour les UCITS. **Les rapports semi-annuels** sont plus succincts et rendent compte uniquement de l'inventaire du fonds et de sa composition.
- **Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur** (DICI ou encore KIID) reprend les caractéristiques essentielles du fonds et permet de comprendre l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du fonds et les principaux risques inhérents à sa gestion.

- **Les informations pré-contractuelles** sur les aspects liés à la durabilité des fonds classés SFDR art 8 et 9 publiées sur le site internet de la société de gestion décrivent les caractéristiques environnementales ou sociales et les investissements durables de ces fonds.
- **Le code de transparence européen** décrit de manière détaillée l'approche et les critères ESG qui sont appliqués au processus d'investissement. Ce code est disponible pour les fonds ouverts qui appliquent une approche ESG¹⁵.

Par ailleurs, dans certains cas, il est mis à disposition du client, de manière régulière, des commentaires de gestion du fonds qui décrivent le contexte de marché et la stratégie adoptée.

¹⁵ Pour plus d'information, voir la section suivante du rapport.

Tableau 1.2 Les documents d'information des fonds UCITS et FIA à disposition des investisseurs

Dénomination du Produit	Base GECO AMF Prospectus & KIID/DICI	Site internet Candriam France - Investisseur particulier	Documentation juridique						Documentation commerciale		
			Prospectus	DICI	Règlement (FCP) Statut (SICAV)	Code de transparence	Rapport semi-annuel	Rapport annuel	Commentaire de gestion mensuel	Reporting	Transparence en matière de durabilité (SFDR)
Candriam Diversified Futures	Link	Link	Link	Link	Link		Link	Link	Link		
Candriam Impact One	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Candriam MM Long/Short Global	Link	Link	Link	Link	Link		Link	Link			
Candriam MM Multi Strategies	Link	Link	Link	Link	Link		Link	Link			
Candriam Monétaire Sicav	Link	-	Link	Link	Link	Link	Link	Link	Link		Link
Candriam Multi-Strategies	Link	Link	Link	Link	Link		Link	Link			
Candriam Patrimoine Obli-Inter	Link	Link	Link	Link	Link			Link	Link		
Candriam Index Arbitrage	Link	Link	Link	Link	Link		Link	Link	Link		
Candriam Long Short Credit	Link	Link	Link	Link	Link		Link	Link	Link		
Candriam Risk Arbitrage	Link	Link	Link	Link	Link		Link	Link	Link		

Pour les mandats en gestion discrétionnaire, des rapports de gestion réguliers sont transmis au client avec une fréquence définie contractuellement par les parties. Pour les mandats classés SFDR Article 8 et 9, le rapport fourni au client comprend une section dédiée aux caractéristiques ou objectifs ESG du mandat.

Les comités d'investissement organisés permettent à la société de gestion de rendre compte de son activité de gestion au client, de répondre à ses questions et d'échanger sur les orientations futures de la gestion du portefeuille.

Conformément à la réglementation SFDR Art 10, des informations pré-contractuelles relatives aux caractéristiques environnementales ou sociales et aux investissements durables des mandats classés SFDR Article 8 et 9 sont aussi communiquées sur le site internet de la société de gestion. Cette communication est accessible [via ce lien](#)

1.6. Encours classés Art.8 ou Art.9 selon la réglementation SFDR dans le périmètre de Candriam France

Parmi les encours gérés par Candriam France, 12 984 798 132 euros sont classés Art 8 et 9 selon le règlement SFDR. Cela représente 72,45 % des encours totaux sous gestion de Candriam France dont 72,43 % sont classés Art 8 et 0,02 % Art 9.¹⁶

Les 27,57 % restants sont des produits classés Art 6 qui considèrent (20,46 %) ou pas (7,09 %) de manière systématique les risques de durabilité.

Graph 1.3 : Classification SFDR des produits



Pour consulter la liste des produits classés article 8 et 9 SFDR veuillez vous référer au tableau 1

¹⁶ A noter que le seul fonds classé art.9 SFDR dans le périmètre est un fonds d'actions privé réservé aux investisseurs institutionnels

1.7. Produits financiers concernés par des labels et/ou codes de transparence

Excepté les fonds Candriam Impact One (labélisé Relance obtenu en novembre 2021)¹⁷ et Candriam monétaire SICAV (code de transparence) aucun autre fonds ou mandat n'adhère à un label, une charte ou un code de transparence.



Le Label « Relance » a été lancé en Octobre 2020 en réponse à la crise sanitaire. Ce label permet aux épargnants et investisseurs professionnelles souhaitant contribuer à la relance de l'économie française d'investir dans des entreprises françaises au travers d'organismes de placement collectifs.

Les fonds d'investissements investissant dans les entreprises françaises peuvent afficher le label « Relance » à condition de respecter la [Charte du label « Relance »](#).^{18 19}



Le code de transparence ISR européen a été lancé en 2008 et vise à augmenter l'engagement des sociétés de gestion en matière de pratiques de transparence à l'égard des investisseurs. Ce code décrit de manière détaillée l'approche et les critères ESG qui sont appliqués au processus d'investissement. Le code est obligatoire pour les fonds ouverts ISR commercialisés par les sociétés de gestion affiliées à l'Association Française de Gestion (AFG).²⁰

1.8. Participation de Candriam Groupe à des Initiatives d'engagement

Candriam agit de manière responsable, tant comme investisseur que comme entreprise. L'adhésion à des principes en faveur du développement durable et la signature d'engagements visant l'adoption de meilleures pratiques ESG reflètent notre engagement à faire évoluer nos pratiques et celles des entreprises et émetteurs que nous finançons au travers des investissements que nous réalisons pour le compte de nos clients.

La participation à des appels à action permet à Candriam de s'associer à d'autres investisseurs pour avoir davantage de poids lorsque nous demandons aux émetteurs d'agir de manière responsable.

**Tableau 1.3 :
Engagements signés par Candriam**

	Thématique	Rejoint/ Signé en
A. PRI – Principles for Responsible Investment/Principes pour l'Investissement Responsable	ESG	2006
B. Montreal Carbon Pledge/ Engagement carbone de Montréal	E	2015
C. Paris Pledge for Action/Appel de Paris pour le Climat	E	2015
D. Adhesion to Green and Social Bond Principles/Adhésion aux principes des obligations vertes et sociales	ES	2017

¹⁷ Ce fonds est un fonds d'actions privé qui est réservé aux investisseurs institutionnels

¹⁸ <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Charte-label-relance.pdf>

¹⁹ <https://www.amf-france.org/en/node/63262>

²⁰ https://www.afg.asso.fr/wp-content/uploads/2013/02/2018_11_Code-Transparence-Fonds-ISR.pdf

E. Tobacco-Free Finance Pledge/Déclaration d'investisseurs en faveur de la fin du financement du secteur du tabac	S	2018
F. The Investor Agenda/ L'Agenda des investisseurs	E	2018
G. Commitment to support a just transition on climate change/Engagement à soutenir une transition climatique juste	ESG	2018
H. TCFD supporter/ soutien au Groupe de Travail sur l'information financière relative au changement climatique	E	2021
I. Net Zero Asset Manager Initiative / Initiative Net Zéro asset manager	E	2021

Tableau 1.4 :
Participation de Candriam à des appels à action

Thématique **Rejoint/
Signé en**

J. CDP - Carbon Disclosure Project / Projet de transparence carbone (incl. climat, eau, forêt)	E	2004
K. Access to Medicine (AtM)/ Accès à la médecine	S	2010
L. Access to Nutrition/ Accès à la Nutrition	S	2013
M. Decarbonisation Initiative / Initiative de décarbonation (incl. Engagement RE100 & EP100)	E	2017
N. Climate Action 100+/ Action Climat 100+	E	2017
O. IIGCC Investor Expectations for the banking sector/ IGCC Attentes des investisseurs envers le secteur bancaire	E	2021
P. 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis/ Déclaration d'investisseurs mondiaux aux gouvernements sur la crise climatique	E	2021 one off
Q. CDP - Science Based Target Campaign/ CDP - Campagne sur les Objectifs fondés sur la science	E	2021
R. IIGCC investor position statement - voting on transition planning/ Déclaration d'investisseurs IIGCC - Vote sur la planification de la transition	E	2021 one off
S. Investor letter to Global banks on Climate Change & Biodiversity (Shareaction-led) / Lettre d'investisseurs aux banques mondiales sur le changement climatique et la biodiversité (ShareAction)	E	2021
T. UNICEF & Partners, Letter to GRI Standards Board/ UNICEF & Partenaires, Lettre sur les droits de l'enfant adressée au Conseil des normes GRI	S	2021
U. Investor Statement in Support of Mandated Human Rights and Environmental Due Diligence in the EU/ Déclaration des investisseurs en faveur de la diligence raisonnable obligatoire en matière de droits de l'homme et de l'environnement dans l'UE	ESG	2021

Pour plus d'informations sur ces initiatives d'engagement auxquelles participe Candriam Groupe, veuillez-vous référer à l'annexe II

Section 2

Moyens internes déployés par Candriam

Sauf mention contraire expresse, dans le présent rapport, les données relatives aux ressources financières, humaines et techniques communiquées sont relatives au Groupe Candriam. En effet, les seules données rapportées à Candriam France ne seraient pas représentatives des ressources mises à disposition pour gérer les seuls actifs repris au titre du périmètre art 29 de l'entité Candriam France.

2.1. Ressources financières dédiées à l'ESG.

Candriam alloue des ressources importantes à la réalisation de sa feuille de route en matière de développement durable. Ces ressources couvrent à la fois des ressources humaines (équipes ESG, formations externes) et de données et services de prestataires ESG. En 2021, un budget de 3 516 906 € y a été dédié dont 44 % pour les données et services de prestataires ESG.

2.2. Ressources humaines dédiées à l'ESG

Au 31 Décembre 2021, Candriam compte 35 collaborateurs dont l'activité principale est dédiée à l'investissement durable de la société. Parmi ces collaborateurs, on dénombre :

- Une équipe dédiée à la recherche ESG
- Un responsable de la RSE,
- Des responsables et ambassadeurs ESG dans chacune des équipes de gestion
- Des spécialistes produits en charge du développement de l'ESG

Ils représentent 5,96 % des équivalents temps plein du Groupe Candriam. Parmi ces collaborateurs ceux qui travaillent chez Candriam France représentent 8,25 % des équivalents temps plein de Candriam France.

Depuis plus de 25 ans maintenant, Candriam développe son expertise en matière d'analyse ESG grâce à une équipe

de recherche dédiée à l'ESG. Cette équipe a développé sa propre méthodologie pour analyser les critères ESG applicables aux gouvernements, entreprises et institutions supranationales.

L'équipe de Recherche ESG est dirigée par Wim Van Hyfte, PhD, Directeur la Recherche ESG et Vincent Compiègne, Responsable-adjoint de la Recherche ESG et Responsable de la Recherche ESG pour les entreprises. L'équipe est composée de 11 analystes et structurée autour de 3 pôles dédiés :

- à l'analyse des entreprises, composé de 6 analystes dédiés à l'E, S et G, avec une expérience moyenne de 6 ans ;
- à l'analyse des Etats, composé d'un analyste avec 14 ans d'expérience ;
- aux activités de dialogue et vote, composé de 4 analystes avec une expérience moyenne de 14 ans.

L'équipe en charge de l'analyse des entreprises est composée d'analystes spécialisés par secteur. Au sein de cette équipe ESG, des « analystes principaux » (Lead Analyste) organisés par thèmes E, S et G sont nommés afin de créer des pôles d'expertise thématiques pour améliorer le développement de stratégies et fournir aux équipes d'investissement une meilleure compréhension des risques et opportunités spécifiques associés à chaque thème E, S et G. L'équipe ESG est soutenue par une équipe de quatre spécialistes produits, responsables du développement ESG en charge de la communication de l'expertise ESG de Candriam.

2.3. Ressources techniques dédiées à l'ESG

L'équipe de Recherche ESG a développé sa propre méthodologie d'évaluation ESG des gouvernements, entreprises et agences/associations supranationales.

L'évaluation ESG résulte donc d'analyses ESG menées en interne sur base d'une variété d'informations et de sources de données externes.

Candriam s'efforce d'obtenir de l'information de diverses sources, car elles sont complémentaires. En effet, la diversité du périmètre d'émetteurs à couvrir, les méthodologies différentes et la culture des prestataires peuvent conduire à des divergences d'opinion et d'évaluation finale. Ces différentes évaluations permettent à chaque analyste ESG d'avoir une vision plus globale d'un émetteur.

Dans le cadre de ses activités d'analyse ESG, Candriam a engagé une relation contractuelle avec plusieurs prestataires de données ESG. Pour consulter la liste complète des fournisseurs de données et prestataires externes ESG de Candriam, veuillez-vous référer à l'annexe III.

Par ailleurs, l'équipe de Recherche ESG se procure également des informations auprès d'experts universitaires, de fédérations sectorielles, des médias et d'ONG. Voici quelques exemples d'ONG utilisées dans l'analyse des Etats :

■ **Freedom House** : mesure de la liberté et de la démocratie d'un pays via son système électoral,

Ces équipes travaillent en collaboration étroite avec l'ensemble des équipes de gestion afin de mettre en application l'intégration ESG dans les stratégies de gestion.

son pluralisme politique, le fonctionnement de son gouvernement, l'État de droit, etc.
(<https://freedomhouse.org/>) ;

■ **Transparency International (CPI)** : mesure de la corruption du secteur public.
(<https://www.transparency.org/>) ;

■ **Reporters sans frontières** : promeut la liberté de la presse dans le monde
(<https://www.rsf.org/>) ;

■ **Indice de performance environnementale (IPE)** : classe les pays en fonction de leur réponse aux défis environnementaux auxquels chaque nation est confrontée ;

■ **Paris Equity Check** : détermine si les engagements des pays vis-à-vis de l'Accord de Paris sont respectés ;

■ **Ease of doing business index** (Indice de la facilité de faire des affaires) : classe les pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires.

Les analystes ESG peuvent également se référer à des organisations internationales comme : la Banque Mondiale, le FMI, l'Organisation Mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation Internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que l'Agence Internationale de l'Energie.

Une base de données propriétaire a été développée dans laquelle est stockée l'ensemble des informations utilisées

lors des différentes étapes de l'analyse extra-financière. Cette base de données assure la transparence et la traçabilité du processus d'analyse ainsi que l'archivage de l'historique. En centralisant les données d'analyse de l'ensemble des émetteurs couverts, cette base de données est un outil clef de la consolidation des informations internes comme externes. Elle contient tous les modèles sectoriels, permet le suivi des controverses et calcule les scores ESG des entreprises sur base du modèle sectoriel et de la prise en compte des données des prestataires externes.

Mensuellement, nous effectuons une mise à jour des données issues de nos prestataires externes.

En matière d'exercice des droits de vote, les spécialistes ESG de Candriam font appel à des services de conseillers en vote, principalement Institutional Shareholder Services (ISS) qui fournit des recommandations de vote personnalisées basées sur la politique de vote de Candriam. Dans le cas de politiques de vote dédiées à certains clients institutionnels, Candriam fait également appel à Proxinvest.

2.4. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de Candriam Groupe

En tant qu'investisseur responsable et membre des PRI, Candriam promeut l'ESG au travers de la formation de ses collaborateurs, d'actions de sensibilisation de ses clients et d'actions de communication tant interne qu'externe.

2.4.1 Stratégie et actions de formation à l'ESG des collaborateurs

La formation des collaborateurs est un axe fort de la politique RSE de Candriam et l'ESG y tient une place de choix afin de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du développement durable et de leur permettre de renforcer leurs connaissances ou leur expertise en la matière.

Créée en 2017, la « *Candriam Academy* » est la première plateforme de formation en ligne 100 % dédiée à l'ESG. Elle compte aujourd'hui plus de 10 000 membres issus de plus de 40 pays dans le monde.

La « *Candriam Academy* » vise à sensibiliser et informer les intermédiaires financiers sur le thème de l'investissement durable et responsable grâce à une plateforme en ligne innovante. Cette plateforme offre du contenu ISR ainsi que des formations accréditées et gratuites.

Après plusieurs années pendant lesquelles les employés de Candriam pouvaient suivre cette formation sur base volontaire, la « *Candriam Academy* » a été rendue obligatoire pour l'ensemble des employés fin 2021. 143 collaborateurs de Candriam dont 44 en France ont déjà suivi l'intégralité de la formation. Cela fait partie des premières tâches à accomplir pour tout nouvel arrivant chez Candriam.

Pour davantage d'information sur la formation Candriam Academy, veuillez consulter : academy.candriam.fr

Tous les nouveaux arrivants sont également invités à participer au programme « *Discovering Candriam* », dont l'ESG représente une partie importante avec des présentations par plusieurs experts ESG de la maison. Ce programme est également enregistré et partagé sur une plateforme d'apprentissage, accessible à tous les employés. En 2021, ce sont 80 salariés dont 14 de Candriam France qui ont participé à ces journées.

Les « *Masterclass ESG* » quant à elles sont des sessions d'éducation et de formation aux enjeux ESG qui ont été lancées en 2021 et ont lieu tous les trimestres. Elles représentent un excellent moyen d'assurer que l'ensemble des professionnels d'investissement chez Candriam comprennent et intègrent les enjeux ESG dans leur recherche et gestion. Ces Masterclasses sont des moments d'échanges privilégiés entre l'équipe ESG et les professionnels d'investissement. En 2021, trois « *Masterclass ESG* » ont eu lieu au cours desquelles quelques 260 salariés dont 70 de Candriam France ont été formés sur le changement climatique, la finance durable ou l'intégration du climat dans les investissements.

A l'occasion des mises à jour des modèles d'analyse sectorielle ESG, les analystes ESG impliquent en amont les analystes financiers afin d'échanger au sujet des enjeux du secteur et de la connaissance des entreprises qui le composent. Les résultats finaux des revues sectorielles sont systématiquement présentés aux gérants et analystes, tout comme les papiers de recherche thématiques. Tous les gérants et analystes ont accès aux données détaillées

d'évaluation ESG des entreprises ainsi qu'à leurs données environnementales d'empreinte carbone. Par ailleurs, tous les fonds ISR disposent d'un reporting ESG qui comprend des indicateurs d'impact dont l'empreinte carbone et le calcul de l'alignement du mix énergétique du portefeuille au scénario 2 degrés.

Les analystes et gérants de Candriam participent également à différents événements de courtiers et/ou conférences afin d'accroître leur expertise. La lecture de documents spécifiques constitue également une partie importante de l'autoformation des équipes.

Afin de permettre un approfondissement de l'expertise de l'équipe ISR dans des domaines de compétences clés et notamment sur les enjeux climatiques, chaque analyste est invité, au-delà de l'autoformation qui est effectuée tout au long de l'année, à participer à un minimum de 10 événements ESG par an (dans la mesure du possible). Les événements qui sont susceptibles de former l'analyste sur des thématiques spécifiques incluent des Webinaires et/ou des rencontres avec des courtiers et experts qui présentent une étude dédiée.

De manière générale, Candriam pousse pour une meilleure connaissance des enjeux liés au développement durable et à leur intégration dans l'analyse ESG, tant à l'intérieur de Candriam qu'à l'extérieur.

En complément de ces formations, d'autres actions ponctuelles de formations auprès des collaborateurs ont été organisées en 2021 :

- Deux ateliers portant sur le changement climatique, les indicateurs clés et le reporting ESG ont été organisés pour les équipes commerciales et de gestion de Candriam : 251 collaborateurs dont 10 de l'équipe Sales & Distribution chez Candriam France ont suivi ces ateliers.
- L'ensemble des collaborateurs est régulièrement invité à des conférences et ateliers sur des thématiques telles que le changement climatique ou les indicateurs ESG. Les enregistrements de ces ateliers sont mis à disposition sur une plateforme d'apprentissage interne et partagés via des campagnes de communication internes.
- Des formations externes ont été payées par Candriam à ses employés :
 - « CFA ESG » pour 6 salariés dont 2 de Candriam France

- « CESGA, EFFAS certified ESG analyst » pour 4 salariés
- « Sustainable Finance regulatory landscape and implications for internal Audit » pour un salarié
- « The Cambridge Circular Economy Programme » pour un salarié

■ Des « ESG Talks » – des webinaires pédagogiques qui abordent les enjeux économiques, sociaux et environnementaux les plus urgents de notre époque, ont été organisés. Ils sont ouverts en interne et à l'externe. Les sujets abordés en 2021 étaient :

- L'intégration de la recherche ESG externe : le pour, le contre et le comment
- Comment aligner les investissements à l'Accord de Paris ?
- L'engagement actionnarial : n'est-ce que des promesses ?
- L'ESG aux Etats-Unis : pour une Amérique verte
- L'« ABC » des obligations durables
- L'ESG en pratique : évaluation des externalités des entreprises du secteur Alimentation & Boissons.

Les « ESG Talks » peuvent être visualisés sur academy.candriam.com/esg-talks/

Au total, en 2021, les collaborateurs de Candriam ont suivi des formations dédiées à l'ESG qui représentent 3965 heures de formation.

2.4.2. Stratégie Candriam de communication ciblée sur l'ESG

L'ESG est le fil rouge de la communication globale de Candriam. Cette volonté se traduit par une prise de parole régulière sur les matières ESG.

Les « Town Hall » meetings, réunions d'information trimestrielles organisées par la direction générale pour l'ensemble des employés, est l'opportunité de donner la parole aux experts ESG de Candriam sur diverses problématiques relatives aux investissements ESG (nouveaux produits, évolution de l'approche ESG au sein de Candriam), activités de vote ou d'engagement et évolutions de la politique RSE et des diverses initiatives de la maison qui y sont liées.

En 2021, Candriam a produit divers articles consacrés à l'ESG :

- 14 livres blancs et papiers d'opinion à destination des investisseurs sur des problématiques aussi diverses que la diversité ethnique, les pesticides ou l'investissement d'impact dans la dette privée,
- 5 articles sur des actions d'engagement ou actions collaboratives réalisées par Candriam auprès d'entreprises sur des thématiques comme la reconnaissance faciale,
- 7 documents éducatifs sur différentes problématiques telles que SFDR ou la taxonomie européenne.

Candriam a également diffusé les recherches académiques soutenues via l'Institut Candriam pour le développement durable. Ces publications sont souvent accompagnées d'interviews réalisées avec les responsables des chaires soutenues.

L'ensemble de ces documents fait l'objet d'une communication spécifique à destination de l'ensemble des employés (message hebdomadaire, nouvelles véhiculées sur le site internet) et d'une promotion auprès de nos différentes clientèles via les réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter), des emailings et leur mise en avant sur les sites internet du groupe ([Candriam](#), [Candriam Institute for Sustainable Development](#) et [Candriam Academy](#)).

Les collaborateurs sont également incités à être ambassadeur et partager via les réseaux sociaux ces documents via l'outil SMARP. Les posts SMARP ont été partagés 778 fois par nos collaborateurs sur leurs réseaux sociaux – LinkedIn et Twitter ; ce qui nous a permis d'atteindre une audience de 951 484 personnes sur LinkedIn et 7 556 personnes sur Twitter.

2021 étant l'année des 25 ans de l'ESG chez Candriam, la communication a réalisé une grande campagne créative autour de cet événement – avec notamment des interviews de collaborateurs – promue en interne comme en externe.

2.5. Stratégie Candriam de développement de produits/services financiers ESG

L'investissement durable constituant un axe stratégique de développement des activités de Candriam. Les dispositions suivantes sont en place afin de favoriser le développement de nouveaux produits et mandats et le positionnement des produits et mandats existants :

- Organiser des formations en interne, sur base de l'input des experts ESG de Candriam, des discussions dans les associations professionnelles, des formations externes et des contrats avec des consultants,
- Dédier une part croissante des ressources du département en charge du développement de Solutions d'investissement à l'ESG,
- Renforcer la gouvernance et mettre en place de comités transversaux sur les aspects ESG,
- Renforcer la collaboration entre les équipes Solutions d'investissement, Analyse et recherche ESG, Gestion des risques, et RSE.
- Acquérir des données ESG et développer des outils permettant la diffusion de ces données au sein de l'entreprise.

Au cours de l'année 2021,

- Plus de 50 % des nouvelles stratégies lancées par Candriam étaient des stratégies ESG dont bien-être des enfants, obligations à impact, thématique santé, transport propre, océan propre.
- Le projet SFDR a été un des projets phare de l'année qui a permis de positionner plus de 72,45 % des produits et mandats gérés dans les classifications article 8 et 9 SFDR au niveau de Candriam France et 66 % des produits et mandats gérés dans les classifications art 8 et 9 SFDR au niveau du Groupe Candriam,
- Des processus ESG spécifiques ont été développés pour répondre à des demandes de clients comme sur des thématiques comme le changement climatique, l'alignement à l'Accord de Paris.

Section 3

Gouvernance de la démarche ESG

Cette section du rapport présente la gouvernance de Candriam Groupe, le dispositif de supervision de la stratégie de développement durable ainsi que la prise en compte des aspects ESG dans la politique de rémunération et les règlements internes.

3.1. Gouvernance de Candriam

- Les **Assemblées Générales des Actionnaires** ;
- Les **Conseils d'Administration locaux** (Luxembourg, France, Belgique). Ils sont responsables de la stratégie et politique générale y compris en lien avec l'ESG, du contrôle de gestion, du suivi des risques et des relations avec les actionnaires. En particulier, pour Candriam France, le comité stratégique est notamment en charge des activités de vente de produits, du contact clients, de la position sur le marché français alignées sur la stratégie ESG du Groupe ;
- Le **Comité Stratégique du Groupe Candriam (CSG)**. Ses pouvoirs découlent du Conseil d'Administration de Candriam Luxembourg. Le CSG est en charge de tous les aspects stratégiques tels que les initiatives de croissance, la stratégie d'entreprise, stratégie ESG et les résultats financiers ;
- Le **Comité Exécutif de Candriam**. Il est en charge de toutes les décisions opérationnelles transversales et de leur suivi. Il pilote la stratégie ESG dans les différentes unités en charge ;
- Les **Comités de Rémunération**. Ils sont en charge des décisions de rémunération ;
- Les **Comités de Direction locaux** (le Comité de Gestion effective pour Candriam France). Ils sont responsables de la gestion quotidienne des entités.

Le tableau ci-dessous décrit la liste des membres de chaque instance de supervision de Candriam Groupe.

Tableau 3.1 : Les instances de supervision et leurs membres au 31.12.2021

Instances de supervision	Membres
Conseil d'Administration Candriam Luxembourg	• Mme. Yie-Hsin Hung, Présidente • M. Jean-Yves Maldague, Directeur général • M. Naïm Abou-Jaoudé, Directeur • M. John M. Grady, Directeur • M. Francis M. Harte, Directeur • M. Anthony Malloy, Directeur • M. Vincent Hamelink, Directeur
Comité Stratégique Groupe	• Directeur Général Candriam Groupe Responsable Groupe pour : • Investissements • Opérations • Risques • Relations Clients • Développement • Ressources Humaines • Finance Groupe
Comité Exécutif Groupe	• Comité Stratégique Groupe, • Responsables d'unités de gestion, risques et opérationnels
Comité Stratégique Candriam France	• Mme. Yie-Hsin Hung, Présidente • M. John M. Grady, Membre • M. Francis M. Harte, Membre • M. Anthony Malloy, Membre • M. Naïm Abou-Jaoudé, Membre • M. Jean-Yves Maldague, Membre Invités permanents : • M. Fabrice Cuchet, • M. Emmanuel Terraz • Mme. Sonia Aloui • M. Philippe Noyard
Gestion effective Candriam France	• M. Fabrice Cuchet, Président • M. Emmanuel Terraz, Directeur général • Mme. Sonia Aloui, Directeur général adjoint • M. Philippe Noyard, Directeur général adjoint

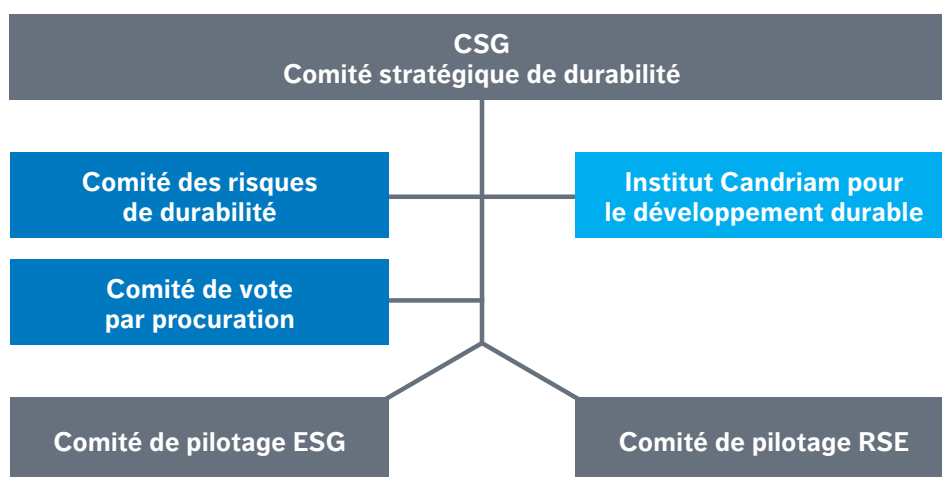
Pour plus d'informations sur les compétences et expériences des membres du Conseil d'administration de Candriam Luxembourg, du Comité stratégique de Candriam France et de la Gestion effective de Candriam France, veuillez-vous référer à l'annexe IV.

3.2. Le dispositif de supervision de la stratégie de développement durable de Candriam

Le développement durable est ancré dans le modèle opérationnel de Candriam et constitue un élément clé de sa culture d'entreprise. Dans le cadre de la conviction et du devoir fiduciaire de Candriam envers ses clients, la stratégie de développement durable de Candriam l'amène à intégrer les tendances générales de durabilité qui façonneront le monde de demain dans ses choix stratégiques opérationnels et d'investissement.

Conformément à cet engagement de prendre en compte la durabilité dans toutes les activités et le développement stratégique de Candriam, la gouvernance du développement durable est supervisée par différents comités.

Schéma 3.1 : Dispositif de supervision de la stratégie de développement durable



- Un **Comité stratégique de durabilité** se réunit au moins deux fois par an. Le Comité stratégique du Groupe (CSG), assisté par les experts ESG et RSE de Candriam, définit les orientations stratégiques de l'investissement ESG (du point de vue produit et du point de vue commercial) et du risque d'entreprise lié au développement durable.
- Un **Comité des risques de durabilité** rend compte au CSG et évalue la réputation de l'entreprise et les risques financiers en matière de développement durable, y compris les risques climatiques, et définit une liste de surveillance des entreprises et des pays controversés pour toutes les activités de Candriam.
- Le **Comité de vote par procuration** fournit des orientations stratégiques sur les meilleures pratiques de vote par procuration et surveille la politique de vote de Candriam.
- L'**Institut Candriam pour le développement durable** supervise le programme de philanthropie et d'impact communautaire de Candriam, grâce au soutien d'initiatives en matière de recherche et d'éducation ESG et dans le domaine de l'impact social.
- Le **Comité de pilotage ESG** coordonne la mise en œuvre de la feuille de route stratégique ESG en s'appuyant sur plusieurs investissements agiles couvrant tous les piliers des activités de Candriam : investissements, développement commercial, réglementation et certification ESG, gestion et initiatives de collaboration, rédaction ESG, informatique et opérations ESG.
- Le **Comité de pilotage RSE** supervise et coordonne la mise en œuvre de la feuille de route RSE auprès des collaborateurs, des clients, de la chaîne de valeur opérationnelle, de la gouvernance et de la communauté.

Ces comités rendent compte au Comité Stratégique Groupe.

Tableau 3.2 : Membres des instances de supervision de la stratégie de développement durable

Instances de supervision	Membres
Comité stratégique de durabilité	• Comité Stratégique Groupe, • Experts Candriam en ESG et RSE
Comité des risques de durabilité	• Présidents : Directeur des investissements, membre du Comité Stratégique Groupe • Responsable du pilotage : Directeur ESG, Directeur Risques • Membres Permanents : Directeur des Opérations, Directeur adjoint Risques, Directeur adjoint ESG, Responsable de l'Ingénierie d'Investissement, Responsable Stratégie Produit et veille Marketing, Directeur Stratégie et Développement • Invités : Directeur Légal, Directeur Conformité, Directeur Communication, Membre de l'équipe ESG, Responsable des Solutions d'Investissement
Comité de vote par procuration	• Président : Responsable RSE • Membres : Membre du Comité Stratégique Groupe, Responsable du pôle Engagement, Responsable du pôle Gouvernance, Analyste ESG dédié au Vote, Directeur des Opérations, Représentant de la Conformité
L'Institut Candriam pour le développement durable	• Président : Directeur Stratégie & Développement • Membres : Directeur Financier, Membre du Comité Stratégique Groupe, Responsable des Solutions d'Investissements, Directeur Légal & Conformité, Directeur Communication, Responsable RSE, Directeur ESG, Responsable du pôle Engagement, Directeur des Opérations, Représentant Ressources Humaines, Représentant du bureau de la Direction Générale, Représentant du département Finance (Trésorier), membre du personnel • Invités : experts Candriam
Comité de pilotage ESG	• Président : Directeur Stratégie & Développement • Comité Exécutif : Directeur des Investissements, Directeur des Opérations, Directeur Relations Clients, Directeur Légal et Conformité, Directeur Risques, Responsable des Solutions d'Investissements, Directeur Communication, Directeur IT • Experts ESG : Directeur recherche ESG, Directeur Adjoint recherche ESG, Responsable du pôle Engagement, Responsable RSE • Inv Solutions/PRM : Responsable des Solutions d'Investissement Responsable Stratégie Produit et veille Marketing, Responsable Produit • Technologie d'information, Opérations & Données : Directeur des Opérations, Directeur de la Gestion des Données, Technologie d'information ESG • Chef de Projet Stratégie & Développement
Comité de pilotage RSE	• Président : Responsable RSE • RH : Directeur RH / Représentant RH • Directeur des Opérations / Responsable de l'Excellence Opérationnelle • Directeur des Achats • Relations Clients : membre du Comité Stratégique Groupe Responsable des Ventes & de la Distribution / Représentant Vente et Distribution • Expert ESG : Responsable du pôle Gouvernance • Communication : Directeur Communication / Responsable Communication Interne • Représentant de la Direction Générale • Directeur Stratégie & Développement • Invités : Experts & Membres de Groupes de travail internes

3.3. La politique de rémunération de Candriam

Les collaborateurs de Candriam représentent le principal atout de l'entreprise. L'objectif de Candriam est de pratiquer une politique de rémunération adaptée qui est liée à la réalisation d'une combinaison d'objectifs individuels, d'équipe et d'entreprise.

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Candriam reconnaît l'importance de promouvoir une gestion des risques saine et efficace, y compris en ce qui concerne les risques de durabilité, dans la gestion des fonds et autres portefeuilles d'investissement. Pour éviter une prise de risque excessive, Candriam a élaboré des politiques qui visent à promouvoir un comportement responsable qui tienne dûment compte des impacts en matière de durabilité de la part des collaborateurs de l'entreprise.

La structure de rémunération de Candriam est liée à une performance ajustée au risque.

Candriam s'efforce à ce titre de mettre en place un cadre de rémunération approprié en veillant à ce que les collaborateurs ne soient pas incités à prendre des risques inappropriés et/ou excessifs par rapport au profil de risque de Candriam et, le cas échéant, des fonds et des mandats de gestion discrétionnaire gérés par l'entreprise, y compris en matière de durabilité. Dans le cas de fonds ou mandats qui tiennent compte des impacts de durabilité, Candriam veille en outre à ce que ceux-ci soient dûment pris en compte par les collaborateurs concernés.

Le montant de chaque prime peut être ajusté par Candriam de façon discrétionnaire. En particulier, le montant total des primes à distribuer (« Bonus Pool ») peut être ajusté en fonction de certains facteurs de risque et de conformité qui sont définis et surveillés par les fonctions de contrôle interne de Candriam (audit interne, gestion des risques et conformité).

Le versement des primes au niveau individuel est également à la discrétion de Candriam. Ce pouvoir discrétionnaire permet notamment de prendre en compte les aspects liés au risque et à la conformité à tous les niveaux hiérarchiques concernés.

La rémunération globale est revue chaque année après une évaluation individuelle de chaque collaborateur. Elle tient compte des résultats de cette évaluation, des résultats financiers de Candriam et de l'équipe concernée, ainsi que de l'évolution du marché de l'emploi.

L'intéressement des gérants de fonds et des analystes est déterminé sur la base des deux éléments suivants :

■ Évaluation quantitative reposant notamment sur les facteurs suivants :

- Performance relative des fonds et des mandats de gestion discrétionnaire de portefeuille par rapport aux indices de référence ;
- Montant total des commissions de performance, le cas échéant : les performances financières et non financières des fonds et manière dont ces performances sont obtenues ;
- Identification de l'alpha, à savoir évaluation de l'incidence potentielle du marché (bêta) et de celle du gestionnaire (alpha, y compris l'alpha durable le cas échéant) ; position concurrentielle du fonds ; actifs gérés et capacité de collecte de fonds pour la stratégie.

■ Évaluation qualitative reposant notamment sur les facteurs suivants :

- Respect de l'ensemble des procédures opérationnelles, de conformité et de gestion des risques applicables y compris la prise en compte appropriée des risques et des impacts de durabilité conformément aux politiques de Candriam ;
- Cohérence et alignement avec la stratégie de Candriam ;
- Qualité du processus et de la stratégie d'investissement et de la documentation ;
- Implication dans le travail d'équipe ;
- Attitude envers les clients.

Les systèmes de rémunération détaillés dépendent des fonds et des mandats de gestion discrétionnaire gérés (y compris la manière dont ils tiennent compte des risques et des impacts liés à la durabilité).

Le conseil d'administration de chaque entité Candriam a pour responsabilité d'adopter, d'examiner périodiquement et de mettre en œuvre les principes généraux de la politique de rémunération de Candriam. La mise en œuvre de cette politique fait l'objet d'un examen interne central et indépendant au moins une fois par an.

Candriam a mis en place un comité des rémunérations au niveau groupe pour les trois entités Candriam. Ce comité se compose d'administrateurs non exécutifs capables de porter un jugement compétent et indépendant sur les politiques et les pratiques de rémunération et les incitations mises en place pour la gestion des risques. Les membres du comité des rémunérations ne sont pas rémunérés par Candriam.

Un rapport de monitoring des risques (financiers et extra-financiers) ainsi que les indicateurs de performances financières et extra-financières (notamment pour les produits avec objectifs ESG définis) est transmis au comité de rémunération.

Pour plus d'informations sur notre politique de rémunération, veuillez consulter la [Politique de Rémunération de Candriam](#) dans la section [SFDR](#) du site internet de Candriam

3.4. Les critères ESG dans les règlements internes

Les règlements internes des instances de Candriam Groupe et de Candriam France ne comportent pas de critères ESG pour la nomination des directeurs au sein du Conseil d'administration ou de supervision.

Les membres des organes de décision sont sélectionnés sur base de leur connaissance et expérience dans les matières financières tout en veillant à favoriser une certaine diversité des compétences.

Des règles internes permettent d'éviter le cumul des mandats et, par ce biais, assurent l'indépendance des directeurs et les potentiels conflits d'intérêt.

Par ailleurs, une gouvernance ESG est en place qui permet au Comité Stratégique Groupe de suivre et de piloter la stratégie de développement durable de Candriam et de présenter et soumettre les orientations stratégiques au Conseil d'Administration de Candriam Luxembourg.

Il n'y a aucune mention de critères ESG dans le cadre de la nomination des administrateurs **au sein des statuts des SICAV** dans le périmètre de Candriam France.

Parmi les fonds qui figurent dans ce périmètre, seuls deux fonds sont des SICAV (Candriam Patrimoine Obli-Inter et Candriam Monétaire SICAV) pour lesquels l'on peut fournir les éléments suivants concernant la qualité de gouvernance du conseil d'administration :

- Aucun administrateur indépendant
- 25 % de femmes
- Mandat de 3 ans renouvelable
- Administrateurs entre 46 ans et 60 ans avec une expérience avancée et des postes importants dans la hiérarchie de Candriam France
- Entre 50 % et 75 % de taux d'assiduité aux réunions

Pour les autres fonds dans le périmètre de Candriam France qui ont une structure légale de FCP, il n'y a pas de conseil d'administration.

Section 4

Gestion des risques de durabilité

4.1. Démarche d'identification, évaluation, priorisation et gestion des risques de durabilité

La réglementation européenne définit le risque de durabilité comme « un évènement ou condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, si elle se produit, pourrait avoir un impact négatif significatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement ».

Au sein de Candriam, le Comité des risques de durabilité évalue la réputation de l'entreprise et les risques financiers en matière de développement durable, y compris les risques climatiques, et définit une liste de surveillance des entreprises et des pays controversés pour toutes les activités de Candriam. Ce comité, dirigé par le Directeur des investissements, le Directeur de la gestion des risques et le Responsable global ESG, se tient tous les deux mois. Des comités ad hoc peuvent être organisés au besoin. Ce comité rend compte au CSG.

L'équipe ESG en charge de l'évaluation ESG des émetteurs et du suivi des controverses est responsable de l'identification de faiblesses en matière de pratiques au niveau des émetteurs, d'exposition excessive à des activités ou à des controverses pouvant mettre en péril la valorisation des actifs associés pour Candriam et les actifs gérés.

Lorsqu'une faiblesse ESG d'un émetteur est détectée, l'équipe ESG propose la mise en œuvre de mesures adéquates au Comité des risques de durabilité qui peut prendre la forme d'un engagement et de la mise en place d'un dialogue avec l'émetteur, d'un désinvestissement du financement de l'émetteur et même d'une exclusion des investissements de Candriam. Si le comité opte pour une action

d'engagement ciblée, Candriam par le biais de l'équipe ESG éventuellement accompagnée d'un analyste financier entre en dialogue avec l'entreprise afin de discuter des risques associés aux pratiques défaillantes ou aux activités controversées auxquelles l'émetteur est exposé. Des votes de sanction en AG peuvent également constituer un processus d'escalade. Un rapport des actions d'engagement est soumis régulièrement au comité des risques. En cas d'échec du dialogue (absence d'amélioration de pratique ou d'adoption de stratégie adéquate de l'émetteur), le désinvestissement est décidé et l'équipe de gestion des risques veille au désinvestissement des portefeuilles exposés.

La politique d'exclusion en matière d'activités controversées définit quelles activités, en raison de leur caractère éthique et économique non durable unanimement reconnu, doivent être exclues des investissements de Candriam selon trois niveaux différents :

- Politique d'exclusion de groupe, exclusion de tous les investissements dans les activités les plus controversées et les moins durables (armes controversées, charbon thermique et tabac)
- Politique d'exclusion étendue, niveau intermédiaire ajoutant des exclusions relatives aux armes conventionnelles, aux régimes répressifs et aux risques liés au climat
- Politique d'exclusion ISR, niveau d'exclusion le plus complet comprenant un large éventail d'activités controversées (contenu pour adulte, alcool, jeux d'argent, etc.).

La mise à jour de ces politiques d'exclusion est proposée par l'équipe ESG et validée par le comité des risques de durabilité.

Le comité de gestion des risques de durabilité effectue également le suivi de la gestion des PAI.

Les Principales incidences négatives (« Principal Adverse Impacts », PAI), sont des indicateurs définis par le règlement SFDR. Ces indicateurs sont propres à chaque processus d'investissement et certains peuvent être associés à une

limite stricte ou souple. Les indicateurs et limites associées sont définis par le service Gestion du risque et validés par le Comité des risques de durabilité. Les indicateurs ESG et les PAI sont suivis par le service Gestion des risques de marché et intégrés dans des rapports de suivi de risque. Les dépassements sont soumis à la Politique de résolution des dépassements de Candriam, et signalés au Comité des risques de durabilité. Au niveau entité Candriam Groupe, la gestion des PAI est réalisée à la fois au travers des approches ESG appliquées, des politiques d'exclusion et des activités d'engagement.

4.2. Présentation des principaux risques identifiés et impacts sur les rendements

Dans le cadre de la supervision des risques de durabilité, la politique d'exclusion du Groupe a conduit à l'inéligibilité de trois entreprises pour exposition aux activités controversées au-delà du seuil accepté (deux pour armement controversé légalement exclu, une pour charbon thermique) ainsi que de cinq entreprises pour violations graves des Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (droits humains, environnement).

Les exclusions pour violations du Pacte Mondial des Nations-Unies n'ont pas affecté les produits qui appliquent la politique d'exclusion ISR car celle-ci excluait déjà ces émetteurs.

Seuls certains de ces émetteurs faisaient partie de certains indices de référence et le fait qu'ils soient majoritairement des émetteurs non européens explique que leur exclusion n'ait pas eu d'impact sur la performance des produits du périmètre de Candriam France.

Plus d'informations concernant ces exclusions sont fournies dans le rapport 2021 des Principales Incidences Négatives sur la durabilité de Candriam.²¹

4.3. Encours du périmètre de Candriam France concernés par la gestion de risques de durabilité

Au total, 16.651.442.053,38 € d'encours de Candriam France prennent en compte les risques de durabilité, soit 93 % des encours de Candriam France.

²¹ https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/sfdr/pai_report_fr.pdf

Section 5

Considération des Principales Incidences Négatives

Candriam France, 549300TQI22CE2XFBT06 considère les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée des principaux impacts négatifs sur le développement durable de Candriam France ainsi que les sociétés du groupe Candriam Luxembourg (société mère) et Candriam Belgium (société sœur). Cette déclaration des principales incidences négatives couvre la période de référence allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Pour plus d'information concernant la déclaration de prise en compte des PAI par Candriam, veuillez [consulter notre site internet](#).

Dans ses considérations d'investissement, Candriam traite les principaux impacts négatifs à travers un large éventail de méthodes allant de la notation ESG et des exclusions jusqu'à l'actionnariat actif. Conformément à la classification des fonds décrite dans ses déclarations SFDR, Candriam donne la priorité aux indicateurs PAI au niveau de la stratégie d'investissement.

Section 6

La politique d'engagement de Candriam

Au 31 décembre 2021, les produits financiers du périmètre de Candriam France qui exercent les droits de vote et/ou sont couverts par les activités de dialogue avec les émetteurs sont les suivants :

Tableau 6.1 Liste des produits dans le périmètre des activités de vote et engagement de Candriam France

Dénomination du produit	Type de produit	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR	Engagement 2021	Vote 2021	Politique de vote	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Candriam Monétaire SICAV	Fonds	Traditionnel	Monétaire	Fondamental	Article 8	OUI	NA	NA	5,87%
Fonds dédié 1	Fonds dédié	Traditionnel	Allocation d'actifs	Fondamental	Article 8	OUI	OUI	Candriam	7,32%
Fonds dédié 2	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 6 (A)	OUI	NA	NA	1,56%
Fonds dédié 3	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6	OUI	NA	NA	0,25%
Fonds dédié 4	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 6	OUI	NA	NA	0,40%
Fonds dédié 5	Fonds dédié	Traditionnel	Actions	Fondamental	Article 6 (B)	OUI	OUI	Candriam	1,52%
Fonds dédié 6	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6 (C)	OUI	NA	NA	0,56%
Fonds dédié 7	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6	OUI	NA	NA	0,33%
Fonds dédié 8	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 6 (D)	OUI	NA	NA	0,57%
Fonds dédié 9	Fonds dédié	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	OUI	OUI	Dédiée	5,60%
Fonds dédié 10	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6	OUI	NA	NA	0,13%
Fonds dédié 11	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 8 (E)	OUI	NA	NA	1,24%
Fonds dédié 12	Fonds dédié	Traditionnel	Actions	Fondamental	Article 8	OUI	NON	NON	0,19%
Fonds dédié 13	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 8 (F)	OUI	NA	NA	5,21%
Fonds dédié 14	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 8 (G)	OUI	NA	NA	0,56%
Fonds dédié 15	Fonds dédié	Traditionnel	Allocation d'actifs	Total return	Article 6	OUI	OUI	Candriam	0,24%
Fonds dédié 16	Fonds dédié	Traditionnel	Allocation d'actifs	Total return	Article 8	OUI	OUI	Candriam	0,52%
Fonds dédié 17	Fonds dédié	Traditionnel	Allocation d'actifs	Total return	Article 6	OUI	NON	NON	2,51%
Fonds dédié 18	Fonds dédié	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	OUI	OUI	Dédiée	6,27%

Dénomination du produit	Type de produit	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR	Engagement 2021	Vote 2021	Politique de vote	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Mandat 1	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8 (H)	OUI	NON	NON	0,28 %
Mandat 2	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8 (I)	OUI	NON	NON	0,58 %
Mandat 3	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	OUI	OUI	Dédiée	1,33 %
Mandat 4	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	OUI	OUI	Dédiée	1,38 %
Mandat 5	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	OUI	OUI	Dédiée	5,57 %
Mandat 6	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	OUI	OUI	Dédiée	3,08 %
Mandat 7	Mandat	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	OUI	NA	NA	2,21 %
Mandat 8	Mandat	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	OUI	NA	NA	0,31 %
Mandat 9	Mandat	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	OUI	NA	NA	1,38 %
Mandat 10	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	OUI	NON	NON	0,25 %
Mandat 11	Mandat	Traditionnel	Allocation d'actifs	ISR	Article 8	OUI	NA	NA	1,69 %
Mandat 12	Mandat	Traditionnel	Allocation d'actifs	ISR	Article 8	OUI	NA	NA	1,47 %
Mandat 13	Mandat	Traditionnel	Allocation d'actifs	ISR	Article 8	OUI	NA	NA	18,64 %
Mandat 14	Mandat	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	OUI	NA	NA	1,08 %
Mandat 15	Mandat	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	OUI	NA	NA	0,11 %
Mandat 16	Mandat	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	OUI	NA	NA	0,79 %
Mandat 17	Mandat	Traditionnel	Allocation d'actifs	Assurance	Article 6	OUI	NON	NON	0,21 %
Mandat 18	Mandat	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	OUI	NA	NA	0,68 %
Mandat 19	Mandat	Traditionnel	Actions	Assurance	Article 6	OUI	NON	NON	0,00 %
Mandat 20	Mandat	Traditionnel	Actions	Assurance	Article 6	OUI	NON	NON	0,003 %
Mandat 21	Mandat	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 8	OUI	NA	NA	0,41 %
Mandat 22	Mandat	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	OUI	NA	NA	0,000004 %
Candriam Impact One	Fonds d'investissement privé*	Traditionnel	Actions	ISR	Article 9	Dédiée	NA	NA	0,02 %

Dénomination du produit	Type de produit	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR	Engagement 2021	Vote 2021	Politique de vote	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Candriam Diversified Futures	Fonds	Alternatif	Medium / High Volatility	Modelised	Article 6	OUI	NON	NON	1,38 %
Candriam MM Long/Short Global	Fonds	Alternatif	Medium / High Volatility	Multi-Strategies	Article 6	NA	NA	NA	0,32 %
Candriam MM Multi Strategies	Fonds	Alternatif	Low Volatility	Multi-Strategies	Article 6	NA	NA	NA	0,66 %
Candriam Multi-Strategies	Fonds	Alternatif	Low Volatility	Multi-Strategies	Article 6	NA	NA	NA	0,22 %
Candriam Patrimoine Obli-Inter	Fonds	Alternatif	Medium / High Volatility	Directional Bias	Article 6	OUI	NA	NA	0,88 %
Candriam Index Arbitrage	Fonds	Alternatif	Low Volatility	Event Driven	Article 6	OUI	NON	NON	5,40 %
Candriam Long Short Credit	Fonds	Alternatif	Low Volatility	Directional Bias	Article 6	OUI	NA	NA	4,56 %
Candriam Risk Arbitrage	Fonds	Alternatif	Low Volatility	Event Driven	Article 6	OUI	NON	NON	3,91 %
Fonds dédié 19	Fonds dédié	Alternatif	Medium/ High Volatility	Multi-Strategies	Article 6	NA	NA	NA	0,34 %
Fonds dédié 20	Fonds dédié	Alternatif	Low Volatility	Multi-Strategies	Article 6	NA	NA	NA	0,003 %

Note : La mention « spécifique » affichée dans le tableau pour certains fonds dédiés ou mandats se réfère à l'application partielle de l'approche de Candriam ou par l'application de critères additionnels ou externes spécifiques définis par le client qui résulte en univers d'investissement différents de ceux issus de l'approche de Candriam.

Légende :

**fonds d'actions privé qui est réservé aux investisseurs institutionnels*

(A) Classé Article 8 à partir du 01/01/2022

(B) Classé Article 8 à partir de 2022

(C) Classé Article 8 à partir du 01/01/2022

(D) Classé Article 8 à partir du 01/01/2022

(E) Classé Article 8 à partir du 24/09/2021

(F) Classé Article 8 à partir du 02/09/2021

(G) Classé Article 8 à partir de Décembre 2021

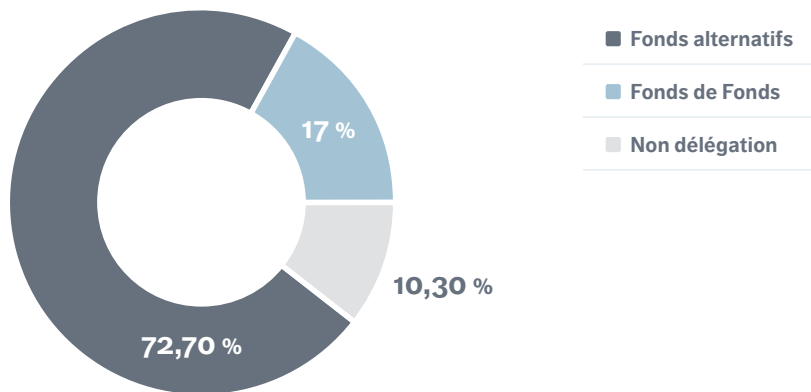
(H) Classé Article 9 à partir de 2022

(I) Classé Article 9 à partir de 2022 l'approche ESG appliquée.

47,54 % des produits financiers du périmètre de Candriam France sont concernés par l'exercice des droits de vote. Parmi ces produits, 69,06 % exercent des droits de vote. Parmi les produits qui n'exercent pas les droits de vote, on trouve des fonds alternatifs, des fonds/mandats dédiés

pour lesquels le client n'a pas délégué l'exercice des droits de vote à Candriam ou encore des fonds investis majoritairement en fonds de fonds pour lesquels les éventuels droits de vote sont exercés par le gérant.

Graphique 6.1 : Répartition des produits n'exerçant pas les droits de vote



98,45 % des produits financiers du périmètre de Candriam France sont concernés par les activités de dialogue avec les émetteurs. Parmi les produits financiers du périmètre de

Candriam France qui suivent une politique de vote, 70,75 % appliquent une politique de vote dédiée et 29,25 % la politique de vote de Candriam.

6.1. Principes de la politique de vote de Candriam

En tant qu'investisseur responsable, Candriam prête une attention particulière aux **politiques de gouvernance²², aux structures et pratiques au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons au nom de nos clients. L'examen des résolutions à l'agenda des assemblées générales** des entreprises permet de vérifier si les meilleures pratiques sont mises en place par l'entreprise et l'**exercice des droits de vote** est le lieu privilégié pour faire entendre sa voix aux dirigeants de l'entreprise et ce, au nom des investisseurs-actionnaires que Candriam représente.

1. La politique de vote de Candriam

Candriam possède sa propre politique d'exercice des droits de vote pour le compte de ses clients (Proxy Voting) qui est définie et supervisée par le Comité de Proxy Voting. Elle permet à Candriam d'exercer ses droits de vote lors des Assemblées Générales afin d'influencer ou de soutenir les politiques des entreprises dans lesquelles les portefeuilles sont investis.

La politique de Proxy Voting de Candriam repose sur les principes suivants :

- **La protection des droits des actionnaires**, conformément à la règle d'or suivante : « Une action, un vote » ;
- **Le traitement équitable de tous les actionnaires**, y compris les actionnaires étrangers ou minoritaires. Les actionnaires doivent tous pouvoir obtenir une indemnisation effective en cas de violation de leurs droits ;
- **Une communication claire et exacte de toutes les informations** la concernant, et notamment de sa situation financière, de ses résultats, de ses actionnaires et de son mode de gouvernance ;
- **La garantie de ses orientations stratégiques, le contrôle effectif de l'équipe dirigeante par le conseil d'administration et la responsabilité de ce dernier** à l'égard de l'entreprise et de ses actionnaires.

²² La gouvernance d'entreprise renvoie à l'ensemble des règles qui déterminent la manière dont une entreprise est gérée et contrôlée. Elle détermine la répartition des droits et responsabilités parmi les divers participants, comme les membres du conseil d'administration, les actionnaires et autres parties prenantes. De cette manière, la gouvernance d'entreprise permet la définition d'objectifs et les moyens de les atteindre.

Conseil d'administration

- Séparation des fonctions de Président et de Directeur Général
- Indépendance : minimum 33 %

Rémunération

- Publication
- Rémunération fonction de performance durable et de long terme

Audit & Reporting

- Indépendance et rigueur du processus d'audit

Capital social

- Limites de dilution

En tant qu'acteur engagé depuis plus de 20 ans dans les investissements responsables, Candriam attache une importance particulière à l'**analyse des résolutions actionnariales**.

Les résolutions actionnariales sont déposées par des actionnaires et soumises à l'agenda de l'assemblée générale des entreprises.

Ces résolutions **traitent majoritairement de thèmes relatifs à la gouvernance comme la transparence des pratiques de lobbying et de soutiens politiques, l'élection d'auditeurs internes. Toutefois des sujets d'ordre environnemental et social gagnent du terrain**, c'est le cas notamment pour la transition énergétique et les scénarios 2°C ou encore l'écart de rémunération homme/femme.

En droite ligne avec nos analyses ESG et nos politiques de vote et d'engagement, nous soutenons les résolutions qui incitent à plus de transparence et d'efficacité dans les pratiques, et valident la reconnaissance des droits des actionnaires.

Nous prenons notre décision après avoir examiné les pratiques de l'entreprise sur le sujet ainsi que ses éventuels arguments contre la résolution considérée. Matérialité du sujet (approche risque / opportunité), coût de la mise en œuvre de la résolution et faisabilité sont également pris en considération. En particulier, dans le cas d'enjeux à portée globale comme le changement climatique, nous soutenons

des résolutions actionnariales ciblant des procédés et/ou stratégies en deçà des attentes légitimes des actionnaires et de la société en général.

La politique Proxy Voting de Candriam couvre l'ensemble des marchés développés et émergents.

Pour plus d'informations sur le périmètre effectif, veuillez consulter notre [politique de vote](#).

Dans l'exercice des droits de vote pour le compte de ses clients, **Candriam fait appel aux services de ISS** (International Shareholder Services). La prise de décision n'est pas déléguée. **ISS applique la politique de vote de Candriam.**

Dans le cadre d'une politique de vote dédiée, la politique du client est rigoureusement étudiée lors de la mise en place du mandat de gestion afin d'identifier les points de divergences avec celle de Candriam et de pouvoir voter en ligne avec les guidances de vote propres au client.

2. Le Comité de Proxy Voting

Le Comité de Proxy Voting de Candriam est composé de 5 membres dont un membre du Groupe Stratégique et Comité Exécutif Candriam, deux analystes ESG spécialisés dans la gouvernance d'entreprise et un membre des opérations. Le comité se réunit une fois par mois pendant la période des Assemblées Générales et passe en revue les votes effectués lors de ces assemblées. Le Comité est le gardien du respect de la politique de vote de Candriam.

6.2. Bilan de l'exercice des droits de vote 2021

Chaque année, Candriam publie un rapport annuel de vote détaillé. Les éléments du bilan de vote 2021 qui sont présentés dans cette section portent uniquement sur les fonds /mandats dans le périmètre du rapport article 29 de Candriam France pour lesquels les clients nous ont accordé la délégation de vote et nous distinguerons les cas où nous avons la délégation de vote avec application de la politique de vote de Candriam et ceux où le client nous demande d'appliquer sa propre politique de vote (politique dédiée).

6.2.1. Principaux enseignements de la saison de vote 2021

A chaque saison de vote ses spécificités, l'année 2021 a été marquée par les effets de la pandémie du Covid-19 sur les attentes à l'égard des entreprises en matière de rémunération des dirigeants et par l'accent mis sur le Climat

Au cours des deux dernières années, la pandémie a exacerbé les défis liés aux thèmes sociaux et environnementaux. En 2021, Candriam s'est efforcée de répondre à ces défis par l'engagement et le vote. Dans ce contexte de crise sanitaire, les votes de Candriam ont reflété les performances financières des entreprises, ainsi que la performance globale de leurs activités, y compris leurs efforts en matière de gestion de la pandémie, de protection des employés, de rémunération adéquate des dirigeants et de droits des actionnaires minoritaires.

Les entreprises ont appris depuis la première année de la pandémie, et les niveaux de divulgation entourant les modifications de rémunération ont augmenté en 2021 par rapport à 2020. Néanmoins, en 2021, nous pensons que les divulgations et les justifications fournies n'ont pas toujours reflété pleinement les défis et les réalisations de l'entreprise dans la rémunération des dirigeants, ce qui soulève des inquiétudes quant à l'alignement de la rémunération et des performances.

Les indicateurs non financiers constituent un autre domaine de demande des actionnaires. En réponse, nous avons déjà vu le nombre d'entreprises incluant des indicateurs non financiers dans la rémunération des dirigeants augmenter en 2021. Nous recherchons des objectifs transparents, significatifs, importants et mesurables qui nous permettent de prendre une décision de vote en connaissance de cause.

Peut-être accélérée par la pandémie, en 2021, nous avons vu une nouvelle tendance des résolutions d'actionnaires mettant l'accent sur la clarification de l'objectif de l'entreprise et demandant aux entreprises d'intégrer leur objectif dans le cadre de leur activité.

Le « *Say-on-Climate* » a enrichi l'éventail des sujets soumis par les directions en 2021. Un nombre important d'assemblées annuelles ont demandé l'approbation des actionnaires pour les plans de transition climatique. Cela fait de 2021 une année clé dans la lutte contre le changement climatique, et une étape importante dans l'alignement des activités des entreprises sur l'objectif de réduction des émissions de l'Accord de Paris.

En 2021, Candriam a accueilli favorablement les résolutions « *Say-on-Climate* ». Néanmoins, l'année 2021 a montré que des limites subsistent et qu'il est primordial pour les actionnaires responsables d'examiner attentivement les indicateurs choisis pour les rapports, afin de déterminer si les mesures choisies sont pertinentes pour le secteur et l'entreprise en question.

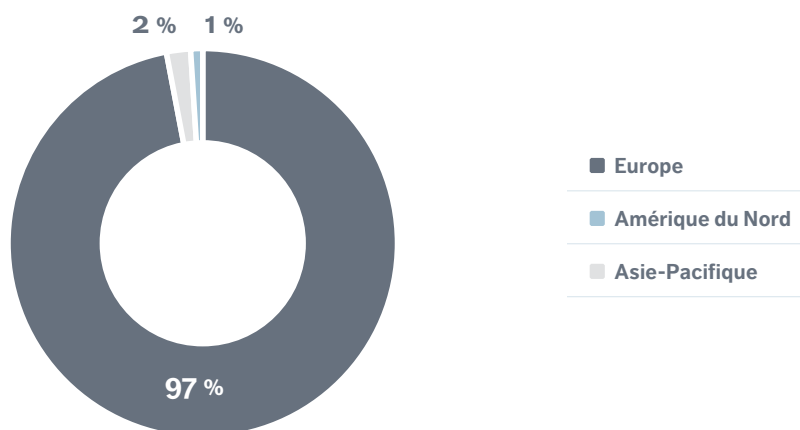
Nous vous invitons à consulter les pages 4 à 11 du rapport 2021 de vote Candriam²³ pour plus d'informations sur ces grandes tendances.

²³ https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/brochure/commercial-brochures/sri-brochure/2022_candriam_voting-annual-review-fr_web.pdf

6.2.2. Bilan 2021 de l'exercice des droits de vote pour les portefeuilles qui suivent la politique de vote Candriam

En 2021, dans le cadre de l'exercice des droits de vote pour les portefeuilles qui ont appliqué la politique de vote Candriam, nous avons participé à 163 assemblées ordinaires et extraordinaires au total et voté 2 935 résolutions. Ces assemblées générales concernent pour 97 % des entreprises européennes.

Graphique 6.2 : Répartition géographique des assemblées



Pour ces mêmes portefeuilles, nous avons voté dans 97 % des assemblées où nous étions autorisés à voter en 2021.

Les assemblées sans vote résultent des raisons suivantes :

- Retard dans la réception de la procuration ;
- Positions acquises après la date limite, ou après la réunion d'enregistrement des actions et avant l'assemblée effective ;
- Positions vendues avant la date de l'assemblée

A noter que pour l'ensemble des mandats et fonds dédiés concernés, un rapport de vote annuel détaillé a été fourni au client, sous la forme d'un rapport dédié.

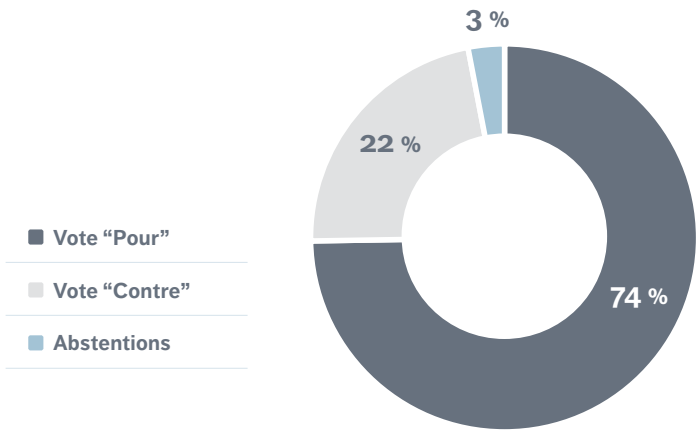
Aucun cas de conflit d'intérêts ne s'est matérialisé au cours de l'année.

En moyenne 74 % des résolutions proposées par les directions ont été approuvées. Les droits et l'égalité de traitement des actionnaires, l'exactitude des informations financières, ainsi que la responsabilité et l'indépendance du conseil d'administration sont les trois pierres angulaires de la politique de vote de Candriam.

Graphique 6.3 : Résolution de la direction

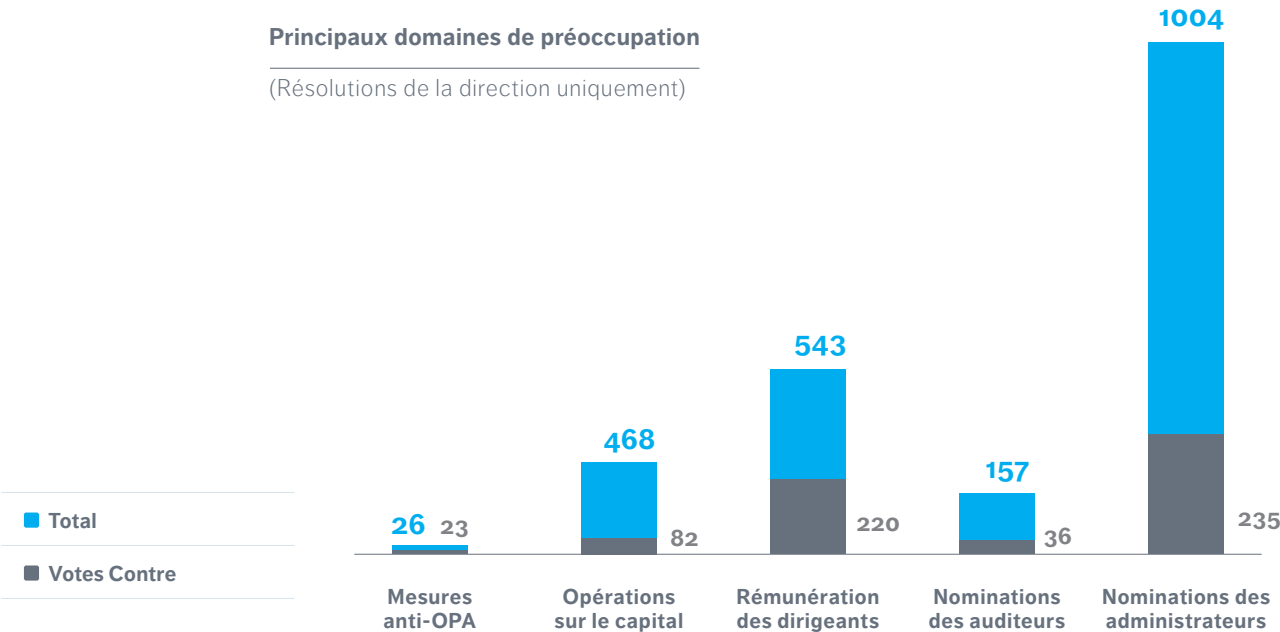
Taux d'approbation global

(Résolutions de la direction uniquement)



Principaux domaines de préoccupation

(Résolutions de la direction uniquement)



Sont repris ci-dessous plusieurs éléments statistiques portant sur les résolutions auxquelles nous nous sommes principalement opposées.

Tableau 6.2 : Mesures anti-OPA

	Nbr.	%
Résolutions connexes	23	100 %
Votes Pour	3	12 %
Votes Contre	23	88 %
Abstentions	0	0,0 %

Tableau 6.3 : Opérations sur le capital

	Nbr.	%
Résolutions connexes	468	100 %
Votes Pour	386	82 %
Votes Contre	82	18 %
Abstentions	0	0,0 %

Tableau 6.4 : Nominations des administrateurs

	Nbr.	%
Résolutions connexes	1004	100 %
Votes Pour	688	69 %
Votes Contre	235	23 %
Abstentions	81	14 %

Tableau 6.5 : Nominations des auditeurs

	Nbr.	%
Résolutions connexes	157	100 %
Votes Pour	120	76 %
Votes Contre	36	23 %
Abstentions	1	1 %

Tableau 6.6 : Rémunération des dirigeants

	Nbr.	%
Résolutions connexes	543	100 %
Votes Pour	310	57 %
Votes Contre	220	41 %
Abstentions	13	2 %

Tableau 6.7 : Résolutions des actionnaires

Proportion de résolutions par thème :	Nbr.	%
Environnement	14	45 %
Gouvernance	5	16 %
Social	12	39 %
Total général	31	100 %

Tableau 6.8 : Résolutions de gouvernance

	Nbr.	%
Résolutions de gouvernance	12	100 %
Votes Pour	6	50 %
Votes Contre	6	50 %
Abstentions	0	0,0 %

Tableau 6.9 : Résolutions environnementales

	Total		Liées au climat		Non liées au climat	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Résolutions connexes	14	100 %	13	100 %	1	100 %
Votes Pour	3	21 %	3	23 %	0	0 %
Votes Contre	11	79 %	10	77 %	1	100 %
Abstentions	0	0 %	0	0 %	0	0 %

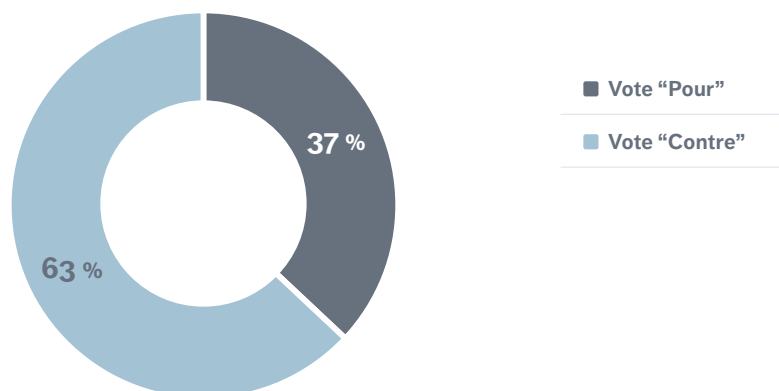
Les votes CONTRE les résolutions environnementales reportées ci-dessus sont ceux enregistrés aux AGs de Swedbank et Equinor (pour respectivement les items des votes 23 a1, a2, b et items 9 to 15, 17). Nous avons voté contre ces propositions actionnariales parce qu'elles apparaissaient comme irréalistes, inappropriées ou trop prescriptives.

Tableau 6.10 : Résolutions Sociales

	Total		Liées à la diversité		Liées aux droits humains		Autres	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Total des résolutions sociales	5	100 %	2	100 %	0	0 %	3	100 %
Votes Pour	4	80 %	1	50 %	0	0 %	3	100 %
Votes Contre	1	20 %	1	50 %	0	0 %	0	0 %
Abstentions	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %

Tableau 6.11 et Graphique 6.4 : votes sur les résolutions environnementales et sociales

	Résolutions environnementales	Résolutions sociales	Total	
	Nbr.	Nbr.	Nbr.	%
Total des résolutions E & S	0	Abstention	19	100 %
Votes Pour	3	4	7	37 %
Votes Contre	11	1	12	63 %
Abstentions	0	0	0	0 %



En 2021, les portefeuilles ici concernés n'ont participé à aucun dépôt de résolution, ni déclarations ou questions en AG.

Pour plus de précisions sur la liste des résolutions actionnariales votées et les arguments justifiant les votes, vous pouvez vous référer à l'annexe V.

La liste complète des assemblées générales et des votes aux résolutions est disponible sur notre site internet [VDS Dashboard \(issgovernance.com\)](https://issgovernance.com) (en anglais).

6.2.3. Bilan 2021 de l'exercice des droits de vote pour les portefeuilles qui suivent une politique de vote dédiée

En 2021, dans le cadre de l'exercice des droits de vote pour les portefeuilles précités, nous avons participé à 327 assemblées ordinaires et extraordinaires au total et voté 5549 résolutions. Ces assemblées générales ont uniquement concerné des entreprises européennes.

Pour ces mêmes portefeuilles, en moyenne, nous avons voté dans 97 % des assemblées où nous étions autorisés à voter en 2021.

Les assemblées sans vote résultent des raisons suivantes :

- Choix d'une approche de vote via compte omnibus par le client, ne permettant pas d'exercer le vote si les instructions envoyées par les différents gérants pour une même assemblée diffèrent.
- Instruction entrée après la date limite de vote (une seule occurrence liée à des instructions tardives)

A noter que pour l'ensemble des portefeuilles ici concernés, un rapport de vote annuel détaillé a été fourni au client, sous la forme d'un rapport dédié.

Aucun cas de conflit d'intérêts ne s'est matérialisé au cours de l'année.

Le mandat 5 a co- déposé une résolution Climat pour l'assemblée générale d'une entreprise européenne de services aux collectivités²⁴ courant 2021. Cette résolution a finalement été retirée suite à de nouveaux engagements pris par l'émetteur.

Excepté cette initiative, il n'y a pas eu d'autres initiatives de dépôt de résolution, déclarations ou questions en AG.

En moyenne, 71 % des résolutions proposées par les directions ont été approuvées et ces portefeuilles ont voté au moins une fois contre l'avis de la direction dans 75% des assemblées.

²⁴ Anonymisée car la résolution n'a jamais été rendue publique

6.3. Principes de la politique d'engagement de Candriam

Les activités d'engagement permettent d'entrer dans un processus de négociation et de dialogue de long terme avec des émetteurs (entreprises/Etats) dont l'objectif est d'influencer leur comportement en termes de pratiques sociales, éthiques, de gouvernance et environnementales.

Les activités d'engagement de Candriam auprès des émetteurs sont un élément clé pour garantir la stabilité à long terme de la performance de nos investissements.

La démarche de dialogue de Candriam repose sur les 3 piliers suivants :

1. Encourager la transparence

- Afin d'assurer la publication d'informations relatives aux problématiques ESG par les entreprises

2. Soutenir les décisions d'investissement

- En cas de manquements identifiés ou d'événement controversés

3. Favoriser l'émergence de meilleures pratiques

- En influençant le comportement des entreprises sur des aspects ESG
- Promouvant les meilleures pratiques en termes de développement durable

Au sein de l'équipe d'analyse ESG, **une équipe** est dédiée **à la coordination et au pilotage des activités d'engagement**.

Des interactions entre le Comité des risques ESG et l'équipe ESG dédiée aux activités d'engagement permettent également de piloter des activités de dialogue ciblées dans le cadre du suivi et de la gestion des risques ESG.

Le dialogue avec les émetteurs peut prendre la forme d'un dialogue direct et individuel entre les analystes ESG et les représentants de l'entreprise émettrice (contacts avec les investisseurs ou le département du développement durable, etc.) ou d'autres parties prenantes (syndicats, fédérations sectorielles, etc.). Selon les objectifs et opportunités, il peut également s'envisager sous une forme collaborative.

1. Les activités de dialogue direct avec les entreprises

Les analystes ESG de Candriam entretiennent un dialogue direct avec les entreprises/émetteurs publics afin de les sensibiliser aux questions environnementales, sociales et de gouvernance. Candriam encourage les émetteurs à réfléchir à ces questions et à faire preuve de transparence afin de les inciter à se montrer responsables dans le cadre de thématiques environnementales, sociales et de gouvernance spécifiques.

Ils contactent les sociétés au cours de leur analyse et dans le cadre de leur veille quotidienne. Les objectifs fixés reposent sur des critères matériels et inhérents à l'analyse ESG. Les objectifs sont déterminés par l'équipe ESG, qui grâce à son expertise, identifie les défis pertinents spécifiques aux secteurs ou transversaux. Dans le cadre de la veille quotidienne, le niveau de gravité des controverses et tous les cas susceptibles de mener à une exclusion normative sont les principaux critères qui déclenchent un contact avec l'émetteur.

En outre, à l'occasion des revues sectorielles, le Comité ISR de validation des analyses entérine les actions de dialogue à poursuivre ou à entreprendre avec certaines entreprises.

La plupart du temps, l'analyste ESG communique avec les responsables de la gouvernance et des relations investisseurs ou avec les PDG, à travers des échanges écrits, des conférences téléphoniques des visites d'entreprises, des réunions avec la direction, etc.

À l'issue de chaque contact avec une entreprise, une évaluation est réalisée, et les analystes ESG de Candriam définissent les étapes suivantes du dialogue et leur timing.

Les analystes ESG assurent un suivi des interactions et vérifient si une entreprise répond effectivement à nos demandes. Les résultats en matière de dialogue font partie intégrante de notre processus de gestion. Dans les cas où l'émetteur n'adopte pas de bonnes pratiques et/ou la transparence s'avère insuffisante, l'émetteur sera sanctionné par une sortie de l'univers investissable.

2. La participation à des initiatives de collaboration

Depuis 2004, Candriam met un point d'honneur à **rejoindre les groupes d'investisseurs** et à appuyer les initiatives de collaboration ayant pour objectif de promouvoir le développement durable et d'encourager les entreprises à plus de transparence concernant les défis liés au développement durable susceptibles d'avoir un impact sur leur valeur à long terme.

L'engagement collaboratif permet d'avoir une plus grande influence grâce à son effet d'échelle. Les initiatives collectives apparaissent particulièrement adaptées lorsque des changements importants dans les pratiques ou stratégie des entreprises sont requis.

Pour les émetteurs autres que les entreprises, tels que les souverains, nous ne nous engageons actuellement que par le biais d'initiatives de collaboration.

Parmi les priorités définies par notre politique d'engagement, **trois thèmes font partie intégrante depuis 2015 de la responsabilité fiduciaire de Candriam**. Ils ont été choisis pour leur matérialité sur l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises, leur caractère indiscutablement important pour la communauté, leur alignement avec les objectifs du développement durable. Il s'agit de (E) la transition énergétique, (S) des conditions de travail justes et (G) l'éthique des affaires.

Pour plus d'informations sur la politique d'engagement, veuillez-vous référer à la [politique d'engagement](#).

6.4. Bilan de la stratégie d'engagement 2021

Chaque année, Candriam publie un rapport annuel d'engagement détaillé qui couvre l'ensemble de ses activités d'engagement. Cette section énonce les principales tendances des activités d'engagement de l'année 2021 et présente un bilan pour les produits dans le périmètre de Candriam France visé par le présent rapport.

6.4.1. Principales tendances de la saison d'engagement 2021 de Candriam

Le Covid-19 est resté un sujet de premier plan en 2021, ses effets se propageant dans les économies et les sociétés. La prévalence dans les dialogues individuels des sujets sociaux, en particulier ceux liés aux employés directs et indirects tels que les sous-traitants ou les fournisseurs, n'est pas accidentelle. Cela fait suite au caractère « exceptionnel » de l'année 2020, durant laquelle la gestion a été marquée par la pandémie et le bouleversement des plans d'engagement, ainsi que des modes d'échange avec les émetteurs.

Toutefois, le Covid-19 n'a pas diminué l'urgence de l'agenda climatique. Les résolutions « *Say on Climate* » des entreprises ont fleuri lors des assemblées annuelles de 2021, tandis que les investisseurs analysaient de plus en plus la qualité des plans de transition énergétique des entreprises.

Nos trois principaux sujets de Conviction d'engagement sont restés nos sujets prioritaires dans nos campagnes d'engagement en entreprise :

- E- La transition énergétique,
- S- Les conditions de travail équitables,
- G- L'éthique des affaires.

Même si les dialogues du second semestre 2021 ont davantage mis l'accent sur les questions sociales et ont accentué leur pondération dans l'ensemble des dialogues directs 2021, cette pondération reflète à la fois les perspectives de la pandémie et les préparatifs pour une phase de campagne climatique dans les mois à venir.

Les campagnes d'engagement direct de Candriam ont bénéficié de l'association toujours plus étroite entre les équipes d'investissement et les équipes ESG. Ceci s'est

traduit par des taux de réponse en hausse ainsi qu'un échange d'informations, des décisions d'investissement et une participation active plus dynamiques. Dans la mesure du possible, Candriam organise des conversations d'engagement dans le but de partager avec les émetteurs les enseignements tirés de ses échanges. Aujourd'hui, les dialogues avec les investisseurs visant à influencer les pratiques des émetteurs cibles et les initiatives de collaboration gagnent en importance en raison de leur effet de levier.

Nous vous invitons à consulter les pages 6 et 7 du rapport 2021 d'engagement Candriam pour plus d'informations sur les tendances de 2021²⁵.

L'année 2021 a également été marquée par le lancement par Candriam de sa première initiative de collaboration sur les risques associés au développement et à l'utilisation de la technologie de reconnaissance faciale. Candriam a estimé qu'il était nécessaire de prendre l'initiative sur ce sujet, afin de promouvoir le dialogue et de définir les enjeux, réduire l'incertitude et contribuer à définir les bonnes pratiques dans ce domaine. Cette déclaration des investisseurs, signée par 53 investisseurs responsables représentant plus de 5 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, appelle les entreprises impliquées dans cette technologie à accroître la transparence, à démontrer leur conscience de l'impact sur les droits de l'homme et à adopter des pratiques éthiques.

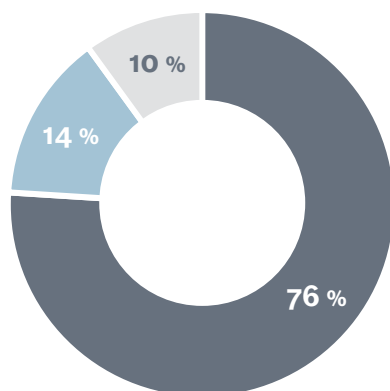
6.4.2. Les dialogues directs

En 2021, sur le périmètre de produits du présent rapport, 145 émetteurs ont été ciblés par nos efforts de dialogue direct, ce qui représente un total de 177 dialogues sur une série de sujets d'ordre environnemental, social ou de gouvernance.

²⁵ https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/brochure/commercial-brochures/sri-brochure/2022_candriam_engagement-annual-review-fr_web.pdf

Graphique 6.5 : Répartition régionale

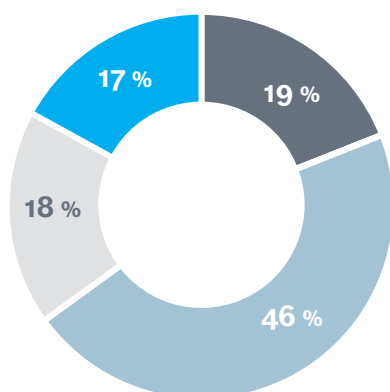
145 émetteurs pour un total de 177 dialogues en 2021



Région	2021
Europe	76 %
Amérique du Nord	14 %
Asie-Pacifique	10 %

Graphique 6.6 : Répartition thématique de tous nos dialogues directs

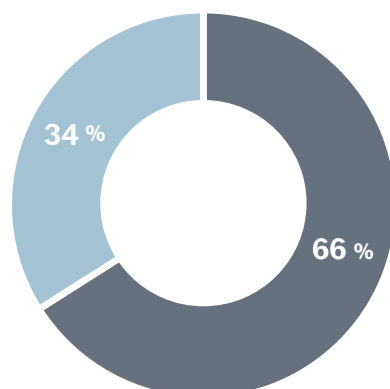
Sur un total de 177 dialogues en 2021



	2021
Environnement	19 %
Social	46 %
Gouvernance	18 %
Questions ESG se chevauchant	17 %

Graphique 6.7 : Taux de réponse

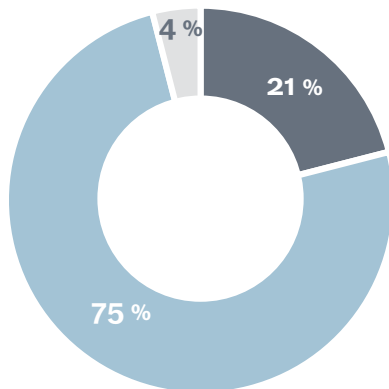
Sur un total de 145 émetteurs contactés en 2021



	2021
Ont répondu	66 %
N'ont pas répondu	34 %

Graphique 6.8 : Principal canal de contact

Sur un total de 177 dialogues en 2021

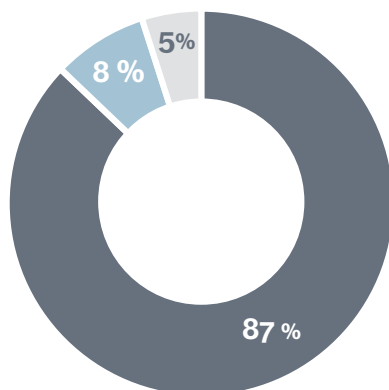


2021

■ Conférence téléphonique	21 %
■ (e-)Mail	75 %
■ Réunion	4 %

Graphique 6.9 : Répartition régionale des émetteurs ayant répondu

Sur un total de 96 émetteurs ayant répondu en 2021

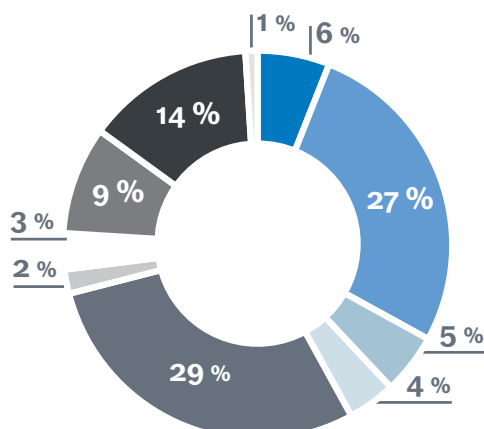


2021

■ Europe	87 %
■ Amérique du Nord	8 %
■ Asie-Pacifique	5 %

Graphique 6.10 : Répartition sectorielle

Sur un total de 145 émetteurs contactés en 2021

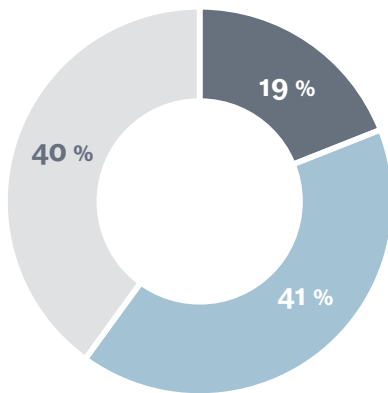


2021

■ Consommation discrétionnaire	6 %
■ Industrie	27 %
■ Consommation de base	5 %
■ Matériaux	4 %
■ Finance (y compris l'immobilier)	29 %
■ Services aux collectivités	2 %
□ Énergie	3 %
■ Santé	9 %
■ Technologies de l'information	14 %
■ Services de télécommunication	1 %

Graphique 6.11 : Déclencheurs de dialogue

Sur un total de 177 dialogues en 2021

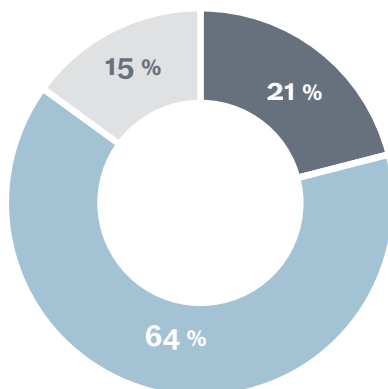


2021

■ Encourager l'amélioration de la communication ESG	19 %
■ Aide à la prise de décision en termes d'investissements	41 %
■ Influencer la pratique de l'entreprise (entre autres, lettres relatives aux AGA)	40 %

Graphique 6.12 : Contexte du dialogue

Sur un total de 177 dialogues en 2021

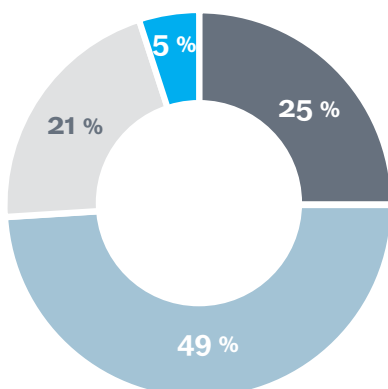


2021

■ Revue du secteur ISR / Mise à jour du profil des émetteurs / Événements spécifiques	21 %
■ Autre, thématique	64 %
■ Engagement avant/après l'AGA	15 %

Graphique 6.13 : Répartition des sujets de conviction

Sur un total de 166 dialogues portant sur des sujets de conviction en 2021

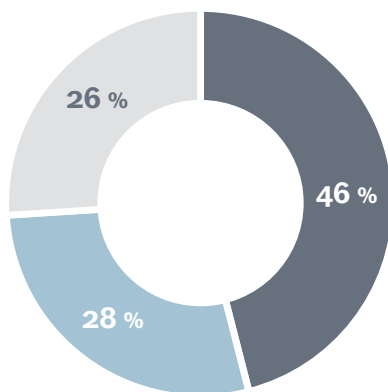


2021

■ E - Transition énergétique	25 %
■ S - Conditions de travail équitables	49 %
■ G - Éthique des affaires	21 %
■ Mélange de sujets de conviction	5 %

Graphique 6.14 : Statut du dialogue

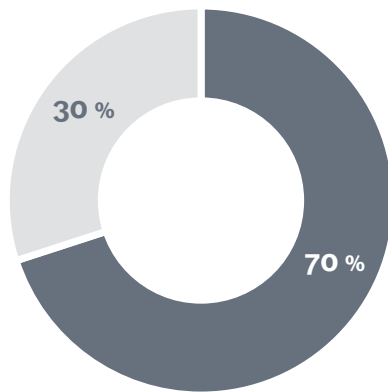
Sur un total de 177 dialogues en 2021



2021	
Clos pendant l'année	46 %
Poursuivi tout au long de l'année	28 %
Initié au cours de l'année	26 %

Graphique 6.15 : Impact des dialogues sur l'opinion ESG de Candriam

Sur un total de 131 dialogues clos et en cours en 2021

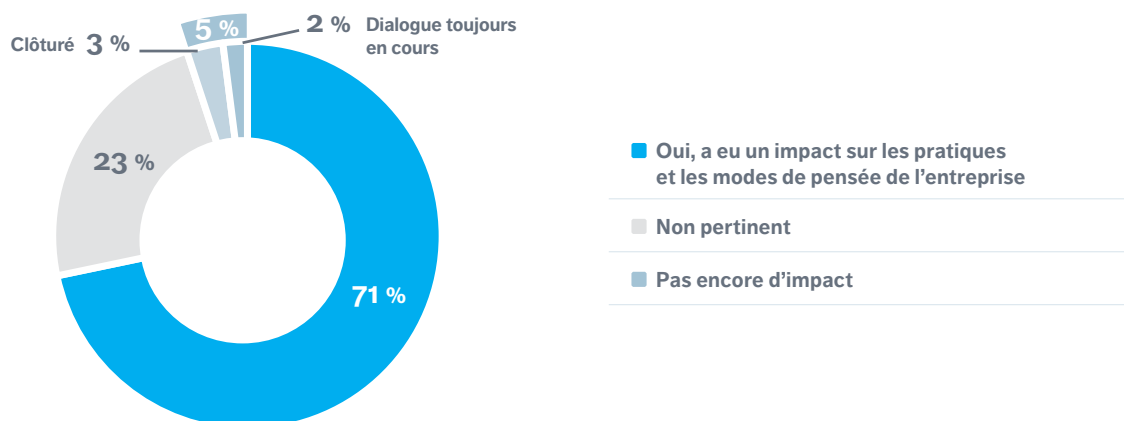


2021	
Oui, a influencé l'opinion de Candriam	70 %
Aucune influence	0 %
Toujours en cours	30 %

Remarque : ce tableau donne une idée de la part des dialogues 2021 ayant déjà influencé les analystes ESG dans leur opinion sur l'émetteur cible concerné. L'influence ne signifie pas un changement dans le classement ESG, mais le fait que les résultats de l'engagement sont déjà intégrés dans l'analyse.

Graphique 6.16 : Impact des dialogues sur les pratiques des émetteurs

Sur un total de 90 dialogues clos et en cours visant à améliorer la communication ESG ou à influencer les pratiques des entreprises en 2021



Plusieurs émetteurs en portefeuille ont notamment fait partie de 3 campagnes de dialogue distinctes détaillées dans notre rapport annuel global, à savoir :

- La campagne d'engagement dédiée à la classe d'actifs obligataire (p14)
- La campagne en lien avec la gestion du capital humain et ciblant les petites et moyennes capitalisations (p16)
- La campagne diversité et inclusion (p18)

La liste des émetteurs dans le périmètre des produits de ce rapport avec lesquels un dialogue direct a été conduit au cours de l'année écoulée est présentée à l'annexe VI. Le thème du dialogue, son statut ainsi que le fait que le dialogue ait eu ou pas une influence sur l'évaluation ESG de l'émetteur est également indiqué.

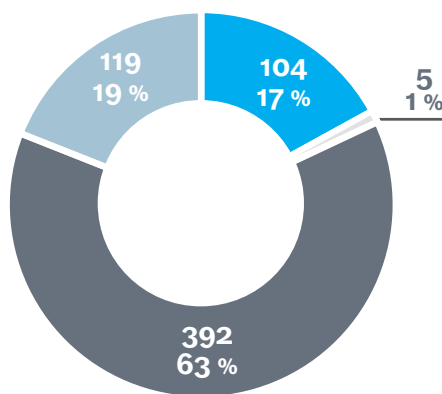
6.4.3. Les dialogues collaboratifs

Au cours de l'année 2021, nous avons ciblé 620 sociétés émettrices par le biais de nos dialogues collaboratifs, ce qui représente un total de 2 048 dialogues sur divers sujets ESG.

L'ensemble des initiatives collaboratives signées et/ou soutenues par Candriam sont listées à la section 1.C du présent rapport et le descriptif de ces initiatives est présenté à l'annexe II.

Graphique 6.17 : Accent sur les sociétés émettrices

En 2021, un total de 620 émetteurs ont été ciblés par les initiatives de collaboration que nous soutenons.

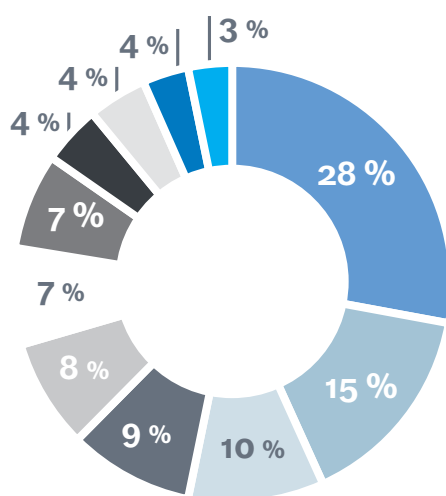


Émetteurs par région

■ Europe	■ Pays émergents
■ Amérique du Nord	■ Asie-Pacifique

Graphique 6.18 : Repartition sectorielle

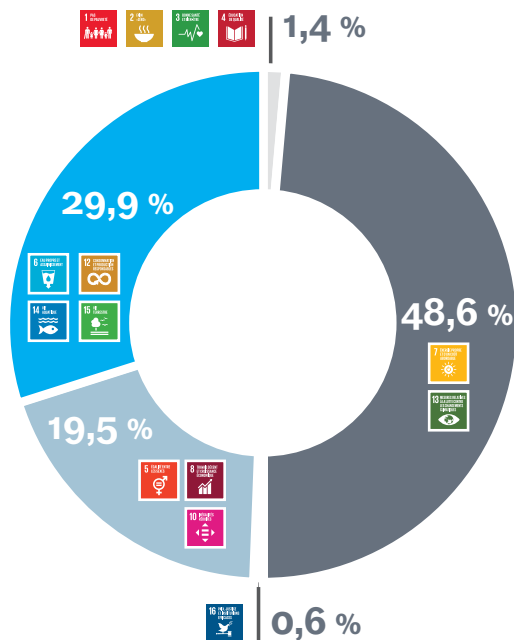
Sur un total de 620 sociétés émettrices contactées en 2021



■ Industrie
■ Finances (y compris l'immobilier)
■ Santé
■ Technologies de l'information
■ Services de télécommunication
□ Consommation discrétionnaire
■ Consommation de base
■ Services de communication
■ Services aux collectivités
■ Matériaux
■ Énergie

Graphique 6.19 : Répartition des sujets dont CDP ¹

(en nombre de dialogues)



¹ Le CDP était auparavant le Carbon Disclosure Project

Graphique 6.20: Répartition des sujets, toutes les initiatives sauf CDP

(en nombre de dialogues)

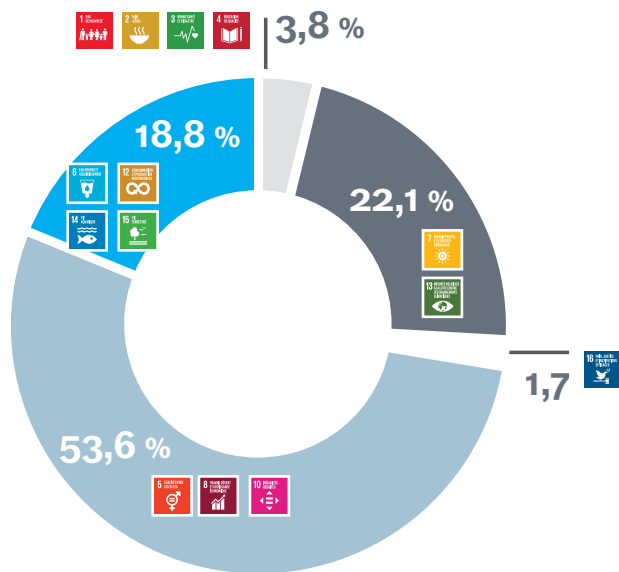


Tableau 6.12 : SDG group & initiative

	Accès aux médicaments Access to Nutrition Index Healthy Strategy @ Unilever, incl. 2022 Sh. Resolution (Healthy Work Coalition) Lettre aux investisseurs - Lier l'accès aux vaccins à la rémunération des dirigeants de l'industrie pharmaceutique
	Barclays / Engagement en faveur de la politique énergétique, mené par ShareAction Relatif à la CA100 - Lettres aux comités d'audit CDP - Campagne de ciblage scientifique 2021 CDP Climat 2021 Climate Action 100+ Initiative de décarbonisation ShareAction - Lettre à Unicredit
	2021 - Myanmar collaborative, Chevron & TotalEnergies Responsabilité des entreprises en matière de droits numériques 2021-22
	Initiative pour les investisseurs du Bangladesh CHRB - Déclaration des investisseurs appelant les entreprises à améliorer leurs performances en matière de droits de l'homme 2020-21 Engagement de collaboration sur le travail forcé des Ouïghours dans la chaîne d'approvisionnement Teleperformance- Loi sur le devoir de vigilance et préoccupations connexes Campagne d'engagement en faveur du salaire minimum au Royaume-Uni - Good Work Coalition Workforce Disclosure Initiative
	2017 - 2020 Surutilisation des antibiotiques dans les chaînes d'approvisionnement du bétail 2019-2022 Initiative pour la réduction de l'utilisation des pesticides et la gestion plus sûre des produits chimiques - Épicerie de détail BBFAW Investor Collaboration on Farm Animal Welfare 2021-22 CDP Forest 2021 CDP Water 2021 Engagement des investisseurs sur la reconnaissance faciale 2021 Lettre des investisseurs aux banques mondiales sur le changement climatique et la biodiversité (menée par Shareaction) Initiative de l'investisseur pour la sécurité des mines et des résidus miniers Déclaration 2021 des investisseurs sur la reconnaissance faciale Plastic Solutions Investor Alliance PRI - Approvisionnement responsable en cobalt Groupe de travail des investisseurs sur l'huile de palme durable, coordonné selon les PRI Protéines durables 2020-21 Initiative sur Les filtres en plastique à microfibres pour machines à laver

6.5 Décisions en matière de désengagement sectoriel et impacts sur les processus d'investissements et rendements des produits

Au cours de l'année 2021, dans le cadre de l'application des politiques d'exclusion pour exposition aux activités controversées ou pour manquements aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies, des entreprises ont perdu leur statut d'éligibilité pour les produits qui les appliquent.

Ainsi, la mise en application de la politique d'exclusion Candriam Groupe a mené à l'inéligibilité de trois entreprises pour exposition aux activités controversées au-delà du seuil accepté (deux pour armement controversé légalement exclu, une pour charbon thermique) ainsi que de cinq entreprises pour violations graves des Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (droits humains, environnement). Trois des cinq entreprises exclues pour ces violations ont fait l'objet d'un dialogue préalable avec l'entreprise mais les résultats de ce dialogue n'étaient pas suffisants pour atténuer la gravité des violations.

L'application de la politique d'exclusion ISR a conduit à l'exclusion additionnelle de deux entreprises pour exposition aux énergies fossiles au-delà des seuils acceptés suite au durcissement des critères appliqués et d'une entreprise pour exposition aux régimes répressifs. Douze entreprises ont quant à elles été exclues pour violations sévères et répétées des Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies.

Seuls certains de ces émetteurs faisaient partie de certains indices de référence et le fait qu'ils soient majoritairement des émetteurs non européens expliquent que leur exclusion n'ait pas eu d'impact sur la performance des produits du périmètre de Candriam France.

Plus d'informations concernant ces exclusions sont fournies dans le rapport 2021 des Principales Incidences Négatives sur la durabilité de Candriam.²⁶

²⁶ https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/sfdr/pai_report_fr.pdf

Section 7

Références aux standards internationaux climat & biodiversité

7.1. Stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

Candriam a depuis longtemps intégré la question climatique à ses investissements.

Candriam intègre le changement climatique dans sa gamme de produits, l'offre de nouveaux produits ainsi que dans la revue périodique de la performance des produits, le benchmarking des stratégies d'investissement et la recherche. Cette approche permet à Candriam de proposer aux clients des solutions d'investissement innovantes qui permettent de faire face aux risques et opportunités liés au défi du changement climatique.

Notre approche climat combine une démarche d'exclusion de certaines activités incompatibles avec la lutte contre le réchauffement climatique et une analyse poussée des risques et des impacts climat de nos investissements.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Candriam a mis en application une politique d'exclusion visant à exclure des investissements les entreprises exposées à plus de 10 % de leurs revenus à l'extraction de charbon ou à la génération d'électricité au départ du charbon. En effet, ces activités commerciales sont les plus intensives en gaz à effet de serre et donc incompatibles avec la prise en compte de la problématique du changement climatique. Par ailleurs, les métaux lourds libérés lors de l'extraction et de la combustion du charbon représentent une réelle menace pour la biodiversité.

Par ailleurs, la réduction de l'exposition aux gaz à effet de serre issus des activités commerciales les plus émissives fait partie intégrante de la stratégie de Candriam en matière de gestion des enjeux du changement climatique. En particulier, pour les entreprises dans lesquelles nous investissons, les impacts de court terme sont évalués par le biais de l'évaluation continue de leurs réponses au changement climatique et des risques physiques qui y sont liés et auxquels elles sont confrontées.

L'exposition à moyen et long terme aux risques de transition et aux risques physiques est capturée et évaluée par la méthodologie d'analyse propriétaire qui a été développée par Candriam et qui évalue le modèle d'affaires de l'entreprise et sa capacité à faire face à la transition énergétique.

En tant que signataire de l'initiative Montreal Carbon Pledge²⁷, Candriam publie depuis 2015 les émissions carbone de sa gamme de produits ouverts ISR. La politique climat de Candriam²⁸ suit les principes définis par le Groupe de Travail sur l'information financière relative au changement climatique (TCFD)²⁹ qui couvrent la prise en compte des risques et opportunités climat au travers des aspects de leur gouvernance, de la stratégie mise en place pour les gérer, de la gestion spécifique des risques associés

²⁷ Pour plus de détails sur cette initiative, voir annexe II (section A, initiative B) du présent rapport

²⁸ https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/sri-publications---candriam-policies/candriams-climate-policy_fr.pdf

²⁹ Pour plus de détails sur cette initiative, voir annexe II (section A, initiative J) du présent rapport

ainsi que des objectifs fixés et de la mesure de leur prise en compte. Cet engagement a été salué en 2020 par les PRI qui ont placé Candriam dans la liste des « Climate Leaders » pour ses engagements et pratiques autour du changement climatique.

Depuis fin 2020, Candriam a introduit pour les produits classés Articles 8 et 9 SFDR exposés aux entreprises, des objectifs en matière d'émissions carbone (périmètres 1 et 2) exprimés au travers de l'indicateur d'empreinte carbone en mio € investi³⁰.

Ainsi, pour les produits classés Article 8 SFDR, l'objectif est de maintenir les émissions carbone du portefeuille inférieures à celles de l'indice de référence ou d'un niveau

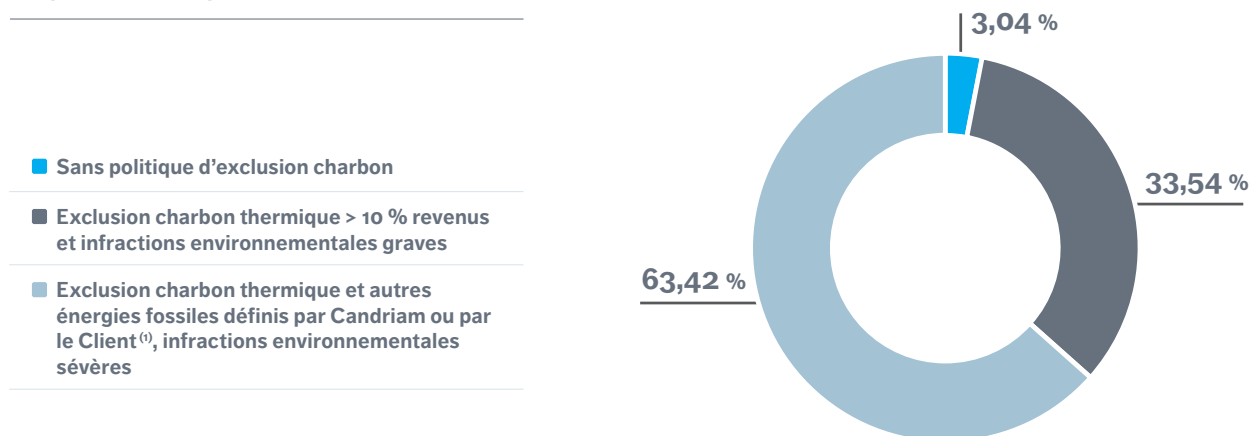
absolu prédéfini, selon la stratégie d'investissement. Quant aux produits classés Article 9 SFDR, leur objectif est de réduire les émissions carbone de 30 % par rapport à celles de l'indice. Ces guidances sont d'application pour la plupart des fonds ouverts commercialisés par Candriam et sont proposés aux clients pour les fonds dédiés ou mandats.

En novembre 2021, Candriam a rejoint l'initiative « Net Zero Asset Manager »³¹. L'objectif de CANDRIAM est de réduire de 50 % les émissions générées par une partie significative de ses investissements d'ici 2030 et de passer à la neutralité carbone d'ici 2050. Les détails de cette stratégie seront communiqués dans les prochains mois.

Démarche climat des produits du périmètre art 29 de Candriam France

Au sein du périmètre des produits du présent rapport, seuls 3,04 % des encours (dont 0,11 % en gestion traditionnelle) n'appliquent pas une politique d'exclusion du charbon.

Graphe 7.1 : Politique d'exclusion liée au climat



(1) Pour les produits qui suivent la politique d'exclusion Candriam en la matière, il s'agit des critères d'exclusion suivants ³²:

Charbon thermique :

- Seuil de 5 % du chiffre d'affaires

Production d'électricité :

- Entreprises ayant de nouveaux projets basés sur le charbon ou le nucléaire
- Intensité carbone alignée sur une trajectoire à 2°C

Si les données d'intensité carbone ne sont pas disponibles :

- Aucun engagement relatif à l'Accord de Paris
- Entreprises sans nouveau projet basé sur l'énergie durable

Pétrole & Gaz non conventionnel :

- Seuil de 5 % du chiffre d'affaires
- Entreprises développant de nouveaux projets

Pétrole & Gaz conventionnel :

- Seuil de 5 % du chiffre d'affaires

³⁰ Ces données ne prennent pas en compte l'ensemble du périmètre d'émissions et en particulier les émissions de scope 3 (émissions issues de la chaîne de production et de l'usage des produits). Les émissions évitées sont exclues de l'analyse. Pour plus d'informations sur les données carbone, veuillez vous référer à l'annexe VII du présent rapport. Pour la formule de l'indicateur retenu (empreinte carbone exprimée en mio € investi), veuillez consulter notre site https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/sfdr/fr/indicateurs-esg-def-et-methode_fr.pdf

³¹ https://www.candriam.com/siteassets/presspage/press/pressrelease/2021/11---2021/pr_nzami-annonceement_fr.pdf, voir aussi l'annexe II (section A, initiative I) du présent rapport

³² Source : https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/exclusion-policy/candriam-exclusion-policy_fr.pdf

Le tableau ci-dessous mentionne **pour les produits appliquant une approche de gestion traditionnelle**, si une stratégie climat a été mise en place ainsi que l'indicateur qui a été retenu afin de piloter cette stratégie.

Tableau 7.1 Stratégie climat des produits en gestion traditionnelle

Dénomination du produit	Type de produit	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR	Type d'approche ESG	Exclusion - Activités controversées	Exclusion normative	En cas de sélection positive : univers d'investissement	Indicateur stratégie climat	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Candriam Monétaire SICAV	Fonds	Traditionnel	Monétaire	Fondamental	Article 8	Intégration ESG	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	Empreinte carbone (périmètres 1 et 2) < 140 tonnes CO2eq	5,87%
Fonds dédié 1	Fonds dédié	Traditionnel	Allocation d'actifs	Fondamental	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Développé par Candriam	-	7,32%
Fonds dédié 2	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 6 (A)	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	1,56%
Fonds dédié 3	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	0,25%
Fonds dédié 4	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	0,40%
Fonds dédié 5	Fonds dédié	Traditionnel	Actions	Fondamental	Article 6 (B)	Exclusions	Spécifique	Liste OUT	-	Empreinte carbone (1 et 2, mio € investis) < indice de référence	1,52%
Fonds dédié 6	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6 (C)	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	0,56%
Fonds dédié 7	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	0,33%

Dénomination du produit	Type de produit	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR	Type d'approche ESG	Exclusion - Activités controversées	Exclusion normative	En cas de sélection positive : univers d'investissement	Indicateur stratégie climat	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Fonds dédié 8	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 6 (D)	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	0,57%
Fonds dédié 9	Fonds dédié	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Spécifique	Pilotage du WACI (1 et 2, mio euro revenus)**	5,60%
Fonds dédié 10	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	0,13%
Fonds dédié 11	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Fondamental	Article 8 (E)	Intégration ESG	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	1,24%
Fonds dédié 12	Fonds dédié	Traditionnel	Actions	Fondamental	Article 8	Intégration ESG	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	0,19%
Fonds dédié 13	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 8 (F)	Intégration ESG	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	5,21%
Fonds dédié 14	Fonds dédié	Traditionnel	Obligations	Total return	Article 8 (G)	Intégration ESG	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	0,56%
Fonds dédié 15	Fonds dédié	Traditionnel	Allocation d'actifs	Total return	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	0,24%
Fonds dédié 16	Fonds dédié	Traditionnel	Allocation d'actifs	Total return	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Développé par Candriam	En cours de définition	0,52%
Fonds dédié 17	Fonds dédié	Traditionnel	Allocation d'actifs	Total return	Article 6	Exclusions	Spécifique	Signal rouge	-	-	2,51%
Fonds dédié 18	Fonds dédié	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Spécifique	- 7 % /an du WACI (1 et 2, mio € revenus)***	6,27%

Dénomination du produit	Type de produit	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR	Type d'approche ESG	Exclusion - Activités controversées	Exclusion normative	En cas de sélection positive : univers d'investissement	Indicateur stratégie climat	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Mandat 1	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8 (H)	Sélection positive	Politique d'exclusion ISR de Candriam	Signal rouge	Développé par Candriam	-	0,28 %
Mandat 2	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8 (I)	Sélection positive	Politique d'exclusion ISR de Candriam	Signal rouge	Développé par Candriam	-	0,58 %
Mandat 3	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	Thématique carbone	Spécifique	Signal rouge	Spécifique	Empreinte carbone (1 et 2, mio € revenus) < 50 % indice de référence	1,33 %
Mandat 4	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	Thématique carbone	Spécifique	Signal rouge	Spécifique	Empreinte carbone (1 et 2, mio € revenus) < 70 % indice de référence	1,38 %
Mandat 5	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	Thématique carbone	Spécifique	Signal rouge	Spécifique	Empreinte carbone (1 et 2, mio € revenus) < 50 % indice de référence	5,57 %
Mandat 6	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	Thématique carbone	Spécifique	signal rouge	Spécifique	Empreinte carbone (1 et 2, mio € revenus) < 50 % indice de référence	3,08 %
Mandat 7	Mandat	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	Thématique carbone	Spécifique	Signal rouge	Spécifique	Empreinte carbone (1 et 2, mio € revenus) < 50 % indice de référence	2,21 %
Mandat 8	Mandat	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	Intégration ESG	Spécifique	Signal rouge	-	-	0,31 %

Dénomination du produit	Type de produit	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR	Type d'approche ESG	Exclusion - Activités controversées	Exclusion normative	En cas de sélection positive : univers d'investissement	Indicateur stratégie climat	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Mandat 9	Mandat	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	Intégration ESG	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	1,38 %
Mandat 10	Mandat	Traditionnel	Actions	ISR	Article 8	Intégration ESG	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	0,25 %
Mandat 11	Mandat	Traditionnel	Allocation d'actifs	ISR	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Développé par Candriam	En cours de définition	1,69 %
Mandat 12	Mandat	Traditionnel	Allocation d'actifs	ISR	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Développé par Candriam	En cours de définition	1,47 %
Mandat 13	Mandat	Traditionnel	Allocation d'actifs	ISR	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Développé par Candriam	En cours de définition	18,64 %
Mandat 14	Mandat	Traditionnel	Obligations	ISR	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Développé par Candriam	En cours de définition	1,08 %
Mandat 15	Mandat	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	Aucune	Aucune	NON	-	-	0,11 %
Mandat 16	Mandat	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	0,79 %
Mandat 17	Mandat	Traditionnel	Allocation d'actifs	Assurance	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	0,21 %
Mandat 18	Mandat	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	0,68 %
Mandat 19	Mandat	Traditionnel	Actions	Assurance	Article 6	Aucune	Aucune	NON	-	-	0,00 %
Mandat 20	Mandat	Traditionnel	Actions	Assurance	Article 6	Aucune	Aucune	NON	-	-	0,003 %
Mandat 21	Mandat	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 8	Sélection positive	Spécifique	Signal rouge	Développé par Candriam	-	0,41 %
Mandat 22	Mandat	Traditionnel	Obligations	Assurance	Article 6	Aucune	Aucune	NON	-	-	0,000004 %
Candriam Impact One	Fonds d'investissement privé*	Traditionnel	Actions	ISR	Article 9	Impact	Spécifique	NA	Spécifique	-	0,02 %

Dénomination du produit	Type de produit	Type d'investissement	Classe d'actifs	Processus d'investissement	Classification SFDR	Type d'approche ESG	Exclusion - Activités controversées	Exclusion normative	En cas de sélection positive : univers d'investissement	Indicateur stratégie climat	Pourcentage des actifs du périmètre Candriam France
Candriam Diversified Futures	Fonds	Alternatif	Medium / High Volatility	Modelised	Article 6	Aucune	Aucune	NA	-	-	1,38 %
Candriam MM Long/Short Global	Fonds	Alternatif	Medium / High Volatility	Multi-Strategies	Article 6	Aucune	Aucune	NA	-	-	0,32%
Candriam MM Multi Strategies	Fonds	Alternatif	Low Volatility	Multi-Strategies	Article 6	Aucune	Aucune	NA	-	-	0,66 %
Candriam Multi-Strategies	Fonds	Alternatif	Low Volatility	Multi-Strategies	Article 6	Aucune	Aucune	NA	-	-	0,22 %
Candriam Patrimoine Obli-Inter	Fonds	Alternatif	Medium / High Volatility	Directional Bias	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	0,88 %
Candriam Index Arbitrage	Fonds	Alternatif	Low Volatility	Event Driven	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	5,40 %
Candriam Long Short Credit	Fonds	Alternatif	Low Volatility	Directional Bias	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	4,56 %
Candriam Risk Arbitrage	Fonds	Alternatif	Low Volatility	Event Driven	Article 6	Exclusions	Politique d'exclusion du Groupe Candriam	Liste OUT	-	-	3,91%
Fonds dédié 19	Fonds dédié	Alternatif	Medium/ High Volatility	Multi-Strategies	Article 6	Aucune	Aucune	NA	-	-	0,34 %
Fonds dédié 20	Fonds dédié	Alternatif	Low Volatility	Multi-Strategies	Article 6	Aucune	Aucune	NA	-	-	0,003 %

Note :

Le WACI ou l'intensité de carbone moyenne pondérée correspond au produit de la somme des pondérations des sociétés détenues en portefeuille et de leurs intensités de carbone, ces dernières correspondant au volume total des émissions de carbone de l'entreprise concernée divisé par son chiffre d'affaires total.

Légende :

**Fonds d'actions privé qui est réservé aux investisseurs institutionnels*

*** Défini par le client dans le cadre de sa politique climat*

****Stratégie climat définie par le client : objectif fixé à partir de 2022, défini par le contrat de gestion*

(A) Classé Article 8 à partir du 01/01/2022

(B) Classé Article 8 à partir de 2022

(C) Classé Article 8 à partir du 01/01/2022

(D) Classé Article 8 à partir du 01/01/2022

(E) Classé Article 8 à partir du 24/09/2021

(F) Classé Article 8 à partir du 02/09/2021

(G) Classé Article 8 à partir de Décembre 2021

(H) Classé Article 9 à partir de 2022

(I) Classé Article 9 à partir de 2022

En ce qui concerne **les produits de gestion alternative**, la nature même de ces produits de gestion alternative, les outils qu'ils utilisent, la diversification et la complexité

de la stratégie mise en œuvre sont autant de facteurs qui altèrent leur complémentarité avec une stratégie climat plus développée.

7.2. Stratégie d'alignement sur la biodiversité

7.2.1. Le défi de l'intégration de la biodiversité par les acteurs économiques

Le sujet de la préservation de la biodiversité prend une importance grandissante pour les acteurs économiques, que ce soit les entreprises ou les investisseurs. Les chiffres démontrant l'ampleur de la perte de biodiversité sont sans équivoque et les conséquences seront de même magnitude que les impacts du réchauffement climatique, les deux sujets étant par ailleurs intrinsèquement liés.

Une des principales difficultés pour intégrer de manière plus volontariste et ambitieuse l'enjeu de la protection de la biodiversité est le manque d'indicateurs standardisés et pertinents.

Cela provient en partie du fait que le sujet de la biodiversité est par nature très divers et très lié à chaque contexte d'écosystèmes. Il n'y a pas comme pour le climat, un élément commun qui est le CO₂ et qui a le même impact partout.

La plupart des approches qui commencent à émerger autour de la biodiversité se basent sur la méthodologie « *Global Biodiversity Score* » (GBS). Cette approche utilise le métrique « *Mean Species Abundance* » qui est la moyenne arithmétique de l'abondance des espèces dans un écosystème donné, généralement exprimée en msa.km². Elle donne exactement la même valeur à chaque unité de biodiversité et ne prend pas forcément en compte les systèmes de dépendances entre espèces qui sont pourtant au cœur de la préservation des écosystèmes (la dégradation ou disparition d'une espèce peut avoir des impacts sur beaucoup d'autres).

Si ces développements sont encourageants afin de parvenir à des approches plus harmonisées et comparables, le chemin est encore très long. En effet, la méthode GBS qui est actuellement utilisée par la plupart des fournisseurs

de données biodiversité se base sur une méthodologie qui ne considère que les types d'activités et des zones géographiques plus ou moins précises. Cela signifie que deux entreprises qui conduisent le même type d'activité dans la même zone géographique auront exactement le même « score », sans prendre en compte la façon dont l'entreprise opère. Ces modèles d'analyse sont d'ailleurs construits sans information provenant directement des entreprises sur leur politique en matière de biodiversité. Cette logique purement sectorielle/activité est selon nous compliquée à mettre en place dans une approche de sélection de valeurs et pourrait aboutir à de forts biais sectoriels et régionaux.

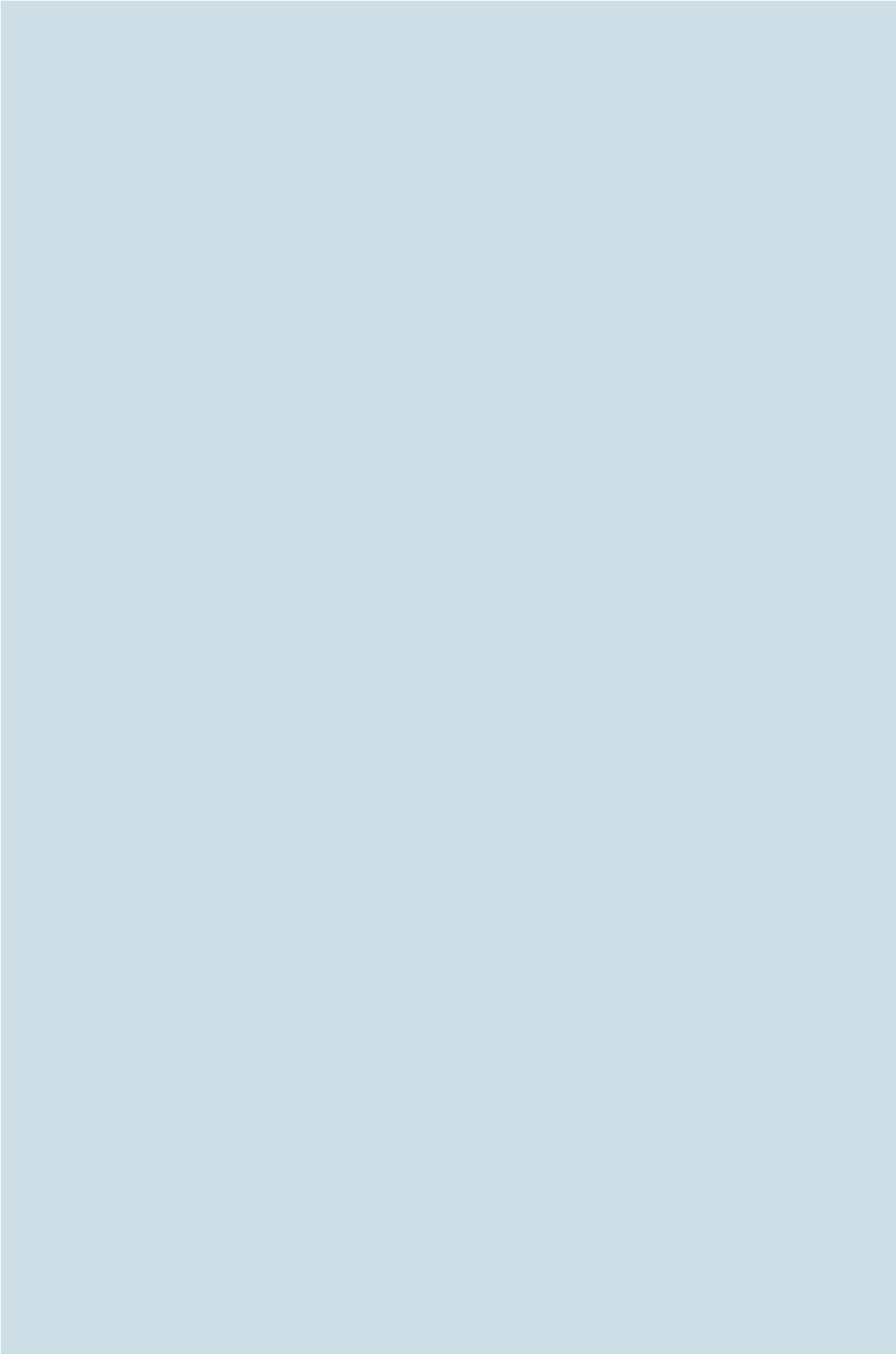
Dans ce contexte, nous continuons à être attentifs à l'évolution des offres de données et nous poursuivons nos développements méthodologiques avec pour objectif d'exprimer toutes les informations relatives à la biodiversité collectées par notre approche ESG (voir descriptif dans la section 1.1) dans un système de notation spécifique qui pourra être déployé pour chaque produit où cela sera pertinent.

7.2.2. Considération des enjeux de biodiversité par les produits du périmètre art 29 de Candriam France

Les produits qui appliquent une approche d'intégration ESG ou de sélection positive prennent en compte les résultats de l'analyse ESG et donc implicitement l'analyse des éléments de biodiversité³³ dans leur processus de sélection des entreprises. Pour ceux qui appliquent une politique d'exclusion normative, seule l'exclusion pour infractions graves au respect de la biodiversité est prise en compte.

Etant donné les limites actuelles décrites en matière de données relatives à la biodiversité, il n'y a pas comme telle de stratégie de biodiversité appliquée aux produits du périmètre de ce rapport ni d'indicateur de suivi spécifique.

³³ Pour plus d'informations sur l'intégration de l'analyse de la biodiversité dans l'approche ESG de Candriam, veuillez consulter la section 1.A du présent rapport.



Annexe I

Informations sur les piliers d'analyse ESG des émetteurs privés / entreprises

1. Exclusion pour activités controversées

L'exposition d'une entreprise aux activités controversées est déterminée en fonction de plusieurs paramètres portant sur les variables suivantes :

- **Type d'implication** : le type d'implication (directe ou indirecte) est pris en considération pour chaque entreprise évaluée (propriétaires et exploitants, fabricants et producteurs, détaillants et fournisseurs, fournisseurs de produits ou prestataires de services support, etc.)
- **Degré d'implication** : une approche axée sur le niveau d'implication est appliquée à tous les types d'activités controversées. La capacité de production et les revenus issus de ces activités constituent généralement des indicateurs clés.
- **Politique responsable** : outre le type et le degré d'implication, il est important de s'intéresser à la

manière dont une entreprise évolue et perçoit les activités controversées potentielles qu'elle exerce. Par conséquent, la présence (ou l'absence) d'une politique responsable spécifique et appropriée est essentielle à cette analyse. Une telle politique permet de reconnaître non seulement l'implication d'une entreprise dans des activités controversées, mais également la présence de systèmes et pratiques visant à garantir que les activités sont exercées de manière responsable.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la [liste de ces activités spécifiques](#) dans la politique de Candriam sur les activités controversées, comprise dans la politique générale de l'entreprise, disponible sur notre site internet :

2. Analyse normative

Des recherches externes et les analyses internes de nos analystes ESG permettent d'obtenir des informations relatives aux incidents ou non-respects des normes internationales, qu'ils soient réels, présumés et/ou associés. Les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies couvrant les droits humains, du travail, l'environnement et la corruption sont utilisés pour évaluer ces violations.

Lorsqu'une violation des principes du Pacte mondial a été identifiée, l'analyse a recours à un certain nombre de paramètres afin de déterminer la sévérité et l'ampleur de cette violation :

- **Proximité temporelle** : quand l'incident a-t-il eu lieu et combien de temps a-t-il duré ?
- **Ampleur** : quels sont les coûts financiers et les dommages environnementaux qui ont résulté de cet incident ?
- **Crédibilité** : l'incident implique-t-il des accusations, procédures judiciaires, etc. ?
- **Récurrence** : est-ce un incident isolé ou bien existe-t-il des preuves de récurrence sur une période donnée ?

En outre, lorsqu'un incident se produit, l'accent est mis sur la réponse apportée par l'entreprise.

Une entreprise qui prend des mesures positives et responsables pour garantir qu'un tel événement ne se reproduise plus est jugée plus favorablement qu'une société qui refuserait de reconnaître sa responsabilité et/ou qui ne prendrait aucune mesure corrective.

La décision finale d'exclure une entreprise appartient au Comité des risques ESG, lequel évalue et surveille les risques de durabilité des activités d'investissement de Candriam.

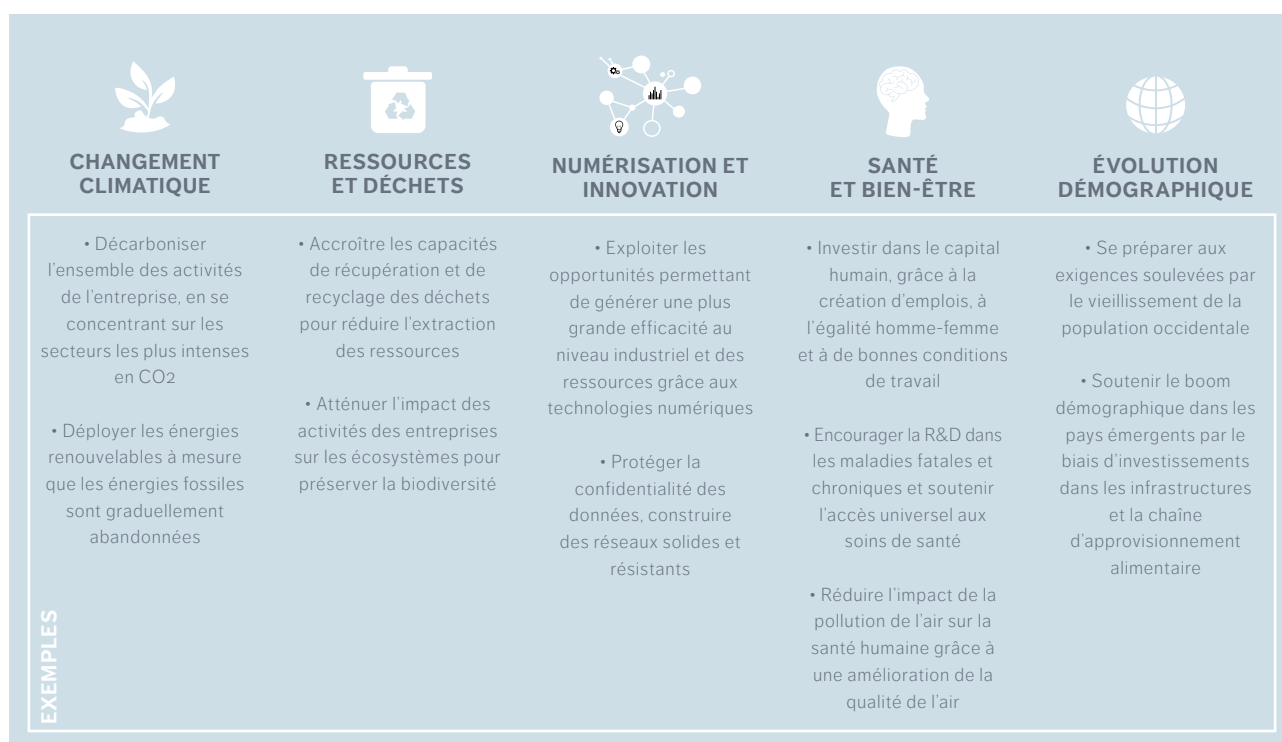
Candriam a établi une liste dite « Liste Out » d'entreprises ayant commis les infractions les plus graves aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les entreprises qui sont exclues pour « signal rouge » sont celles qui ont violé de manière sérieuses, répétées et significatives les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies.

3. Analyse des activités commerciales

Les entreprises sont exposées à de grandes tendances à long terme en matière d'ESG. Ces tendances ont une forte influence sur l'environnement dans lequel les entreprises exercent leurs activités et elles sont susceptibles d'avoir un

impact sur les futurs enjeux des marchés, ainsi que sur leur croissance à long terme. Nous avons identifié cinq grandes tendances du développement durable :

Schéma A1.1 : Grandes tendances du développement durable



Les entreprises sont regroupées en fonction de leur secteur d'activité, de leur situation géographique et de leur modèle d'affaires. Ensuite, nous déterminons le degré d'exposition de chaque secteur aux cinq grands enjeux de développement durable, et nous les notons de 0 à +100.

Le chiffre d'affaires, les actifs, les dépenses d'investissement, etc. sont pris en compte pour déterminer l'exposition d'une entreprise aux cinq grands enjeux de durabilité suivants : changement climatique, gestion des ressources et des déchets, santé et bien-être, changements démographiques et numérisation & innovation.

Les conclusions de l'analyse sectorielle des activités commerciales permettent d'évaluer et de noter les expositions des entreprises aux grands défis en matière de développement durable spécifiques à leur secteur.

Pour chaque entreprise, la note est la moyenne pondérée des cinq grands enjeux de développement durable, sur une échelle de 0 à +100. Une note plus faible correspond à une moindre exposition de l'entreprise face à ces grands enjeux.

4. Analyse des parties prenantes

Les relations avec les parties prenantes font naître des opportunités, mais aussi des risques, ce qui les rend déterminantes pour la valeur à long terme. Nous évaluons

dans quelle mesure une entreprise tient compte des intérêts de ses parties prenantes dans sa stratégie à long terme.

Nous avons identifié six catégories de parties prenantes :

Schéma A.1.2 : Catégorisation des parties prenantes

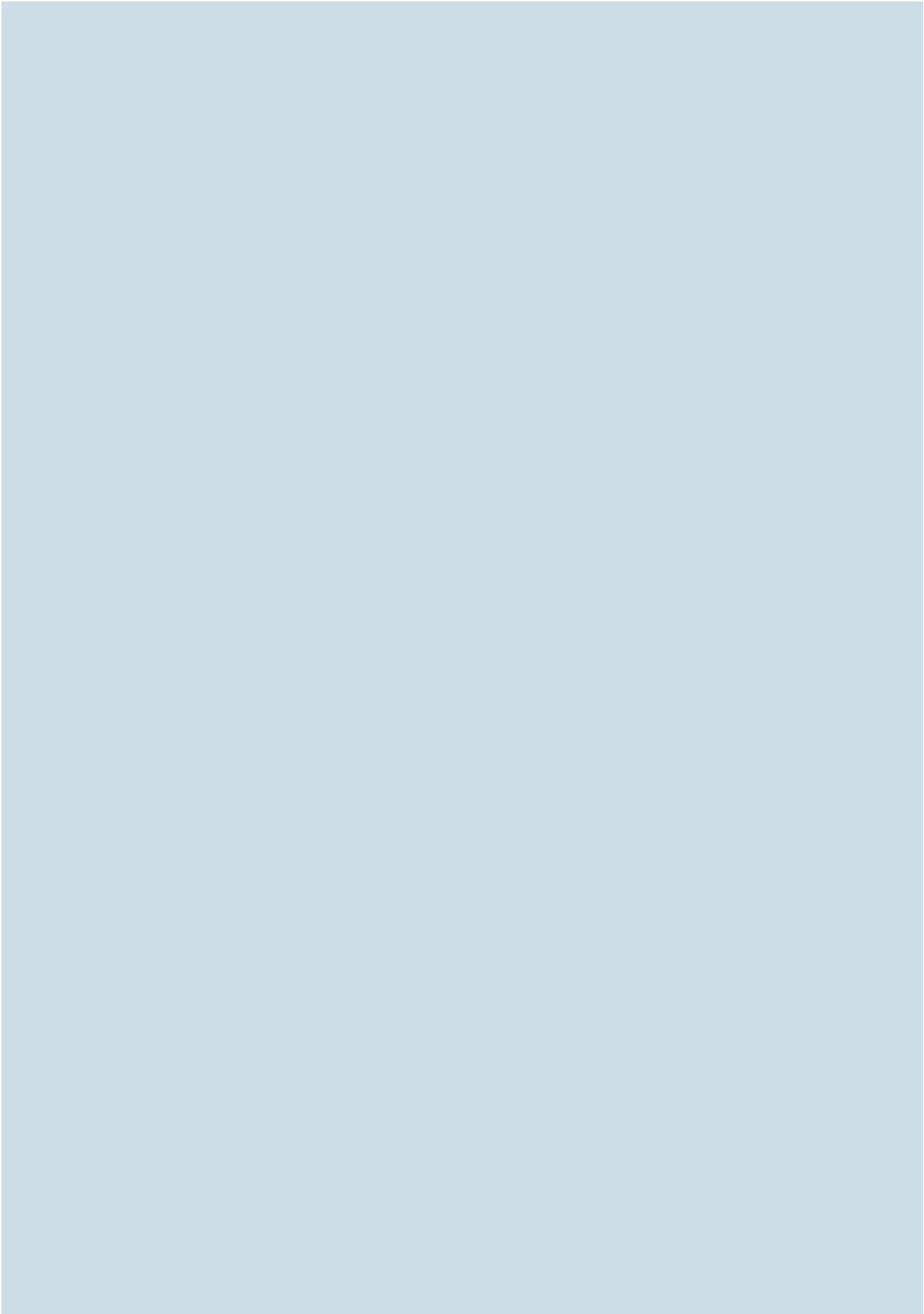
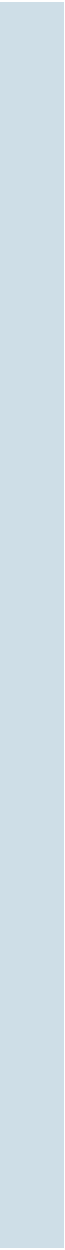


La pertinence de chaque catégorie est déterminée à l'aide de données qualitatives et quantitatives. En effet, nous pouvons nous pencher sur le degré d'attention accordé aux parties prenantes, à la fréquence de certains événements comme des accidents et des amendes, à l'impact financier tangible ou intangible des problématiques ESG, ainsi qu'aux perspectives et aux prévisions d'amélioration ou de détérioration de ces mesures. Selon le niveau de pertinence, nous déterminons des pondérations pour chaque catégorie.

Pour chaque thème pris en considération, l'analyse ESG évalue les stratégies déployées par l'entreprise (pertinence

de la stratégie, ressources humaines et matérielles allouées, démarche proactive et suivi) ainsi que les performances de l'entreprise dans chacune des catégories, par rapport à ses concurrents et aux grandes tendances du secteur.

Cette évaluation combinée aux pondérations de chaque catégorie de relations avec des parties prenantes obtenues à partir de l'analyse des parties prenantes permet de définir le score global des parties prenantes (moyenne pondérée des six scores individuels obtenus dans les relations avec les parties prenantes) de chaque entreprise. Le score est une valeur comprise entre 0 et 100.



Annexe II

Description des engagements de Candriam Groupe

A. Engagements signés par Candriam Groupe

A. PRI – Principles for Responsible Investment / Principes pour l'Investissement Responsable

<https://www.unpri.org/>



Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) sont définis par le Secrétaire Général des Nations Unies et visent à aider les investisseurs à intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans la prise de décisions d'investissements, et d'améliorer ainsi le rendement à long terme des bénéficiaires.

Les investisseurs signataires des Principes pour l'Investissement Responsable s'engagent à :

1. Prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement
2. Prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques d'actionnaires
3. Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent

de publier des rapports sur leurs pratiques ESG

4. Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des gestionnaires d'actifs
5. Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les Principes pour améliorer leur efficacité
6. Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des Principes

Pionnier dans l'investissement ISR, Candriam est également l'un des premiers gestionnaires d'actifs européens à avoir signé la charte PRI en juin 2006. Depuis, 1548 organismes financiers ont signé les Principes pour l'Investissement Responsable.

B. Montreal Carbon Pledge / Engagement carbone de Montréal

<https://www.unpri.org/montreal-pledge>



Le *Montreal Carbon Pledge* a été lancé le 25 septembre 2014 lors de la conférence annuelle PRI à Montréal, et est soutenu par les PRI et l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP-FI). En cosignant le *Montreal Carbon Pledge*, les investisseurs s'engagent à mesurer et à divulguer publiquement l'empreinte carbone de leurs portefeuilles d'investissement sur une base annuelle, en commençant par leurs portefeuilles investis en actions, dans le but de comprendre et de gérer les risques et les opportunités liés au changement climatique. Supervisé par les PRI, il visait à susciter l'engagement de portefeuilles totalisant 3 000 milliards de dollars US avant la COP 21.

Suite à la signature de cette initiative, Candriam a publié l'empreinte carbone de l'ensemble de sa gamme de fonds ISR (actions, obligations et allocation d'actifs) en novembre 2015 et les années suivantes jusqu'à la signature de l'initiative Net Zero (2022).

C. Paris Pledge for Action / Appel de Paris pour le Climat

<http://www.parispledgeforaction.org/>



Les signataires des PRI ont été encouragés à signer l'appel de Paris pour le Climat - une déclaration publique lancée lors de la COP21 - affirmant les engagements des investisseurs, des entreprises, des organisations syndicales et des ONG en faveur d'un climat sûr et stable. La déclaration, publiée par le gouvernement français, vient soutenir l'ambition de rester sous la barre des 2 degrés ainsi qu'un nouvel accord mondial sur le climat visant à atteindre cet objectif. La déclaration a été soutenue par des groupes d'investisseurs mondiaux, y inclus le Projet

de transparence carbone (CDP), le Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IIGCC), le Groupe d'investisseurs sur le changement climatique (IGCC), le Réseau Ceres des Investisseurs sur le risque climatique, les PRI et le UNEP-FII.

D. Adhesion to Green & Social Bond Principles / Adhésion aux principes des obligations vertes & sociales

<https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/>



Les principes des obligations vertes et sociales sont des lignes directrices qui recommandent la transparence et favorisent l'intégrité dans le développement du marché des obligations vertes en clarifiant l'approche pour l'émission d'une obligation verte. Ils aident les émetteurs à comprendre les principales composantes du lancement d'une obligation verte crédible et aident les investisseurs en garantissant

la disponibilité des informations nécessaires pour évaluer l'impact de leurs investissements en obligations vertes. En 2017, le champ d'application a été étendu aux obligations sociales. Considérés comme une référence sur le marché, les principes des obligations vertes et sociales façonnent en partie notre approche de l'investissement en obligations vertes et sociales dans nos fonds ISR.

E. Tobacco-Free Finance Pledge / Déclaration d'investisseurs en faveur de la fin du financement du secteur du tabac

<https://www.unepfi.org/psi/tobacco-free-finance-pledge>



Cette initiative met en avant le rôle prépondérant des institutions financières dans le financement des activités liées au tabac. Elles sont ainsi fortement encouragées à

prendre des mesures/politiques de restriction et à revoir leurs relations commerciales avec les acteurs du secteur.

F. The Investor Agenda / L'Agenda des investisseurs

<https://theinvestoragenda.org/>



Lancé par plusieurs organisations, dont CDP et UNEPFI, *The Investor Agenda* a pour objectif d'accélérer et intensifier les actions à prendre dans la lutte contre le changement climatique. L'initiative fournit des guidances aux

investisseurs afin d'orienter les capitaux vers le financement d'une économie bas carbone et demandent qu'ils s'y engagent.

G. Commitment to support a just transition on climate change / Engagement à soutenir une transition climatique juste

https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/finance-and-green-deal/just-transition-mechanism_en



Une transition climatique est considérée « juste » lorsqu'elle prend en compte les coûts économiques et les coûts liés au capital humain. Son objectif est, tout en encourageant la transition climatique, de générer de l'emploi et de réduire les inégalités. Les investisseurs ont un rôle important à jouer dans cette transition.

En signant cette initiative, Candriam s'engage à favoriser la transition climatique tout en intégrant les aspects Environnementaux, Sociaux et Gouvernance (ESG) qui y sont liés.

H. TCFD supporter / Soutien au Groupe de Travail sur l'information financière relative au changement climatique (TCFD)

<https://www.fsb-tcf.org/>



TCFD | TASK FORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURES

Le Conseil de Stabilité Financière a créé **Groupe de Travail sur l'information financière relative au changement climatique (TCFD)** afin d'élaborer des recommandations pour une transparence plus efficace d'informations en relation avec le climat permettant de mieux informer des

décisions d'investissement, de crédit et de souscription d'assurance et, en retour, de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les expositions d'actifs liés au carbone dans le secteur financier et les expositions du système financier aux risques climatiques.

I. Net Zero Asset Manager Initiative / Initiative Net Zéro Asset Manager

<https://www.netzeroassetmanagers.org/>



The Net Zero Asset Managers initiative

L'initiative « Net Zero Asset Managers » est une alliance internationale de sociétés de gestion qui s'engagent à soutenir l'objectif de zéro émission de gaz à effet de serre d'ici 2050 au plus tard, en ligne avec les efforts déployés à travers le monde pour limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius, et à promouvoir les investissements alignés avec l'objectif de zéro émission nette au plus tard en 2050.

Lancée en 2020, cette initiative vise à mobiliser le secteur de la gestion d'actifs autour de l'objectif de neutralité carbone. Elle est ouverte à toutes les sociétés de gestion à travers le monde qui sont également membres de l'un des réseaux Network Partners.

B. Participation de Candriam Groupe à des appels à l'action

J. CDP - Carbon Disclosure Project / Projet de transparence carbone (incl. Climat, eau, forêt)

<https://www.cdp.net/en/investor/signatories-and-members>



Le Projet de transparence carbone (CDP) est une initiative mondiale de publication de données à but non lucratif par lequel des milliers d'entreprises, de villes, d'états et de régions mesurent, rapportent, gèrent et partagent des informations environnementales essentielles. Ces données sont actuellement partagées avec les signataires et les membres du CDP. Les informations recueillies par le CDP sur la gestion des risques liés au changement climatique, à

l'eau et à la déforestation permettent aux investisseurs de prendre des décisions éclairées sur la manière d'atténuer les risques liés aux enjeux environnementaux tout en tirant parti des opportunités offertes par une approche responsable.

En tant que membre de cette initiative, Candriam participe aux actions menées envers les entreprises afin qu'elles publient les données environnementales.

K. Access to Medicine / Accès à la Médecine

<https://accesstomedicinefoundation.org/>



La Fondation Access to *Medicine* a pour objectif de stimuler et de guider les entreprises pharmaceutiques à agir davantage pour les populations des pays à revenu faible ou intermédiaire qui n'ont pas accès aux médicaments.

À cette fin, l'indice d'accès aux médicaments analyse 20 des plus grandes entreprises pharmaceutiques de recherche au monde dont les produits sont destinés aux maladies les plus répandues dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Tous les deux ans, la fondation publie un indice qui évalue la contribution des différentes entreprises pharmaceutiques à l'accès aux médicaments à travers 7 domaines et décèle les bonnes pratiques dans le secteur.

Elle met en évidence les domaines dans lesquels des progrès sont réalisés et identifie les domaines dans lesquels des actions cruciales sont encore nécessaires.

En tant qu'investisseur responsable, nous soutenons cette initiative non seulement pour son impact positif à long terme sur les communautés, mais aussi parce que nous pensons que la manière dont les entreprises pharmaceutiques gèrent les risques et les opportunités liés à l'accès aux médicaments peut avoir un impact significatif sur leurs performances financières.

La septième édition de l'indice d'accès aux médicaments a été publiée en 2021. Elle dresse un tableau détaillé de

l'action des entreprises pharmaceutiques visant à améliorer l'accès des populations des pays à revenu faible ou intermédiaire aux médicaments, aux vaccins et aux outils de diagnostic susceptibles de sauver des vies. L'indice analyse les actions de 20 des plus grandes entreprises pharmaceutiques mondiales pour rendre les médicaments, les vaccins et les diagnostics plus accessibles.

Ces 20 entreprises sont évaluées sur la base de 33 paramètres couvrant la R&D, la gouvernance, la tarification et l'approvisionnement dans 106 pays à revenu faible ou intermédiaire et pour 82 maladies, pathologies et agents pathogènes.

Ces 82 maladies, conditions et agents pathogènes ont été identifiés comme les priorités les plus critiques en matière d'accès aux médicaments, notamment le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose, et les maladies infectieuses émergentes telles que celles causées par les coronavirus et le Zika, ainsi que les maladies non transmissibles telles que le diabète, l'épilepsie et les maladies cardiaques.

L. Access to Nutrition / Accès à la Nutrition

www.accesstonutrition.org



L'objectif de l'initiative "Accès à la nutrition" (ATNI) est de favoriser le changement en suivant et en encourageant les efforts de l'industrie alimentaire pour lutter contre la malnutrition, l'obésité et les maladies chroniques liées à l'alimentation aux niveaux local et mondial.

Toutes les actions prises par l'ATNI visent à encourager les entreprises à promouvoir la santé par l'amélioration des régimes alimentaires et de la nutrition. L'Initiative établit de plus en plus de partenariats avec d'autres organisations qui s'engagent à résoudre les défis mondiaux en matière de nutrition en travaillant avec les entreprises du secteur des aliments et des boissons pour améliorer leurs pratiques commerciales.

ATNI travaille en étroite collaboration avec la communauté des investisseurs afin de s'assurer que les outils qu'elle développe sont conçus pour fournir aux investisseurs les informations dont ils ont besoin sur les performances des entreprises en matière de nutrition et qui ne sont disponibles auprès d'aucune autre source. Les investisseurs peuvent utiliser les indices et rapports dans le cadre de leur recherche, intégration et engagement ESG.

En juillet 2021, l'ATNI a publié la quatrième édition de l'indice mondial de l'accès à la nutrition. Vingt-cinq grands fabricants de produits alimentaires et de boissons sont inclus dans l'indice mondial 2021.

Tous ont été évalués en fonction de leurs engagements, de leurs pratiques et de leur transparence - en ce qui concerne la gouvernance et la gestion, la production et la distribution de produits sains, abordables et accessibles et la façon dont ils influencent les choix et le comportement des consommateurs.

L'indice mondial est utilisé par un nombre croissant de parties intéressées (décideurs politiques, investisseurs, organisations internationales et non gouvernementales (ONG), et autres) pour tenir le secteur privé responsable du respect des engagements pris pour relever les défis croissants de la nutrition dans le monde.

L'indice est utilisé comme base pour tous les engagements, ce qui permet de discuter avec les entreprises de leur position par rapport à leurs pairs, ainsi que de la voie d'amélioration continue pour l'ensemble du secteur.

M. Decarbonisation Initiative / Initiative de décarbonation (incl. Engagement RE100 & EP100)

<https://shareaction.org/decarbonise/>



Développée par ShareAction en partenariat avec The Climate Group, cette initiative a pour objet d'encourager les entreprises à s'engager concrètement pour la décarbonation (fixation d'objectifs basés sur la science (SBTs) en lien avec les objectifs de l'Accord de Paris), afin d'influencer en retour le marché de l'énergie par une demande accrue d'énergie renouvelable notamment.

Tandis que RE100 demande aux émetteurs d'aller vers un approvisionnement énergétique 100% renouvelable, EP100 attend d'eux des engagements en termes de productivité énergétique, plus exactement, de doubler leur rendement économique par unité énergétique consommée. EV100 vise les véhicules électriques.

N. Climate Action 100+ / Action Climat 100+

<http://www.climateaction100.org/>



Cet engagement collaboratif est une initiative sur 5 ans lancée par les PRI en collaboration avec plusieurs autres réseaux - Asia Investor Group on Climate Change (Asie), Ceres Investor Network on Climate Risk and Sustainability (Amérique du Nord), Investor Group on Climate Change (Australie/Nouvelle-Zélande) et Institutional Investor Group on Climate Change (Europe).

En engageant le dialogue avec plus de 100 des entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre (GES) au monde³⁴, l'objectif est de les amener à réduire leurs émissions, renforcer leur transparence en matière de données financières liées au climat et d'améliorer leur gouvernance des risques liés au changement climatique.

Les signataires fondateurs d'Action Climat 100+ ont convenu d'un programme commun de discussion avec les entreprises.

Les investisseurs qui soutiennent l'initiative demandent aux conseils d'administration et aux cadres supérieurs de ces entreprises de :

- Mettre en œuvre un cadre de gouvernance solide qui articule clairement la responsabilité et la surveillance du conseil d'administration en matière de risques et d'opportunités liés au changement climatique ;
- Prendre des mesures pour réduire les émissions de GES dans l'ensemble de la chaîne de valeur, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à bien moins de 2 degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels ;
- Fournir un rapport climat, conformément aux recommandations finales du TCFD et, le cas échéant, aux spécificités sectorielles mises en avant par la coalition d'investisseurs *Global Investor Coalition Investor Expectations on Climate Change*. L'objectif est de permettre aux investisseurs d'évaluer la solidité des plans d'affaires des entreprises par rapport à une série de scénarios climatiques, y compris le scénario bien en deçà de 2 degrés Celsius, et ainsi de permettre de mieux informer les décisions d'investissement.

³⁴ Les entreprises ciblées sont choisies en fonction de leur niveau d'émissions de GES (Scope 1/2/3).

Les 167 "entreprises ciblées" par cette initiative sont collectivement responsables de plus de 80 % des émissions industrielles mondiales de GES et représentent une capitalisation boursière combinée de plus de 8 000 milliards de dollars. Comme l'indique le dernier rapport publié en janvier 2022, des progrès significatifs ont été observés dans toute une série d'industries, dont beaucoup sont parmi les plus difficiles à décarboner.

L'initiative poursuit ses activités au travers du suivi de l'engagement, ainsi que des actions potentielles lors des

assemblées générales 2022, y compris le co-dépôt et le soutien officiel des résolutions liées au climat, ou les votes de sanction des administrateurs lorsque les stratégies climatiques sont manifestement en retard par rapport à celles de leurs pairs dans les industries identifiées comme particulièrement à risque. Nous continuerons à faire pression pour que les entreprises ciblées prennent des engagements plus rapides et plus ambitieux en matière de climat. La réforme du lobbying, les objectifs ou cibles Net Zero, l'alignement à l'Accord de Paris et la mise en œuvre de la TCFD sont identifiés comme des priorités d'engagement.

O. IIGCC | Investor Expectations for the banking sector/ Attentes des investisseurs envers le secteur bancaire

<https://www.iigcc.org/>



Sous l'égide de l'IIGCC, un groupe d'investisseurs mondiaux de premier plan a défini une liste d'attentes des investisseurs pour le secteur bancaire par l'intermédiaire du Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique (IIGCC), appelant les sociétés bancaires à fixer

des objectifs zéro net améliorés pour 2050 tout en incluant des objectifs intermédiaires, à accentuer le développement de la finance verte et à se retirer des projets qui n'atteignent pas les objectifs de l'Accord de Paris.

P. 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis/ Déclaration d'investisseurs mondiaux aux gouvernements sur la crise climatique 2021



Cette déclaration de 2021 appelle tous les gouvernements à :

1. Renforcer leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) pour 2030 avant la COP26, afin de s'aligner sur la limitation du réchauffement à 1,5 degré Celsius et assurer une transition planifiée vers la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt.

2. S'engager à atteindre un objectif national d'émissions nettes nulles au milieu du siècle et définir une voie comportant des objectifs intermédiaires ambitieux, notamment des feuilles de route claires en matière de décarbonisation pour chaque secteur à forte intensité de carbone.

3. Mettre en œuvre des politiques nationales permettant d'atteindre ces objectifs, d'encourager les investissements privés dans des solutions à émissions nulles et de garantir une action ambitieuse avant 2030 grâce à : une tarification solide du carbone, la suppression des subventions aux combustibles fossiles dans des délais déterminés, l'abandon progressif de la production d'électricité à partir de charbon thermique dans des délais déterminés conformément à des trajectoires crédibles de température de 1,5 degré Celsius, l'évitement de nouvelles infrastructures à forte intensité de carbone.
4. Veiller à ce que les plans de relance économique Covid-19 soutiennent la transition vers la neutralité carbone et renforcent la résilience.
5. S'engager à mettre en œuvre des exigences de divulgation obligatoire des risques climatiques alignées sur les recommandations de la Task Force on Climate related Financial Disclosures (TCFD) en garantissant des informations complètes, cohérentes, comparables et utiles à la prise de décision.

Q. CDP - Science Based Target Campaign/ CDP - Campagne sur les Objectifs fondés sur la science



L'initiative CDP *Science Based Targets* encourage les entreprises ciblées à s'aligner scientifiquement sur l'Accord de Paris. Les entreprises peuvent ainsi être responsables de leurs engagements climatiques tandis que les investisseurs sont en mesure d'évaluer ces ambitions climatiques qui

peuvent être mesurées de manière uniforme et comparable. La campagne cible plus de 1600 entreprises parmi les plus importantes pour le climat sur le marché mondial des investissements.

R. IIGCC investor position statement - voting on transition planning/ Déclaration d'investisseurs IIGCC - Vote sur la planification de la transition

<https://www.iigcc.org/>



La saison de vote 2021 a vu naître un nouveau type de résolution proposé par la direction de l'entreprise : *Say on Climate*. Afin de garantir aux investisseurs toutes les informations dont ils ont besoin pour un vote éclairé, l'IIGCC et ses membres ont choisi de définir un ensemble de principes de base. Cette déclaration peut être considérée

comme un appel à des plans de transition d'entreprise structurés à leur engagement de net zéro. La déclaration appelle les entreprises à divulguer un plan de transition net zéro, d'identifier le directeur responsable du plan et de permettre aux investisseurs de voter chaque année sur les progrès réalisés par rapport au plan.

S. Investor letter to Global banks on Climate Change & Biodiversity (Shareaction-led)/ Lettre d'investisseurs aux banques mondiales sur le changement climatique et la biodiversité (ShareAction)



Initiative pleinement alignée sur les objectifs du groupe de travail IIGCC sur les finances dont nous faisons partie. La lettre demande à plus de 60 banques de publier des objectifs climatiques à court terme (5 à 10 ans) couvrant tous les services financiers pertinents avant leur AGA de 2022, d'intégrer les conclusions du scénario Net-Zero de l'AIE dans leur stratégie climatique, de sortir du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et au plus tard d'ici 2040 pour

les autres pays, de s'assurer que leurs états financiers sont établis conformément à une trajectoire 1.5C et de s'engager à protéger et restaurer la biodiversité. Bon nombre de ces demandes sont conformes à l'appel de la COP26 aux institutions financières privées et aux attentes de l'IIGCC à l'égard des banques sur le changement climatique.

T. UNICEF & Partners, Letter to GRI Standards Board/ UNICEF & Partenaires, Lettre sur les droits de l'enfant adressée au Conseil des normes GRI

Initiée par l'UNICEF, cette lettre, adressée au président du Global Sustainability Standards Board, souligne l'importance des droits de l'enfant dans le sujet du projet standard pour les droits de l'homme. La grille GRI actuelle ne couvre pas suffisamment les questions fondamentales relatives aux droits de l'enfant pour les entreprises. Les signataires énumèrent quelques exemples de questions relatives aux droits de l'enfant qu'ils considèrent comme nécessitant une plus grande attention dans les normes :

- Politiques et conditions sur le lieu de travail pour les parents qui travaillent
- Bonne gouvernance de l'Internet pour les enfants
- Marketing inapproprié auprès des enfants.
- Protection contre les atteintes aux enfants résultant d'interactions avec l'entreprise, son personnel ou ses locaux commerciaux.

U. Investor Statement in Support of Mandated Human Rights and Environmental Due Diligence in the EU/ Déclaration des investisseurs en faveur de la diligence raisonnable obligatoire en matière de droits de l'homme et de l'environnement dans l'UE



En prévision de la prochaine proposition législative de la Commission européenne sur la gouvernance durable des entreprises, cette déclaration d'investisseurs, initiée par l'*Investor Alliance for Human Rights*, plaide en faveur d'une diligence raisonnable obligatoire en matière de droits de l'homme et de l'environnement. La déclaration formule des recommandations spécifiques sur le champ d'application,

l'extension à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, l'alignement sur les principes de l'ONU et de l'OCDE, l'engagement avec les différentes parties prenantes, les mécanismes de recours, les solutions d'application et la gouvernance.

Annexe III

Ressources techniques - Prestataires externes ESG

Au 31 décembre 2021, Candriam Groupe a une relation contractuelle avec les prestataires externes suivants pour des services et données ESG.

Tableau A4.1 : Prestataires externe ESG

Prestataire	Types de données/service	Périmètre	Lien vers le site du prestataire	Utilisée depuis
Equileap	Critères d'égalité des genres	Entreprises Internationales	https://equileap.org/	01/07/2020
Bloomberg	Méthode de reporting et de divulgation standardisée au niveau international pour collecter les données d'égalité des genres sur le lieu de travail.	Entreprises Internationales	http://www.bloomberg.com/GEI	30/01/1998
MSCI ESG Research	Facteurs ESG – Activités controversées – Normes	Entreprises Internationales	https://www.msci.com/esg-integration	01/05/2020
ISS-Ethix	Normes	Entreprises des Marchés émergents	https://www.issgovernance.com/	01/10/2011
	Critères de sélection destinés à exclure l'industrie de l'armement	Entreprises Internationales		01/10/2011
S&P Trucost	Données environnementales Émissions de gaz à effet de serre, mix énergétique, exposition aux énergies fossiles	Entreprises Internationales	https://www.trucost.com/	01/12/2015
Sustainalytics	Facteurs ESG – Activités controversées – Normes	Entreprises Internationales	https://www.sustainalytics.com/	15/07/2018

Wood Mackenzie	Analyse des secteurs énergétique et minier destinée à exclure l'extraction non conventionnelle et le charbon thermique	Entreprises Internationales	https://www.woodmac.com/	01/05/2020
ISS-Oekom	Évaluations des objectifs de développement durable	Entreprises Internationales	https://www.issgovernance.com/esg/	15/07/2019
MapleCROFT	Mesure et analyse des risques par pays	Emetteurs souverains	https://www.maplecroft.com/	14/10/2019
RepRisk	Mesure et analyse des risques ESG par pays	Emetteurs souverains	https://www.reprisk.com/	14/10/2019
EIU	Mesure et analyse des risques par pays Données énergétiques par pays	Emetteurs souverains	https://www.eiu.com/n/	03/10/2019
PRS Group	Évaluations des données quantitatives, du risque politique et du risque par pays	Emetteurs souverains	https://www.prsgroup.com/	04/10/2019
Beyond Ratings	Performance des économies en matière d'ESG - Risque de crédit souverain - Alignement sur les objectifs climatiques	Emetteurs souverains	https://www.beyond-ratings.com/	31/01/2020
Carbon4 Finance	Données environnementales basées sur la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique	Entreprises Internationales	https://www.carbone4.com/	20/11/2020
Factset	Plateforme d'informations et outil d'aide à l'analyse	Entreprises Internationales	https://www.factset.com/	01/07/2018
Mega Trends Watch	Données pour univers économie circulaire	Entreprises Internationales	http://www.megatrendswatch.com/	15/05/2019
S&P Global Factiva	Flux de nouvelles d'actualité avec moteur de recherche	Entreprises Internationales	https://www.dowjones.com/professional/factiva/	01/01/2018
Vigeo	Analyses ESG spécifiques (sur demande)	Entreprises Internationales	https://vigeo-eiris.com/	01/08/2020
ISS	Analyse et recommandation pour vote en AG	Entreprises Internationales	https://www.issgovernance.com/	01/01/2005
PROXINVEST	Analyse et recommandation pour vote en AG	Entreprises Européennes	https://www.proxinvest.com/	01/07/2020

Annexe IV

Compétences et expériences des membres du Conseil d'administration de Candriam Luxembourg, du Comité stratégique de Candriam France et de la Gestion effective de Candriam France

Yie-Hsin HUNG

Directrice Générale sénior, New York Life Insurance Company

Formation

- 1984 : Bachelor of Science (Northwestern University - Evanston, Illinois, USA)
- 1986: Master of Business Administration (Harvard University Cambridge, Massachusetts, USA)

Expérience professionnelle

- Présent : Présidente du Conseil d'Administration de Candriam
- Présent : Sénior VP/DG (New York Life Investment Management LLC)
- Présent : DG (New York Life Capital Partners LLC)
- 2017 : Membre du Comité Exécutif de New York Life
- 2010 : Directrice générale sénior (New York Life Insurance Company)
- 2008 : Conseillère sénior (Bridgewater Associates)
- 1986 : Directrice générale et Responsable global des Partenariats et Acquisitions Stratégiques (Morgan Stanley Investment Management) ; Cheffe de l'Administration – Directrice Générale (Morgan Stanley Investment Banking Division)

Jean-Yves MALDAGUE

Directeur Financier, Membre du Comité Stratégique et du Comité Exécutif, Candriam

Formation

- 1989 : Ingénieur commercial et de gestion financière (Université catholique de Louvain – UCL, Belgique)

Expérience professionnelle

- 2016 : Directeur du département Finance & Fiscalité, Membre du Comité Stratégique et du Comité Exécutif (Candriam).
Directeur Général, Candriam Luxembourg
- 2009 : Directeur du département Finance, Membre du comité exécutif (Candriam)
- 2001 : Directeur du département Marketing et services clients, Membre du comité exécutif (Candriam)
- 1998 : Administrateur délégué et président du comité de direction, membre du comité de direction (Candriam)
- 1997 : Responsable du département Asset Management & Private Banking (Crédit Communal de Belgique)
- 1994 : Responsable du département Asset Management (Crédit Communal de Belgique)
- 1990 : Responsable de la gestion administrative des fonds de placements (Crédit Communal de Belgique)

Naim ABOU-JAOUDE

Directeur Général Candriam Groupe, Président de New York Life Investments International

Formation

- 1990 : Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po, France)
- 1989 : Master en sciences économiques et financières (Université Panthéon-Assas, France)

Expérience professionnelle

- 2017 Elu Meilleur DG en Investissement Responsable (European CEO Magazine)
- 2015 : Président de New York Life Investments International
- 2014 : Vice-président de New York Life Investments International
- 2007 : Président du Comité Exécutif (Candriam)
- 2002 : Responsable de la gestion alternative et des produits structurés, et membre du comité exécutif (Candriam)
- 2001 : Directeur général (Candriam)
- 2000 : Responsable de la gestion alternative (Candriam), et administrateur délégué (Candriam Alternative Dublin)
- 1998 : Responsable de la gestion actions, dérivés et alternatifs et membre du directoire (Candriam)
- 1996 : Co-responsable de la gestion alternative (Candriam, ex-Alfi Gestion)
- 1993 : Responsable de la gestion d'obligations convertibles (Transoption Finance)
- 1990 : Market maker sur les options de taux d'intérêt (Transoption Finance, groupe Crédit Agricole)

Autres informations

- Membre de l'Alternative Investment Management Association – AIMA (Londres)
- Membre de l'European Institute (New York)
- Membre de l'Association européenne de la gestion financière – EFAMA (Bruxelles)

John M. GRADY

Conseiller auprès du Directeur Général Candriam Groupe, New York Life Investments Group

Formation

- 1990 : Bachelor of Science (Providence College - Providence, Rhode Island, USA)
- 1997 : Masters of Business Administration (Boston University - Boston, Massachusetts, USA)

Expérience professionnelle

- 2012 : Conseiller senior auprès du DG, NYL Investments Group (New York Life Insurance Company)
- 2010 : Directeur Financier, NYL Investments (New York Life Insurance Company)
- 2009 : Directeur du développement corporate et trésorerie (New York Life Insurance Company)
- 2008 : Directeur du développement corporate et de la stratégie globale, OMPic (Old Mutual)
- 2006 : Directeur du développement corporate et de la stratégie US, OM US (Old Mutual)
- 2002 : Directeur Financier & Trésorier, OM Asset Management (Old Mutual)
- 1999 : Trésorier global (Natixis Global Asset Management)
- 1995 : Responsable du développement corporate (Natixis Global Asset Management)
- 1990 : Financial Group (Bank of America) - (Natixis Global Asset Management)
- Postes variés en finance et en comptabilité – Blue Cross & Blue Shield of Massachusetts The Boston Company Inc.

Francis Michael HART

Directeur Général sénior et Directeur Financier, New York Life Investments

Formation

- 1983 : Bachelor of Science en Comptabilité (New York University)

Expérience professionnelle

- 2014 : Directeur général sénior et Directeur Financier, New York Life Investments
- 2002 : Directeur général et Directeur Financier, Artio Global Investors, Inc. (anciennement Julius Baer Americas)
- 1993 : Directeur général et Directeur Financier (Dresdner Kleinwort Wasserstein Group – Americas)
- 1992 : Contrôleur financier (Kleinwort Benson Group PLC)
- 1989 : Vice-président et Contrôleur (Kleinwort Benson North America, Inc.)
- 1985 : Assistant Vice-président, Reporting financier (The First Boston Corporation)
- 1983 : Comptable sénior (Deloitte & Touche)

Anthony R. MALLOY

Directeur des Investissements et Directeur Général New York Life Investors

Formation

- 1990 : Master of Business Administration en Finance (NYU Stern Graduate School of Business, New York)
- 1986 : B.A. en Anglais et Economie (Middlebury College, Middlebury, VT)

Expérience professionnelle

- 2017 : Directeur des Investissements, New York Life (New York Life Insurance, New York)
- 2011 : Directeur Général, NYL Investors (New York Life Insurance, New York)
- 2005 : Directeur Général senior, Responsable de la gestion obligataire (New York Life Insurance, New York)
- 1999 : Directeur général, Responsable de la gestion Leveraged Finance (New York Life Insurance, New York)
- 1997 : Vice-président, Debt Capital Markets (JP Morgan, New York)
- 1994 : Vice-président, Loan Capital Markets (JP Morgan, New York)
- 1991 : Directeur, Corporate Banking (Toronto-Dominion Bank, New York)
- 1990 : Associé, Corporate Banking (First Chicago, New York)
- 1986 : Underwriter, Executive Protection (Chubb & Son Insurance, New Providence)

Vincent HAMELINK, CFA

Directeur des Investissements, Membre du Comité Stratégique et du Comité Exécutif, Candriam

Formation

- 2001 : CFA (Analyste financier agréé)
- 1999 : Master en sciences fiscales (École supérieure des sciences fiscales, Belgique)
- 1995 : Analyste financier (Association belge des analystes financiers – ABAF)
- 1993 : Licence en sciences commerciales (Handelshogeschool Antwerpen, Belgique)

Expérience professionnelle

- 2019 : Directeur des Investissements et membre du Comité Stratégique et du Comité Exécutif (Candriam)
- 2016 : Directeur de la gestion traditionnelle et membre du Comité Stratégique et du Comité Exécutif (Candriam)
- 2011 : Directeur de la gestion traditionnelle et membre du Comité Exécutif (Candriam)
- 2009 : Directeur des relations institutionnelles et solutions clients, et membre du Comité Exécutif (Candriam)
- 2002 : Directeur de la gestion obligataire et monétaire (Candriam)
- 2001 : Directeur de la gestion obligataire et monétaire (Cordius Asset Management)
- 1998 : Responsable de la gestion obligataire et monétaire (Cordius Asset Management)
- 1995 : Gérant de fonds (Banque Artesia)
- 1994 : Analyste financier (Banque Artesia)

Fabrice CUCHET

Directeur des Opérations, Membre du Comité Stratégique et du Comité Exécutif, Candriam

Formation

- 1996 : Analyste financier (Société française des analystes financiers)
- 1992 : Diplôme de l'école d'ingénieurs (École nationale supérieure d'informatique et de mathématiques appliquées – ENSIMAG, France)
- 1991 : Master en modélisation stochastique et statistiques

Expérience professionnelle

- 2021 : Directeur des Opérations, membre du Comité Stratégique et du Comité Exécutif (Candriam)
- 2019 : Responsable de la gestion diversifiée / Directeur adjoint de la gestion, Membre du Comité Stratégique et du Comité Exécutif (Candriam)
- 2016 : Directeur de la gestion alternative et membre du Comité Stratégique et du Comité Exécutif (Candriam)
- 2009 : Directeur de la gestion alternative et membre du Comité Exécutif (Candriam)
- 2006 : Responsable de la gestion alternative (Candriam)
- 2003 : Responsable général adjoint de la gestion alternative (Candriam)
- 2000 : Responsable de la gestion long/short actions (Candriam)
- 1999 : Responsable de la gestion long/short actions européennes (Candriam)
- 1996 : Responsable de la gestion actions (Dresdner RCM Gestion)
- 1994 : Gérant de fonds actions (Dresdner RCM Gestion)
- 1993 : Analyste quantitatif (Dresdner Bank, ex-BIP)

Autre expérience

- Depuis 2007 : Membre du Comité Techniques de Gestion de l'AFG (Association Française de la Gestion Financière) et responsable du groupe de travail sur les dérivés de 2013 à 2015

Emmanuel TERRAZ

**Responsable de la Gestion et de l'Analyse à Performance Absolue et de la Gestion Quantitative Action,
Responsable de la gestion Equity Market Neutral et membre du Comité Exécutif, Candriam**

Formation

- 1998 : Ingénieur (SUPELEC, France)
- 1996 : Master en statistiques (Université de Paris VII, France)
- 1995 : Ingénieur (École polytechnique, France)

Expérience professionnelle

- 2019 : Responsable de la Gestion et de l'Analyse à Performance Absolue et de la Gestion Quantitative Action, Responsable de la gestion Equity Market Neutral et membre du Comité Exécutif (Candriam)
- 2016 : Responsable de la gestion Equity Market Neutral et Co-Responsable des Stratégies Alternatives et membre du Comité Exécutif (Candriam)
- 2013 : Responsable adjoint des stratégies alternatives (Candriam)
- 2009 : Responsable des stratégies alternatives quantitatives (Candriam)
- 2003 : Responsable index arbitrage management (Candriam)
- 2000 : Responsable index arbitrage (Barclays Capital)
- 1997 : Trader index arbitrage (Société Générale)

Sonia ALOUI

Directrice Commerciale France, Candriam

Formation

- 2000 : DEA en Science Economiques mention stratégies industrielles (Université Paris I Panthéon-Sorbonne, France)
- 1999 : Maîtrise en Sciences Economiques (Université Paris I Panthéon-Sorbonne, France)

Expérience professionnelle

- 2019 : Directrice Commerciale France (Candriam)
- 2018 : Directrice des Relations Institutionnelles France (Candriam)
- 2015 : Directrice Clients institutionnels Grands Comptes (Candriam)
- 2007 : Responsable Clients Institutionnels (Candriam)
- 2005 : Ingénieur d'affaires Grands Comptes (Trading Central)
- 2001 : Commerciale produits structurés (Société Générale Corporate & Investment Banking)

Philippe NOYARD

Responsable de la Gestion Global Crédit, Responsable adjoint de la Gestion Obligataire, Candriam

Formation

- 1987 : Master spécialisé en gestion de patrimoine (Université de Clermont-Ferrand, France)
- 1986 : Maîtrise en économie et finance (Université de Clermont-Ferrand, France)

Expérience professionnelle

- 2019 : Responsable de la gestion Global Credit | Responsable adjoint de la Gestion Obligataire (Candriam)
- 2009 : Responsable de la gestion High Yield & Arbitrage Credit (Candriam)
- 2005 : Responsable de la gestion High Yield & Leveraged Loans (Candriam)
- 1999 : Responsable de la Gestion High Yield (Candriam)
- 1989 : Gérant de portefeuilles (Candriam)
- 1987 : Gérant de portefeuilles (Neuflize Schlumberger Mallet)

Annexe V

Détail des résolutions actionnariales 2021

Tableau A6.1 : Détail des résolutions actionnariales de 2021

Entreprise	Pays	ISIN	Assemblée	Date	Proposition	Numéro	Texte de la Proposition	Recommandation du Management	Instruction de Vote	Justification du vote	ESG
Swedbank AB	Suède	SE0000242455	Annuelle	25/03/21	Actionnariale	23.a1	Swedbank adopte des lignes directrices pour refuser immédiatement les prêts aux projets visant à extraire des combustibles fossiles	Aucune	Contre	Des votes CONTRE les résolutions 23 a)i et ii sont justifiés car elles sont trop contraignantes et cherchent à microgérer l'entreprise.	E
Swedbank AB	Suède	SE0000242455	Annuelle	25/03/21	Actionnariale	23.a2	Swedbank adopte des lignes directrices pour refuser immédiatement les prêts aux entreprises dont l'activité principale est l'extraction de combustibles fossiles (à l'exclusion des projets spécifiques axés sur des activités autres que l'extraction de combustibles fossiles)	Aucune	Contre	Cf résolution 23.a1.	E
Swedbank AB	Suède	SE0000242455	Annuelle	25/03/21	Actionnariale	23.b	Swedbank, avant l'AG 2022, déclare son exposition aux prêts aux entreprises dont l'activité principale est l'extraction d'énergie fossile	Aucune	Contre	Manque de justification à l'appui des publications supplémentaires demandées, dans le contexte des engagements que Swedbank a fait en 2020 concernant son financement des énergies fossiles et son soutien à l'Accord de Paris.	E

Entreprise	Pays	ISIN	Assemblée	Date	Proposition	Numéro	Texte de la Proposition	Recommandation du Management	Instruction de Vote	Justification du vote	ESG
Equinor ASA	Norvège	NO0010096985	Annuelle	11/05/21	Actionnariale	8	Ordonner à l'entreprise de fixer des objectifs à court, moyen et long terme pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) des opérations de l'entreprise et l'utilisation de produits énergétiques	Contre	Pour	"Bien qu'Equinor se soit engagée à atteindre le zéro net d'ici 2050, la société n'a pas publié d'objectifs à court et moyen terme comprenant le scope 3, qui constitueraient des étapes intermédiaires pertinentes. La plupart des objectifs climatiques à court et moyen terme de l'entreprise se concentrent sur les actifs scope 1&2 exploités en Norvège.	E
Equinor ASA	Norvège	NO0010096985	Annuelle	11/05/21	Actionnariale	9	Ordonner à l'entreprise de déclarer les informations clés sur les risques climatiques et les risques naturels	Contre	Contre	Mal formulé et en parti redondant avec la résolution 8.	E
Equinor ASA	Norvège	NO0010096985	Annuelle	11/05/21	Actionnariale	10	Ordonner à la société d'arrêter toutes les activités d'exploration et de forage d'essai pour les ressources énergétiques fossiles	Contre	Contre	Il est trop contraignant et non-réaliste d'imposer cela par le biais d'une résolution actionnariale.	E
Equinor ASA	Norvège	NO0010096985	Annuelle	11/05/21	Actionnariale	11	Demander au conseil de présenter une stratégie de transformation réelle de l'entreprise vers la production d'énergie durable	Contre	Contre	Il est trop contraignant et non-réaliste d'imposer cela par le biais d'une résolution actionnariale.	E
Equinor ASA	Norvège	NO0010096985	Annuelle	11/05/21	Actionnariale	12	Ordonner à la société d'arrêter toute exploration pétrolière et gazière dans le secteur norvégien de la mer de Barents	Contre	Contre	Il est trop contraignant et non-réaliste d'imposer cela par le biais d'une résolution actionnariale.	E
Equinor ASA	Norvège	NO0010096985	Annuelle	11/05/21	Actionnariale	13	Donner l'ordre à la société de céder l'activité d'énergie renouvelable d'Equinors dans le domaine de l'énergie éolienne et solaire à une société distincte NewCo	Contre	Contre	Il est trop contraignant et non-réaliste d'imposer cela par le biais d'une résolution actionnariale.	E
Equinor ASA	Norvège	NO0010096985	Annuelle	11/05/21	Actionnariale	14	Ordonner à la société de céder toutes les activités non liées au pétrole à l'étranger et d'envisager de se retirer de toutes les activités liées au pétrole à l'étranger	Contre	Contre	Il est trop contraignant et non-réaliste d'imposer cela par le biais d'une résolution actionnariale.	E

Entreprise	Pays	ISIN	Assemblée	Date	Proposition	Numéro	Texte de la Proposition	Recommandation du Management	Instruction de Vote	Justification du vote	ESG
Equinor ASA	Norvège	NO0010096985	Annuelle	11/05/21	Actionnariale	15	Demander à la société que toute exploration pour de nouvelles découvertes de pétrole et de gaz soit interrompue, qu'Equinor multiplie ses investissements verts, améliore son profil EGS et réduise son risque de poursuites judiciaires futures	Contre	Contre	Il est trop contraignant et non-réaliste d'imposer cela par le biais d'une résolution actionnariale.	E
Equinor ASA	Norvège	NO0010096985	Annuelle	11/05/21	Actionnariale	17	Ordonner au conseil d'administration d'inclure le nucléaire dans le portefeuille d'Equinor	Contre	Contre	Dans de tels cas, le Conseil d'Administration est considéré comme étant dans la meilleure position pour juger de la manière de procéder, en prenant en compte l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.	E
BP Plc	Royaume Uni	GB0007980591	Annuelle	12/05/21	Actionnariale	13	Approuver la résolution des actionnaires sur les objectifs en matière de changement climatique	Contre	Pour	Il est vrai que leur publication est plutôt bonne et bien structurée avec des cibles à court, moyen et long terme sur chacun de leurs objectifs. Mais les objectifs ne sont pas du tout à la hauteur de ce qu'exige une trajectoire alignée sur Paris. IL y a objectif net zéro sur la partie amont, et l'objectif central reste l'intensité sur tous les scopes, et ici on est à -50% en 2050, ce qui les place bien au-dessus d'une trajectoire alignée sur Paris (2x plus élevée selon l'analyse TPI : on est sur 58g CO2 MJ pour BP vs 29 pour Total et 25 pour Shell par exemple). De plus, l'argument de BP selon lequel établir des objectifs plus ambitieux les distraieraient de l'exécution des objectifs actuels n'est pas recevable. Par conséquent, pour tout ce qui précède, nous soutiendrons cette résolution.	E
Royal Dutch Shell Plc	Royaume Uni	GB00B03MLX29	Annuelle	18/05/21	Actionnariale	21	Demander à Shell de fixer et de publier des objectifs d'émissions de gaz à effet de serre (GES)	Contre	Pour	Un vote POUR cette proposition est justifié car la fixation et la publication d'objectifs aideraient les actionnaires à comprendre comment l'entreprise pourrait réduire son empreinte carbone conformément aux réductions de gaz à effet de serre nécessaires pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2 degré Celsius.	E
Microsoft Corporation	Etats Unis	US5949181045	Annuelle	30/11/21	Actionnariale	5	Rapport sur l'écart de rémunération entre les sexes et les races	Contre	Pour	Un vote POUR cette proposition est justifié, car les actionnaires pourraient bénéficier de la publication des statistiques sur l'écart salarial médian qui leur permettraient de comparer et de mesurer les progrès des initiatives de diversité et d'inclusion de l'entreprise.	S

Entreprise	Pays	ISIN	Assemblée	Date	Proposition	Numéro	Texte de la Proposition	Recommandation du Management	Instruction de Vote	Justification du vote	ESG
Microsoft Corporation	Etats Unis	US5949181045	Annuelle	30/11/21	Actionnariale	6	Rapport sur l'efficacité des politiques sur le harcèlement sexuel en milieu de travail	Contre	Pour	Un vote POUR cette proposition est justifié car l'entreprise fait face à des controverses potentielles liées au harcèlement sexuel sur le lieu de travail et à la discrimination sexuelle. Des informations supplémentaires sur les politiques de la société en matière de harcèlement sexuel et leurs mises en oeuvre aideraient les actionnaires à mieux évaluer la manière dont la société traite ces risques.	S
Microsoft Corporation	Etats Unis	US5949181045	Annuelle	30/11/21	Actionnariale	7	Interdire la vente de technologies de reconnaissance faciale à toutes les entités gouvernementales	Contre	Pour	Cette résolution aborde les problèmes soulevés par l'initiative sur la reconnaissance faciale (RF) dirigée par Candriam, impliquant 53 investisseurs mondiaux. Microsoft a fait preuve d'une prise de conscience des risques liés à la RF et a mis en place des garde-fous (notamment son Responsible AI Resource Center définissant des checklists d'équité, des directives de conception, des principes d'IA responsable, etc.). La société a également déclaré en 2020 qu'elle "ne vendra pas de technologie de reconnaissance faciale aux services de police des États-Unis tant qu'une réglementation stricte, fondée sur les droits de l'homme, n'aura pas été promulguée". Cependant, la position de l'entreprise n'abordait pas les ventes potentielles à des agences locales, étatiques ou fédérales, ou à des gouvernements en dehors des États-Unis, malgré un manque potentiel de réglementation dans les domaines concernés. De plus, la société pair IBM, a annoncé en 2020 qu'elle n'offre plus de technologie de reconnaissance faciale à usage général en raison de problèmes de "surveillance de masse, de profilage racial, de violations des droits et libertés fondamentaux de l'homme". Facebook a également récemment annoncé son intention de fermer sa fonctionnalité FRT et de détruire 1 milliard d'empreintes faciales, citant "de nombreuses préoccupations concernant la place de la technologie de reconnaissance faciale dans la société, et les régulateurs sont encore en train de fournir un ensemble clair de règles régissant son utilisation ». Ces faits constituent des exemples pertinents car ces entreprises reconnaissent qu'il est difficile de garantir une utilisation sûre de la technologie. Bien que nous saluons les efforts susmentionnés de Microsoft en la matière, nous soutenons la résolution dans la mesure où elle va dans le sens d'un déploiement plus prudent de la technologie et d'une communication plus robuste concernant le développement des politiques de Microsoft, permettant un suivi plus étroit par toutes les parties prenantes.	ES

Microsoft Corporation	Etats Unis	US5949181045	Annuelle	30/11/21	Actionnariale	8	Rapport sur la mise en œuvre du Fair Chance Business Pledge	Contre	Contre	Bien qu'elle ne fasse pas de reporting sur des statistiques sur la race et l'origine ethnique des personnes ayant des antécédents criminels qu'elle a embauchées, Microsoft a fixé divers objectifs de diversité de la main-d'œuvre et publie des statistiques détaillées pour montrer les progrès vers ces objectifs dans son rapport mondial sur la diversité et l'inclusion. En tant que tel, sur la base de ses diverses publications et partenariats, il semble que la société entreprenne suffisamment d'actions significatives pour que les actionnaires comprennent sa mise en œuvre du Fair Chance Business Pledge et ses progrès vers ses objectifs de diversité des employés. Par conséquent, nous ne soutiendrons pas cette résolution pour le moment.	S
Microsoft Corporation	Etats Unis	US5949181045	Annuelle	30/11/21	Actionnariale	9	Rapport sur l'alignement des activités de lobbying sur les politiques de l'entreprise	Contre	Pour	Un vote POUR cette proposition est justifié, car un rapport sur l'alignement de la position publique de l'entreprise avec ses positions de lobbying et celles de ses partenaires politiques fournirait aux actionnaires les informations utiles sur les risques de réputation pouvant découler de la publicité autour des incohérences perçues.	S

Annexe VI

Détails des dialogues directs du périmètre Article 29 Candriam France

Les détails des dialogues directs du périmètre de Candriam France pour l'année 2021 se présentent comme suit :

Tableau A7.1 : Détail des dialogues directs 2021

Emetteur	Région	Secteur	Contexte du dialogue	E-S-G	Sujets de Conviction			ODDs	STATUT	A impacté l'opinion de Candriam	Présence de l'émetteur dans un fonds Art 6	«Engagement en lien avec les critères d'exclusion Art 6 (mentionné uniquement pour les émetteurs présents dans ces portefeuilles)»
					Ethique des Affaires	Transition Énergétique	Conditions de Travail Justes					
HITACHI LTD	Asie Pacifique	Technologies	Revue sectorielle ISR et assimilé	Social			X	- ODD 8	Clôturé	Oui		
KYOCERA CORP	Asie Pacifique	Technologies	Revue sectorielle ISR et assimilé	Social			X	- ODD 8	Clôturé	Oui		
TOKYO ELECTRON LTD	Asie Pacifique	Technologies	Revue sectorielle ISR et assimilé	Social			X	- ODD 8	Clôturé	Oui		
NOKIA OYJ	Europe	Technologies	Revue sectorielle ISR et assimilé	Social			X	- ODD 8	Clôturé	Oui	Oui	Oui

Sujets de Conviction

Emetteur	Région	Secteur	Contexte du dialogue	E-S-G	Sujets de Conviction			ODDs	STATUT	A impacté l'opinion de Candriam	Présence de l'émetteur dans un fonds Art 6	«Engagement en lien avec les critères d'exclusion Art 6 (mentionné uniquement pour les émetteurs présents dans ces portefeuilles)»
ASML HOLDING NV	Europe	Technologies	Revue sectorielle ISR et assimilé	Social			X	- ODD 8	Clôturé	Oui	Oui	Oui
AMPHENOL CORP	USA et Canada	Technologies	Revue sectorielle ISR et assimilé	Social			X	- ODD 8	Clôturé	Oui		
INFINEON TECHNOLOGIES AG	Europe	Technologies	Revue sectorielle ISR et assimilé	Social			X	- ODD 1- ODD 8	Clôturé	Oui	Oui	Oui
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
BANCO SANTANDER SA	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
JPMORGAN CHASE & CO	USA et Canada	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
BANK OF AMERICA CORP	USA et Canada	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD	Asie Pacifique	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
WELLS FARGO & CO	USA et Canada	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
CITIGROUP INC	USA et Canada	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
WESTPAC BANKING CORP	Asie Pacifique	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
AVIVA PLC	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
HSBC HOLDINGS PLC	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
PRUDENTIAL PLC	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	

Sujets de Conviction

Emetteur	Région	Secteur	Contexte du dialogue	E-S-G	Sujets de Conviction			ODDs	STATUT	A impacté l'opinion de Candriam	Présence de l'émetteur dans un fonds Art 6	«Engagement en lien avec les critères d'exclusion Art 6 (mentionné uniquement pour les émetteurs présents dans ces portefeuilles)»
					Ethique des Affaires	Transition Énergétique	Conditions de Travail Justes					
STANDARD CHARTERED PLC	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
LLOYDS BANKING GROUP PLC	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA	Asie Pacifique	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui		
BNP PARIBAS SA	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
SOCIETE GENERALE SA	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
ALLIANZ SE	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
UNICREDIT SPA	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
COMMERZBANK AG	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
DEUTSCHE BANK AG	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
ASSICURAZIONI GENERALI SPA	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
KBC GROUP NV	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
ING GROEP NV	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
MORGAN STANLEY	USA et Canada	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
SAMPO OYJ	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui		
BANKINTER SA	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
INTESA SANPAOLO SPA	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	

Sujets de Conviction

Emetteur	Région	Secteur	Contexte du dialogue	E-S-G	Ethique des Affaires	Transition Energétique	Conditions de Travail Justes	ODDs	STATUT	A impacté l'opinion de Candriam	Présence de l'émetteur dans un fonds Art 6	«Engagement en lien avec les critères d'exclusion Art 6 (mentionné uniquement pour les émetteurs présents dans ces portefeuilles)»
CNP ASSURANCES	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
BPCE SA	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
GOLDMAN SACHS GROUP INC/THE	USA et Canada	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
CREDIT AGRICOLE SA	Europe	Finances	Thématique	Environnement		X		- ODD 7- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
KERING SA	Europe	Consommation Discrétionnaire	Revue sectorielle ISR et assimilé	Social			X	- ODD 1- ODD 8	Clôturé	Oui	Oui	Oui
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA	Europe	Consommation Discrétionnaire	Thématique	Social			X	- ODD 1- ODD 8	Clôturé	Oui	Oui	Oui
ARKEMA SA	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 8	Initié		Oui	
AEDIFICA SA	Europe	Immobilier	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours		Oui	
CRODA INTERNATIONAL PLC	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours			
HALMA PLC	Europe	Technologies	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours			
JOHNSON MATTHEY PLC	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours			
SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours			
CIE PLASTIC OMNIUM SA	Europe	Consommation Discrétionnaire	Thématique	Social			X	- ODD 8	Initié		Oui	
SEB SA	Europe	Produits de Consommation de Base	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours		Oui	
VALEO SA	Europe	Consommation Discrétionnaire	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours		Oui	

Sujets de Conviction

Emetteur	Région	Secteur	Contexte du dialogue	E-S-G	Sujets de Conviction			ODDs	STATUT	A impacté l'opinion de Candriam	Présence de l'émetteur dans un fonds Art 6	«Engagement en lien avec les critères d'exclusion Art 6 (mentionné uniquement pour les émetteurs présents dans ces portefeuilles)»
					Ethique des Affaires	Transition Energétique	Conditions de Travail Justes					
DUERR AG	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours			
TOMRA SYSTEMS ASA	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours			
VARTA AG	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours			
KINGSPAN GROUP PLC	Europe	Matériaux	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours		Oui	
BANKINTER SA	Europe	Finances	Thématique	Social			X	- ODD 8	Initié		Oui	
LINEA DIRECTA ASEGURADORA SA CIA DE SEGUROS Y REASEGUROS	Europe	Finances	Thématique	Social			X	- ODD 8	Initié		Oui	
MONCLER SPA	Europe	Consommation Discrétionnaire	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours			
PRIMARY HEALTH PROPERTIES PLC	Europe	Immobilier	Thématique	Social			X	- ODD 8	Initié		Oui	
CHR HANSEN HOLDING A/S	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 8	Initié			
GRAND CITY PROPERTIES SA	Europe	Immobilier	Thématique	Social			X	- ODD 8	Initié		Oui	
STRATEC SE	Europe	Santé	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours			
SIG COMBIBLOC GROUP AG	Europe	Matériaux	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours			
TEAMVIEWER AG	Europe	Technologies	Thématique	Social			X	- ODD 8	Initié			
NEXITY SA	Europe	Immobilier	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours		Oui	
NEMETSCHEK SE	Europe	Technologies	Thématique	Social			X	- ODD 8	Initié			
RATIONAL AG	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours			
ADMIRAL GROUP PLC	Europe	Finances	Thématique	Social			X	- ODD 8	Initié		Oui	
SIMCORP A/S	Europe	Technologies	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours			

Sujets de Conviction

Emetteur	Région	Secteur	Contexte du dialogue	E-S-G	Sujets de Conviction			ODDs	STATUT	A impacté l'opinion de Candriam	Présence de l'émetteur dans un fonds Art 6	«Engagement en lien avec les critères d'exclusion Art 6 (mentionné uniquement pour les émetteurs présents dans ces portefeuilles)»
					Ethique des Affaires	Transition Energétique	Conditions de Travail Justes					
BIOMERIEUX	Europe	Santé	Thématique	Social			X	- ODD 8	Initié		Oui	
FINECOBANK BANCA FINECO SPA	Europe	Finances	Thématique	Social			X	- ODD 8	En cours		Oui	
SUMITOMO CHEMICAL CO LTD	Asie Pacifique	Industriels	Thématique	Mix ESG				- ODD 3- ODD 15	Clôturé	Oui		
BASF SE	Europe	Industriels	Thématique	Mix ESG				- ODD 3- ODD 15	Clôturé	Oui	Oui	Oui
AIR PRODUCTS AND Industriels INC	USA et Canada	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
COLGATE-PALMOLIVE CO	USA et Canada	Produits de Consommation de Base	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
ECOLAB INC	USA et Canada	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours		Oui	
ELI LILLY & CO	USA et Canada	Santé	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
MEDTRONIC PLC	USA et Canada	Santé	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
3M CO	USA et Canada	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié			
KONINKLIJKE PHILIPS NV	Europe	Santé	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours		Oui	
PROCTER & GAMBLE CO/THE	USA et Canada	Produits de Consommation de Base	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
RIO TINTO PLC	Europe	Matériaux	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
UNILEVER PLC	Europe	Produits de Consommation de Base	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours	Oui	Oui	
AMGEN INC	USA et Canada	Santé	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	

Emetteur	Région	Secteur	Contexte du dialogue	E-S-G	Sujets de Conviction			ODDs	STATUT	A impacté l'opinion de Candriam	Présence de l'émetteur dans un fonds Art 6	«Engagement en lien avec les critères d'exclusion Art 6 (mentionné uniquement pour les émetteurs présents dans ces portefeuilles)»
					Ethique des Affaires	Transition Énergétique	Conditions de Travail Justes					
MICROSOFT CORP	USA et Canada	Technologies	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié			
LEGRAND SA	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
ROYAL BANK OF CANADA	USA et Canada	Finances	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
ASTRAZENECA PLC	Europe	Santé	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
CRODA INTERNATIONAL PLC	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié			
LLOYDS BANKING GROUP PLC	Europe	Finances	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
SHISEIDO CO LTD	Asie Pacifique	Produits de Consommation de Base	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié			
CIE PLASTIC OMNIUM SA	Europe	Consommation Discrétionnaire	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
L'OREAL SA	Europe	Produits de Consommation de Base	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours	Oui	Oui	
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SCA	Europe	Consommation Discrétionnaire	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours		Oui	
VINCI SA	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
ALLIANZ SE	Europe	Finances	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours		Oui	
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Europe	Consommation Discrétionnaire	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	

Sujets de Conviction

Emetteur	Région	Secteur	Contexte du dialogue	E-S-G	Sujets de Conviction			ODDs	STATUT	A impacté l'opinion de Candriam	Présence de l'émetteur dans un fonds Art 6	«Engagement en lien avec les critères d'exclusion Art 6 (mentionné uniquement pour les émetteurs présents dans ces portefeuilles)»
					Ethique des Affaires	Transition Energétique	Conditions de Travail Justes					
KONINKLIJKE DSM NV	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours		Oui	
IBERDROLA SA	Europe	Utilitaires	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
MORGAN STANLEY	USA et Canada	Finances	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
TELEPERFORMANCE	Europe	Technologies	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
PUMA SE	Europe	Consommation discrétionnaire	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
INTESA SANPAOLO SPA	Europe	Finances	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
VISA INC	USA et Canada	Technologies	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours			
SIEMENS GAMESA RENEWABLE Energie SA	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours			
ADIDAS AG	Europe	Consommation discrétionnaire	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours		Oui	
UPM-KYMMENE OYJ	Europe	Matériaux	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié			
AMADEUS IT GROUP SA	Europe	Technologies	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	Initié		Oui	
DEUTSCHE POST AG	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours		Oui	
ALSTOM SA	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours			
ACCENTURE PLC	USA et Canada	Technologies	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours			
SIGNIFY NV	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours			

Sujets de Conviction

Emetteur	Région	Secteur	Contexte du dialogue	E-S-G	Sujets de Conviction			ODDs	STATUT	A impacté l'opinion de Candriam	Présence de l'émetteur dans un fonds Art 6	«Engagement en lien avec les critères d'exclusion Art 6 (mentionné uniquement pour les émetteurs présents dans ces portefeuilles)»
					Ethique des Affaires	Transition Energétique	Conditions de Travail Justes					
ABB LTD	Europe	Industriels	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours			
ENEL SPA	Europe	Utilitaires	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours		Oui	
KERING SA	Europe	Consommation discrétionnaire	Thématique	Social			X	- ODD 5- ODD 10	En cours	Oui	Oui	
SUEZ SA	Europe	Utilitaires	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X			- ODD 8- ODD 16	Clôturé	Oui		
NOVO NORDISK A/S	Europe	Santé	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui		
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	Europe	Produits de Consommation de Base	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
CIE PLASTIC OMNIUM SA	Europe	Consommation Discrétionnaire	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
ESSILORLUXOTTICA SA	Europe	Consommation discrétionnaire	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Europe	Consommation discrétionnaire	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
KERING SA	Europe	Consommation discrétionnaire	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
BASF SE	Europe	Industriels	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
KBC GROUP NV	Europe	Finances	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
DUERR AG	Europe	Industriels	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui		
TELEPERFORMANCE	Europe	Technologies	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	

Emetteur	Région	Secteur	Contexte du dialogue	E-S-G	Sujets de Conviction			ODDs	STATUT	A impacté l'opinion de Candriam	Présence de l'émetteur dans un fonds Art 6	«Engagement en lien avec les critères d'exclusion Art 6 (mentionné uniquement pour les émetteurs présents dans ces portefeuilles)»
					Ethique des Affaires	Transition Energétique	Conditions de Travail Justes					
SAP SE	Europe	Technologies	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
KINGSPAN GROUP PLC	Europe	Matériaux	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
HERMES INTERNATIONAL	Europe	Consommation discrétionnaire	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
AP MOLLER - MAERSK A/S	Europe	Industriels	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
GENMAB A/S	Europe	Santé	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui		
STMICROELECTRONICS NV	Europe	Technologies	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
DASSAULT SYSTEMES SE	Europe	Technologies	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
GRAND CITY PROPERTIES SA	Europe	Immobilier	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
WORLDLINE SA/FRANCE	Europe	Technologies	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	Europe	Produits de Consommation de Base	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
NEXITY SA	Europe	Immobilier	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
CREDIT AGRICOLE SA	Europe	Finances	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
SANOFI	Europe	Santé	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	
NOVOZYMES A/S	Europe	Industriels	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui		
BIOMERIEUX	Europe	Santé	Engagement pre et post AG	Gouvernance	X				Clôturé	Oui	Oui	

Sujets de Conviction

Emetteur	Région	Secteur	Contexte du dialogue	E-S-G	Sujets de Conviction			ODDs	STATUT	A impacté l'opinion de Candriam	Présence de l'émetteur dans un fonds Art 6	«Engagement en lien avec les critères d'exclusion Art 6 (mentionné uniquement pour les émetteurs présents dans ces portefeuilles)»
					Ethique des Affaires	Transition Énergétique	Conditions de Travail Justes					
ABB LTD	Europe	Industriels	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG		X	X	- ODD 8- ODD 13	Clôturé	Oui		
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Europe	Industriels	Revue sectorielle ISR et assimilé	Social					Clôturé	Oui	Oui	Oui
DUERR AG	Europe	Industriels	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG		X		- ODD 8- ODD 13	Clôturé	Oui		
DUERR AG	Europe	Industriels	Engagement pre et post AG	Gouvernance					Clôturé	Oui		
TK ELEVATOR MIDCO GMBH	Europe	Industriels	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X		X	- ODD 8- ODD 9- ODD 12	En cours		Oui	
VERISURE HOLDING AB	Europe	Industriels	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X		X	- ODD 8- ODD 12	En cours	Oui	Oui	
SOFTBANK GROUP CORP	Asie Pacifique	Services de communication	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X		X	- ODD 8- ODD 12	En cours	Oui	Oui	
CAB SELAS	Europe	Santé	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X		X	- ODD 3- ODD 8	En cours		Oui	
TECHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT 675 MBH	Europe	Industriels	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X	X	X	- ODD 8- ODD 11	En cours	Oui	Oui	
KINGSPAN GROUP PLC	Europe	Matériaux	Revue sectorielle ISR et assimilé	Gouvernance					En cours	Oui	Oui	Oui
AMADEUS IT GROUP SA	Europe	Technologies	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG		X		- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	
CRH PLC	Europe	Matériaux	Thématique	Gouvernance				- ODD 10	Initié		Oui	
CRODA INTERNATIONAL PLC	Europe	Industriels	Thématique	Gouvernance				- ODD 10	En cours			

Sujets de Conviction

Emetteur	Région	Secteur	Contexte du dialogue	E-S-G	Ethique des Affaires	Transition Energétique	Conditions de Travail Justes	ODDs	STATUT	A impacté l'opinion de Candriam	Présence de l'émetteur dans un fonds Art 6	«Engagement en lien avec les critères d'exclusion Art 6 (mentionné uniquement pour les émetteurs présents dans ces portefeuilles)»
LLOYDS BANKING GROUP PLC	Europe	Finances	Thématique	Gouvernance				- ODD 10	En cours		Oui	
PRIMARY HEALTH PROPERTIES PLC	Europe	Immobilier	Thématique	Gouvernance				- ODD 10	Initié		Oui	
DAIWA HOUSE INDUSTRY CO LTD	Asie Pacifique	Immobilier	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X			- ODD 16	Initié			
MARUBENI CORP	Asie Pacifique	Industriels	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X			- ODD 16	En cours			
MITSUBISHI CORP	Asie Pacifique	Industriels	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X			- ODD 16	Initié			
MITSUI & CO LTD	Asie Pacifique	Industriels	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X			- ODD 16	En cours			
KDDI CORP	Asie Pacifique	Services de communication	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X			- ODD 16	Initié			
ENI SPA	Europe	Energie	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X			- ODD 16	Initié		Oui	Oui
DEUTSCHE POST AG	Europe	Industriels	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X			- ODD 16	Initié		Oui	Oui
ROYAL DUTCH SHELL PLC	Europe	Energie	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X			- ODD 16	En cours		Oui	Oui
STRATEC SE	Europe	Santé	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG			X	- ODD 8- ODD 12	Clôturé	Oui		
MERCK & CO INC	USA et Canada	Santé	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X			- ODD 3- ODD 16	Clôturé	Oui		

Emetteur	Région	Secteur	Contexte du dialogue	E-S-G	Sujets de Conviction			ODDs	STATUT	A impacté l'opinion de Candriam	Présence de l'émetteur dans un fonds Art 6	«Engagement en lien avec les critères d'exclusion Art 6 (mentionné uniquement pour les émetteurs présents dans ces portefeuilles)»
					Ethique des Affaires	Transition Énergétique	Conditions de Travail Justes					
ALBERTSONS COS INC / SAFEWAY INC / NEW ALBERTSONS LP / ALBERTSONS LLC	USA et Canada	Produits de Consommation de Base	Thématique	Mix ESG	X		X	- ODD 1- ODD 8- ODD 12	Initié	Oui	Oui	
SOLVAY SA	Europe	Industriels	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG	X	X		- ODD 6- ODD 12- ODD 13- ODD 14- ODD 15	Clôturé	Oui	Oui	
ICADE	Europe	Immobilier	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG		X		- ODD 13	Clôturé	Oui		
AURUBIS AG	Europe	Matériaux	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG		X		- ODD 8- ODD 9- ODD 13	En cours	Oui		
HEIDELBERGCEMENT AG	Europe	Matériaux	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG		X		- ODD 8- ODD 13- ODD 14- ODD 15	Clôturé	Oui	Oui	
SIG COMBIBLOC GROUP AG	Europe	Matériaux	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG		X		- ODD 8- ODD 12- ODD 13	En cours	Oui		
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	Europe	Matériaux	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG		X		- ODD 8- ODD 12- ODD 13	En cours	Oui	Oui	
REPSOL SA	Europe	Energie	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG		X		- ODD 13	Initié	Oui	Oui	
EQUINOR ASA	Europe	Energie	Revue sectorielle ISR et assimilé	Mix ESG		X		- ODD 8- ODD 13	En cours	Oui	Oui	
3M CO	USA et Canada	Industriels	Revue sectorielle ISR et assimilé	Environnement				- ODD 12	Clôturé	Oui		
UMICORE SA	Europe	Matériaux	Revue sectorielle ISR et assimilé	Environnement				- ODD 6	Clôturé	Oui		
TOTALENERGIES SE	Europe	Energie	Engagement pre et post AG	Mix ESG		X		- ODD 13	Clôturé	Oui	Oui	

A noter que dans ce tableau, l'on présente également la liste des dialogues directs concernant les produits classés SFDR articles 6. En effet, ces derniers suivent uniquement une approche ESG d'exclusion (normative et/ou activités controversées) et ne sont donc pas impactés par l'ensemble de nos dialogues ESG avec les émetteurs.

Annexe VII

Précisions sur les données carbone des entreprises

L'empreinte carbone d'un portefeuille d'investissement correspond au volume de ses émissions de gaz à effet de serre. Elle se calcule en additionnant les émissions de gaz à effet de serre des sociétés détenues en portefeuille, au prorata de leur poids au sein du portefeuille.

La mesure en tCO₂-eq : Le dioxyde de carbone (CO₂) est le principal gaz à effet de serre généré par les activités humaines et dès lors celui qui contribue le plus au réchauffement climatique. Par conséquent, le terme « CO₂ » est parfois utilisé de manière réductrice pour désigner tous les gaz à effet de serre.

L'empreinte carbone d'un portefeuille se calcule en tonnes d'équivalents CO₂ (tCO₂-eq), ce qui permet de regrouper les diverses émissions de gaz à effet de serre de sorte à n'obtenir qu'un seul nombre. Pour toute quantité et tout type de gaz à effet de serre, la formule CO₂-eq désigne le volume d'émissions de CO₂ qui aurait le même impact sur le réchauffement climatique.

Les catégories ou périmètres d'émissions 1, 2 et 3 :

Le protocole mondial relatif aux gaz à effet de serre classe les émissions de gaz à effet de serre des entreprises en trois catégories :

- les émissions de catégorie 1, qui regroupent les émissions directes provenant de sources sous contrôle de l'entreprise
- les émissions de catégorie 2, qui désignent les émissions indirectes provenant de la production d'énergie achetée par l'entreprise
- les émissions de catégorie 3, qui comprennent toutes les émissions indirectes (non incluses dans la catégorie 2) produites dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, y compris les émissions produites en amont et en aval

Sauf mention contraire, les empreintes carbone analysées dans les rapports ou publications de Candriam sont calculées à partir des données relatives aux émissions de catégorie 1 et de catégorie 2. À l'heure actuelle, il n'existe pas de données fiables sur les émissions de catégorie 3 en raison de la difficulté à calculer et à contrôler les données en amont/aval de la chaîne de valeur. Les émissions prétendument « évitées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse des empreintes carbone.

Les métriques d'Empreinte carbone :

Quatre types d'empreintes carbone peuvent être distingués :

- 1. Le volume total des émissions de carbone**
- 2. Les émissions de carbone normalisées**
- 3. L'intensité de carbone normalisée**
- 4. L'intensité carbone moyenne pondérée**

1. Volume total des émissions de carbone :

il correspond au total des émissions de gaz à effet de serre d'un portefeuille au sens le plus littéral du terme. Il s'obtient en additionnant toutes émissions de gaz à effet de serre des sociétés détenues en portefeuille, au prorata de leur poids au sein du portefeuille. La corrélation entre la taille du portefeuille concerné et cette métrique limite l'utilité de cette dernière dès lors qu'il s'agit d'établir des comparaisons.

2. Émissions de carbone normalisées :

correspondent aux émissions de carbone d'un portefeuille, pondérées en fonction de son actif et normalisées pour chaque million de dollars investis (exprimées en tCO₂-eq/million de dollars investis).

3. Intensité de carbone normalisée :

correspond aux émissions de carbone d'un portefeuille, normalisées pour chaque million de chiffre d'affaires (exprimées en tCO₂-eq/million de dollars chiffre d'affaires). Cette métrique nous renseigne sur la quantité de gaz à effet de serre émis par les entreprises détenues en portefeuille pour générer un million de dollars de chiffre d'affaires.

4. L'intensité de carbone moyenne pondérée :

correspond au produit de la somme des pondérations des sociétés détenues en portefeuille et de leurs intensités de carbone, ces dernières correspondant au volume total des émissions de carbone de l'entreprise concernée divisé par son chiffre d'affaires total.



158 Mds €

d'actifs sous gestion
au 31 décembre 2021



600

experts à votre service



25 ans

Leader dans
l'investissement responsable